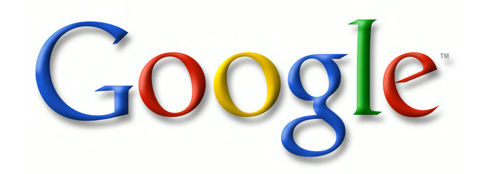
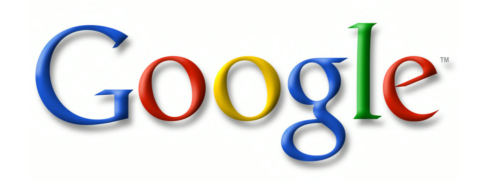
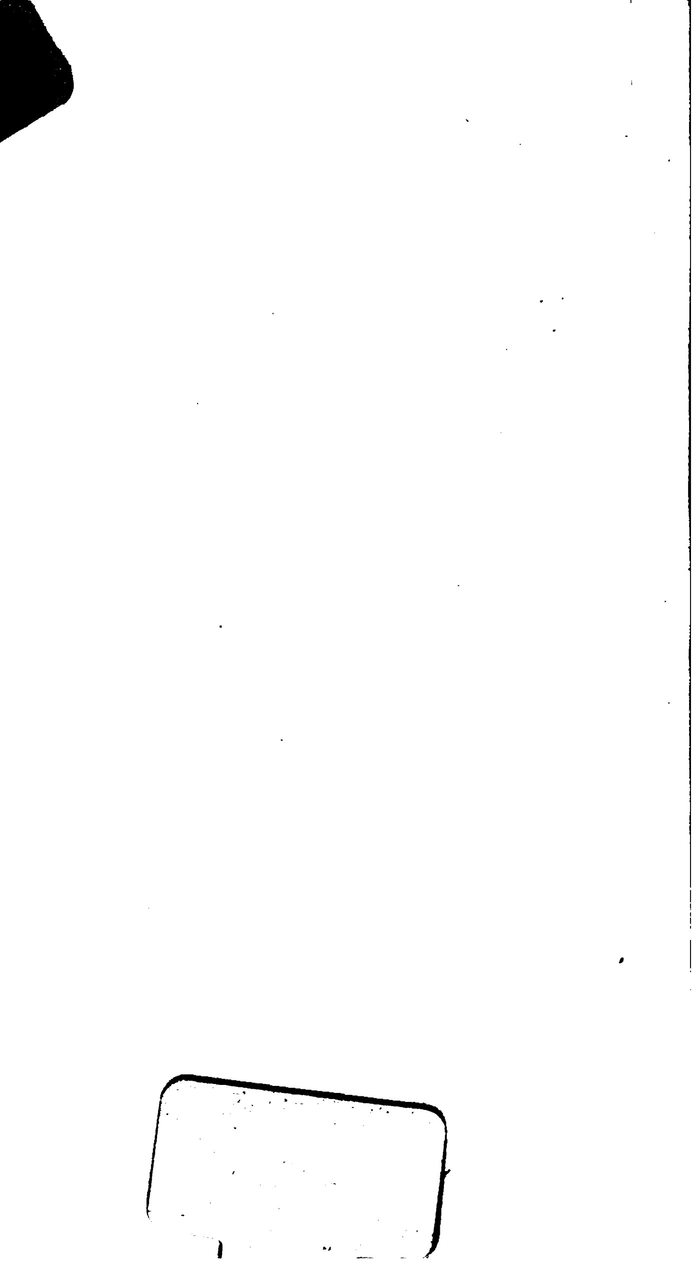






# L'INTRIGUE DU CABINET.

TOME TROISIEME.



# L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

# PAR LA FRONDE;

PAR M. ANQUETIL.

CINQUIEME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

CHEZ H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype, rue des Petits-Augustins, N.o 15.

1809.

# SOMMAIRES

## DU TOME TROISIEME.

### LIVRE SIXIEME.

(1637.) *Richelieu réduit Gaston. — Soissons ne plie pas. — Favoris et maîtresses de Louis XIII. — Mortification qu'essuie la reine régnante.*

(1637, 1638.) *La Fayette.*

(1638.) *Affaires de Savoie. — Le P. Monod et le P. Caussin. — Le P. Joseph. — Son caractere.*

(1639.) *Procès de la Valette. — Dernieres tentatives de la reine mere.*

(1640, 1641.) *Procès du duc de Vendôme. — Mazarin.*

(1641.) *Affaire du comte de Soissons. — Opérations politiques de Ri-*

*chelieu. — Soissons forcé à la guerre. — Livre bataille, et la gagne. — Est tué. — La guerre finit. — Procès de Saint-Preuil. — De Thou. — Cinq-Mars. — Ses prétentions. — Le cardinal le traverse.*

( 1642. ) *Vues du ministre. — Conspiration de Cinq-Mars. — Il gagne le roi. — Richelieu en disgrace. — Traité de Cinq-Mars avec l'Espagne. — Il est arrêté. — Procès de Cinq-Mars et de de Thou. — Ils sont condamnés. — Exécutés. — Retour triomphant du cardinal. — Mort de la reine mere. — Mort du cardinal. — Son éloge. — Déclaration contre Gaston.*

( 1643. ) *Révoquée, et rappel des disgraciés. — Mort de Louis XIII. — Oppositions de vues entre les courtisans. — Cabale des importans. — Les dispositions de Louis XIII changées. — Faveur de Mazarin. — Ses qualités. — Retour de madame de Chevreuse et de Châteauneuf. Leurs prétentions. —*

*Divers intérêts de la maison de Condé. — Les importans gagnent le duc d'Anguien. — Il les quitte. — Affaire des lettres. — La régente fatiguée des importans. — S'en débarrasse. — Fait arrêter le duc de Beaufort.*

## LIVRE SEPTIEME.

( 1644, 1646.) *Beaux jours de la Régence. — Idée de la fronde. — Caractere de Mazarin.*

(1647, 1648.) *Murmures contre lui. — Contre la régence. — Disgrace de Chavigni. — Affaire des capitaines des gardes. — Le toisé. — Le tarif.*

(1648.) *La Paulette. — Arrêt d'union. — Assemblée de la chambre de Saint-Louis. — Ce qu'on y traite. — Motifs des frondeurs. — Caractere du premier président Molé. — Demandes du parlement. — On les élude. — Lit de justice. — Les assemblées recommencent. — Intrigues et caractere du coadjuteur. — Broussel et autres arrêtés. — Tumulte dans la ville. — Incertitude de la cour. — Violences du peuple. — Le coadjuteur l'appaise. — En est mal récompensé. — Barricades. — Députation du parlement. — Suite des barricades. —*

*Embarras du coadjuteur. — Mesures qu'il prend.*

(1649.) *Le roi quitte Paris. — Chavigni et autres arrêtés. — Convocation des pairs. — Rumeur dans Paris. — Bonne conduite du prince de Condé. — Conférence de Saint-Germain. — Article de la sûreté. — Déclaration du 24 octobre. — Nouveaux débats à la rentrée du parlement. — Brouilleries de cour. — La Riviere. — Condé se détermine pour la cour. — Le coadjuteur lui oppose sa famille. — Le roi quitte Paris. — Embarras du parlement. — Arrêt contre le cardinal Mazarin. — Haine contre lui. — Inquiétudes du coadjuteur. — Arrivée du prince de Conti à Paris. — Etat de Paris. — Etat de la Cour. — Prise de la Bastille. — Exploits des Parisiens. — Leurs forces. — Leurs motifs. — Activité de Condé. — Prise de Charenton. — Mouvement dans les provinces. — Disposition à la paix. — Héraut de la cour renvoyé. — Envoyé de l'archiduc admis au parlement. —*

*Conférences de Rueil. — Accommodement de Rueil. — Accommodement de Saint-Germain. — Réconciliation. — Mécontentement de Condé. — Il se fait beaucoup d'ennemis. — Les frondeurs le recherchent inutilement. — Affaire des rentiers. — Feint assassinat de Joly. — Piege tendu à Condé. — Procès criminel intenté au coadjuteur.*

(1650.) *Fautes de Condé. — Aventures de Jarsay. — Réconciliation du coadjuteur avec la cour. — Les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville arrêtés. — Consternation de leurs partisans. — Ils reprennent courage. — Conduite de la jeune princesse de Condé. — Elle se rend à Bordeaux. — Violences qui s'y commettent.*

# L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

PAR LA FRONDE.

## LIVRE SIXIEME.

RICHELIEU auroit pu laisser le duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable, si le roi, fatigué de ces tracasseries, n'eût déclaré nettement qu'il vouloit qu'elles finissent : il fallut donc songer à traiter (1). Dès la premiere conversation,

(1) Mém, rec., tome VIII, p. 471. — Lett. de Rich., p. 89. — Aubery, hist., p. 300. — Montrésor, 1.er vol., p. 77. — Aubery, Mém., tome II, p. 12.

les envoyés du ministre s'apperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur plus avantageuse, il seroit aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du comte de Soissons, pourvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance ; et ce fut sur cette connoissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisoit des propositions ; Gaston demandoit du temps pour les communiquer au comte ; on l'accordoit, et tout en attendant, on faisoit avancer des troupes vers Blois. Monsieur crioit à la violence ; les troupes s'arrêtoient. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés ; les troupes avançoient encore, s'arrêtoient de nouveau. Enfin, le roi se met lui-même en marche. Gaston se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan, selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frere lui accorde. Ces conditions étoient une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture du mariage de Monsieur, et quelques avantages pécuniaires pour lui et ses gens. C'étoit bien peu, en comparaison de

ce que le duc d'Orléans prétendoit d'abord. Il demandoit une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de sa mere, la liberté de leurs communs serviteurs, et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'abbé de la Riviere (1), qui parut alors sur la scene avec Goulas, secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir à l'un et à l'autre la verge, pour les rendre plus souples à ses volontés, et il ne les souffrit auprès du prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposeroit à ne rien faire ni conseiller, qui pût les exposer de nouveau à y être renfermés.

Quant au comte de Soissons, voyant que Monsieur s'étoit accommodé, il écrivit au roi une apologie de sa conduite, fondée

(1) L'abbé de la Riviere, homme de bas lieu, avoit été précepteur dans un collége. L'évêque de Cahors, premier aumônier de Monsieur, le fit aumônier; et il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très-riche, duc et pair, et évêque de Langres. Voyez Montglat, tome I, p. 124.

sur les vexations sourdes du cardinal, qui l'avoit forcé de s'éloigner; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sedan, sans pouvoir être forcé de revenir à la cour, ni en tout autre endroit où le ministre auroit autorité (1). En vain Richelieu lui fit des promesses et des protestations qui équivaloient à des excuses; le comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui; et quand il s'apperçut qu'on traînoit la négociation, et qu'on prenoit des mesures pour le tirer de son asyle, déjà indigné de quelques mauvais traitemens faits à sa mere et à plusieurs de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la reine mere et les Espagnols, un traité que la foiblesse de Gaston avoit interrompu. Alors le cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il étoit embarrassé d'une guerre étrangere, il s'attiroit encore sur les bras un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder

(1) Montrésor, tome II, p. 186. — Lett. de Rich., p. 109. — Journ. de Rich., p. 169.

au comte ce qu'il demandoit; et on vit un prince du sang, réfugié dans une forteresse appartenante à un prince étranger, avec une garnison payée par la France, aux ordres et pour la sûreté de cet exilé volontaire. Ainsi Soissons, placé sur la frontiere du royaume, l'ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la cour en éloignoient, ressembloit à une de ces nuées noires et épaisses, qu'on voit s'élever sur les bords de l'horison, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent et reviennent avec elle plns formidables, par la foudre dont ils ont porté les matieres qui s'allument dans son sein. Mais avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la cour des scenes qui méritent d'être retracées aux lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en apparence, les mœurs privées des rois et des princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les grands apprennent par l'histoire, que rien de ce qui les concerne n'est indifférent.

Les favoris, les maîtresses et les con-

fesseurs des rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parce qu'ils cessent de plaire au monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au roi, ils étoient disgraciés parce qu'ils ne convenoient pas au ministre (1). On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui auroit peut-être évité son malheur, s'il avoit eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement de la guerre, s'ennuyoit auprès de Louis. Il fut assez mal-adroit pour le laisser paroître, et le roi le congédia : mais il auroit pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avoit pas encouru la haine du cardinal encore plus que celle du roi. Enfin, Saint-Simon, qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu, *à la journée des dupes*. Tant que le ministre fût injustement persécuté par la reine mere et ses adhérens, le favori prit son parti auprès du prince ;

(1) Mém. de Motteville, de Bassompierre, de Montglat. — Et Mém. rec. — Passim.

mais quand il devint persécuteur à son tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations d'un homme qui avoit l'oreille du maître : il fit entendre au roi que Saint-Simon étoit bien plus attaché à sa mere et à son frere qu'à lui; crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. Saint-Léger, oncle du favori et gouverneur de la Capelle, lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre; Saint-Léger disoit qu'il n'avoit ni munitions, ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire faire son procès; mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avoit été averti par son neveu, et demanda son éloignement au roi, qui ne put le refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime (1).

(1) Bassompierre, tome III, p. 62, en parle assez mal; mais il avoit visé à la place que Saint-Simon occupoit. Il se retira à Blaye, dont il étoit gouverneur. Le roi lui écrivoit souvent avec le style de la confiance et de

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'étoit pas recherchée ; il menoit une vie si triste, que peu de personnes désiroient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honoroit de cette distinction s'en dégoûtoient bientôt, parce qu'il falloit passer son temps ou à des amusemens puériles, ou à écouter des murmures perpétuels contre son ministre, dont il portoit impatiemment le joug. Séparé de sa mere, qu'il tenoit en exil, prévenu

l'amitié. Il fut un des premiers rappelés, après la mort du ministre. Louis XIII, quelques jours avant sa mort, lui donna la charge de grand-écuyer. Mais le garde des sceaux eut la malice de faire signer le brevet en blanc ; et, quand le roi fut mort, on le remplit du nom du duc d'Harcourt. Saint-Simon se retira encore à Blaye, peu content de la reine et de Mazarin, son ministre. Les Anglois menaçant cette place, et faisant au gouverneur, dont ils savoient les sujets de plainte, les propositions les plus avantageuses, Mazarin lui envoya offrir, de la part de la reine, des honneurs et des dignités qui lui feroient oublier leurs torts, s'il vouloit se défendre. Saint-Simon répondit : *Je me croirois trop humilié, si, après avoir reçu tant de bienfaits du roi Louis XIII, j'étois assez lâche pour vendre ma fidélité au fils de mon bienfaiteur.* Il repoussa les ennemis, et la cour le laissa dans sa retraite.

contre sa femme, jaloux de son frere, en défiance continuelle de ses parens et des seigneurs qui l'environnoient, il ne voyoit que par les yeux de Richelieu, qu'il détestoit, mais sans lequel il croyoit ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un favori étoit fort embarrassant : il étoit obligé de trahir son maître, en rapportant au ministre tout ce qui lui échappoit dans ses momens d'humeur; ou s'il applaudissoit aux plaintes du roi, s'il ne les faisoit pas savoir au cardinal, son silence seul l'exposoit à la haine du prélat, parce que, tôt ou tard, le foible prince lui avouoit ce qui s'étoit dit dans ces conversations. Non-seulement des favoris en titre, mais des seigneurs sans prétentions, et des officiers domestiques furent punis, pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'entendre; de sorte que les gens sensés fuyoient le monarque, que les soupçons et la mélancolie environnoient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvoit en espérer

de graces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenoit son ennui dans ses appartemens, et au cercle de la reine, sa femme : il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris, que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confidence. Nous avons vu que mademoiselle de Hautefort fut sa premiere inclination : elle étoit belle et spirituelle ; et sa faveur se seroit soutenue long-temps, malgré le ministre, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement ; selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons (1) ; et après plusieurs brouil-

(1) C'étoit à Richelieu que Louis XIII portoit des

leries et plusieurs racommodemens, mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis et sa favorite, il s'attacha à mademoiselle de la Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincere. Les raisons qui la déterminerent à ensevelir ses espérances dans un cloître, tiennent aux intrigues qui alarmerent alors le cardinal; il vit en même-temps soulevés contre lui, la reine régnante, la favorite, les seigneurs

plaintes contre sa maîtresse. Quand il étoit mécontent, il la menaçoit de son ministre. Il lut un jour à mademoiselle de Hautefort une longue lettre qu'il venoit d'écrire contre elle, et dit qu'il alloit l'envoyer au cardinal. La demoiselle l'arrache au roi : il veut la reprendre; elle s'enfuit : Louis l'arrête, et tâche de la ravoir de force. Ne sachant comment sauver la lettre, mademoiselle de Hautefort *la met sous son mouchoir de cou*, étend les bras, et lui dit : *Prenez-la si vous l'osez. Il retira ses mains comme du feu*. Voyez Montglat, tome I, p. 288.

françois et les étrangers compatissant au sort de la reine mere, le P. Caussin, confesseur du roi; enfin, dit-on, jusqu'au P. Joseph, son confident intime qu'on appeloit l'*éminence grise*; et partout l'*éminence rouge* triompha.

L'objet de son inquiétude étoit alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagrémens dans son mariage (1). Comme la reine mere connoissoit son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendroit sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi; il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit

(1) Mém. de la Porte et de Motteville. — Aubery, Mém., tome II, p. 75. — Brienne, tome II, p. 121. — Mém. rec., tome VIII, p. 661.

la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légéretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles, furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent, sous la main du malin cardinal, l'air et l'apparence de crime d'état; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir désiré plus que des égards et des déférences (1). La reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal, pour se sauver des piéges qu'il lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au roi d'Espagne son frere, à l'archiduc, et à plusieurs personnes des cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale, qui

(1) La reine a conté à M. de Motteville, *qu'un jour le cardinal lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, et qu'il lui fit un discours très-passionné.* Voy. Mém. de Motteville, tome I, p. 36.

étoit le vœu de toute l'Europe, et du retour de la reine mere; deux choses que le cardinal redoutoit également. Le roi se persuada facilement un mystere dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisoit à son insu, et résolut, à l'instigation du ministre, de surprendre son épouse.

La reine alloit souvent au couvent du Val-de-Grace; elle s'y étoit construit un joli appartement, et elle passoit, avec des religieuses choisies, des journées que la tristesse de la cour lui faisoit trouver très-agréables. Le chancelier s'y transporta par ordre du roi; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvoient. Il interrogea les religieuses et la reine même, et la força de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans son sein. Pendant ce temps, on arrêtoit et on transportoit dans différentes prisons ses plus fideles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilli, où elle demeura resserrée dans sa chambre, et réduite aux gens absolument nécessaires pour son

service. Comme la disgrace est contagieuse, les courtisans évitoient ceux qui passoient pour lui être attachés. On remarqua, qu'en traversant la cour, ils n'osoient même tourner les yeux vers son appartement. On disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paroît singuliere après vingt ans de mariage, n'étoit peut-être pas sans fondement de la part du cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, et qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très-secrétement de la recherche qu'il devoit faire. Il ne se trouva au Val-de-Grace que des papiers inutiles, et dans les armoires, des haires et des disciplines, qu'on regarda comme mises en dérision du cardinal.

Les agens de la reine nierent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; et malgré les promesses, malgré les menaces, quoique

Richelieu, les interrogeât lui-même, en homme qui veut trouver des coupables, quoiqu'il cherchât à les épouvanter, et qu'on mît à quelques-uns les instrumens de la torture sous les yeux, ils furent inébranlables (1).

Enfin, chose étonnante! resserrés dans des prisons impénétrables, sous des geoliers choisis par le ministre, et gardés à vue, dans des cachots, par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devoient taire ou avouer, afin que leurs réponses cadrassent avec celles de la reine; et ces avis leur parvenoient par le canal même des parens du cardinal; tant étoit générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un ministre tyrannique, qui vouloit dominer même les inclinations! La reine, qui avoit été réprimandée en plein conseil, du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit, par lequel elle se reconnoissoit coupable d'imprudence. Quand Richelieu

(1) Mém. de la Porte, p. 118 et suiv.

ne pouvoit pas trouver les personnes assez criminelles, c'étoit sa politique de se procurer ainsi des titres contre elles, en cas de récidive (1); et, selon sa coutume, il fit encore valoir à la reine le retour du roi vers elle, comme une grace et le fruit de ses sollicitations.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre la Fayette, dont la conduite est un modele de vertu peut-être unique dans l'histoire (2). Sensible aux épanchemens du cœur de Louis, elle aimoit sa personne, elle s'intéressoit à

(1) Sachant que Bullion, surintendant des finances, étoit regardé, par le roi, comme un homme qui pouvoit le remplacer en cas de besoin, Richelieu voulut un jour lui faire signer l'aveu qu'il avoit malversé dans les finances. Bullion refusa; le cardinal se mit en colere, et prit les tenailles de son feu, pour lui en donner sur la tête. Le surintendant, intimidé, signa, et Richelieu, en serrant ce papier, dit: *Voilà le procès de Bullion tout fait, quand il me plaira.* Bullion mourut de chagrin, peu de temps après cette aventure. Voy. Mém. de Montglat, tome I, p. 372.

(2) Mém. de Motteville, tome I, p. 80. — Mém. rec., tome VIII, p. 663. — Montglat, tome I, p. 211. — Brienne, tome II, p. 136.

diment. Les visites au parloir durerent long-temps, et causerent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin il intimida et gagna un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen, le ministre sut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savoit devoir blesser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer. La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de la Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que mademoiselle de Hautefort, elle lui avoit rendu des services plus essentiels auprès du roi, en le forçant de retourner à son épouse. Le fruit de cette réconciliation, après 22 ans de stérilité, fut un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV. Anne d'Autriche, reconnoissante des bons offices de la Fayette, fit tous ses efforts pour l'engager à revenir à la cour; mais ils furent inutiles. Elle resta dans le

cloître, où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chute un prince qu'elle aimoit. Le roi sut la manoeuvre du cardinal. Il disgracia Boisenval, son fidele agent : mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Ce que n'avoit pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tenterent : le P. Caussin, confesseur du roi, *bon homme*, disoit le cardinal ; et le P. Monod, directeur de Christine de France, soeur de Louis XIII, et veuve d'Emmanuel, duc de Savoie, *esprit rempli de malice*, disoit le même prélat (1). C'est-à-dire, suivant la ma-

(1) Le Clerc, tome II, p. 329. — Montrésor, tome II, p. 240. — Aubery, hist., p. 472. — Mém. rec., tome VIII, p. 526 et suiv. — Lett. de Rich., p. 185 et 336. — Test. polit., 1.er vol., p. 68. — Mém. de Duplessis, p. 77.

niere d'entendre de Richelieu, que le premier étoit ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisoit les mesures qu'il prenoit pour gouverner la cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France. Si on n'avoit pas les instructions secrettes envoyées aux agens françois de Turin, on ne pourroit croire ce que fit Richelieu, pour forçer une veuve de souverain, sœur de son roi, d'abandonner les états de son fils à la discrétion d'un ministre étranger.

Christine avoit le plus grand intérêt de rester neutre entre les maisons de France et d'Autriche ; c'étoit le conseil que lui avoit donné son époux mourant (1). Richelieu, à qui ce systême pacifique ne plaisoit pas, n'osa cependant s'y opposer ouvertement ; mais il prit un biais pour le rendre inutile : ce fut de brouiller Christine avec le prince Thomas et le cardinal de Savoie, ses deux beaux-freres. Comme, en vertu

(1) Test. polit., 1.er vol., p. 89.

de la neutralité, les deux puissances belligérantes avoient droit de faire passer leurs troupes par les états de Savoie, en payant leurs vivres et sans hostilités, le cardinal persuada à la duchesse que ses beaux-freres laissoient prendre aux Espagnols des lieux de défense, afin de se servir d'eux pour lui ôter la régence. D'un autre côté, il aposta auprès des princes des personnes qui leur mirent en tête que leur belle-soeur laissoit renforcer les François en Savoie et en Piémont, dans le dessein de se rendre par eux maîtresse du sort de ses deux beaux-freres, et de les faire arrêter quand elle voudroit. Ces défiances s'établirent si bien, que la régente se laissa environner de troupes françoises dans Turin, et que ses beaux-freres s'enfuirent, le prince Thomas dans les Pays-Bas, et le cardinal à Rome. Les grands se diviserent, les peuples murmurerent. Christine s'en embarrassa peu, comptant sur les secours de France. Mais quand Richelieu vit qu'elle ne pouvoit plus s'en passer, il les mit au plus haut prix: tantôt il

demandoit une ville, tantôt une citadelle, comme des appuis nécessaires aux détachemens françois ; et lorsqu'elle marquoit de la répugnance de se laisser ainsi garrotter, on menaçoit de l'abandonner aux Espagnols qu'elle avoit offensés par sa partialité. Ce manége révolta quelques seigneurs Savoyards, même attachés à la France; ils firent ouvrir les yeux à la princesse, et l'engagerent à se réconcilier avec ses beaux-freres. Le cardinal, averti de ces discours, demande l'éloignement des plus zélés, achete le silence des uns, et force les autres à quitter d'eux-mêmes la cour de leur souveraine. Il en vouloit sur-tout au comte Philippe d'Aglié, qu'il appelle dans son Testament politique, *un misérable, principal auteur de tous les conseils*. Le cardinal ne put alors s'en venger d'une manière aussi éclatante qu'il le désiroit, parce qu'il n'étoit pas encore assez fort dans Turin. Mais il épia deux ans sa proie ; et quand il se fut rendu tout-puissant dans cette cour, il fit enlever le comte sous les yeux de la princesse, et le fit amener à la

Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Christine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. *Il y a de certaines occasions*, dit-il, *où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre auteur de leur perte.* Il dit, il insinua, il écrivit à la duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce seigneur, capable de plaire, pourroit rendre son attachement suspect et ternir sa réputation. Enfin il fit envisager à Louis XIII cette violence, comme un effet du vif intérêt qu'il prenoit à l'honneur de la princesse, sa sœur.

Mais le ressentiment du cardinal contre ce seigneur n'étoit rien, en comparaison de la haine qu'il portoit au P. Monod. Ce jésuite étoit depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Emmanuel, et vint à cette occasion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui

envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornemens assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi : mais le ministre y joignit une lettre qui montroit que l'amitié du P. ne lui étoit pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étoient contraires aux intérêts de la Savoie, le jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du prélat ; et non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'ame du P. Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissoit le roi, à l'égard de son ministre; aveuglement, basse déférence, qui mettoit le trouble dans la maison royale, et dont la religion souffroit autant que l'état. Le confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zele lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mere, qui pouvoit avoir eu des torts, mais qu'il ne devoit pas repousser, dès qu'elle ne demandoit qu'à se jeter dans ses bras.

Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnoient à son royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frere, avec ses autres parens; qu'en voyant tant de grands seigneurs errans dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avoit pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches; d'où il arrivoit que sa cour n'étoit plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais, ce qui devoit le faire trembler, c'étoit, ajoutoit le P., le compte terrible qu'il rendroit à Dieu de l'oppression où se trouvoit la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestans: *et vous répondrez, sire,* lui dit-il, *sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe.* Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avoit montré les consultations de plusieurs docteurs, qui ne pensoient pas comme lui, et même des jésuites ses confreres. *Ah! sire,* répliqua

naïvement le confesseur, *ne les croyez pas, ils ont une église à bâtir* (1).

En vain le roi voulut défendre son ministre ; il fut obligé de se rendre aux raisons du jésuite. *Mais enfin*, dit Louis, *qui mettre à sa place?* Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours ; et ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de la cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils de Charles IX, après s'être mêlé d'intrigues, et en avoir été puni par de longues prisons, pouvoit, avec un esprit naturel et son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel ; et, ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en étoit avec le roi. Angoulême fut très-étonné. Cependant il consentit avec de grands remercîmens :

(1) Ils bâtissoient alors l'église de la maison Professe, rue Saint-Antoine

mais, faisant ensuite réflexion à l'ascendant du cardinal sur Louis; que ce prince pouvoit foiblir au moment de l'exécution; que c'étoit même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remercîmens et les promesses : mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le roi n'auroit pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressoit toujours son pénitent, qui lui fit une espece de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. Caussin accepta, le jour fut pris : mais, au moment que le confesseur alloit entrer dans le cabinet du roi, où devoit se faire cet éclaircissement, et où Richelieu étoit déjà, Caussin eut ordre de se retirer; et en rentrant chez lui, on lui remit un autre ordre, qui lui enjoignoit de partir sur-le-champ pour Quimpercorentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves

de la complicité, ou, comme disoient les flatteurs de cour, de la séduction employée par le P. Monod.

Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyen qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. *Il faut*, écrivoit-il à d'Hemery, sont agent à Turin, *que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoie pas en France.* Mais le jésuite juroit *qu'il ne verroit jamais Richelieu qu'en peinture* (1). La duchesse défendoit son directeur, du moins quant à l'intention : mais le prélat ne croyoit pas qu'une intention, qui alloit contre ses intérêts, pût se justifier. En vain Christine accordoit au cardinal tout ce qu'il demandoit d'ailleurs, le sacrifice de ses ministres, de ses places, de ses beaux-freres : *Elle étoit*, dit Siri, *auprès de Richelieu, comme ces personnes dont les actions, privées de la grace, n'ont aucun mérite auprès de*

(1) Lett. de Rich., p. 185. — Mém. rec., t. VIII, p. 572 et 623.

*Dieu. C'étoient des œuvres mortes*, tant qu'elle ne livroit pas le P. Monod. Il la tourmenta elle-même, lui suscita des embarras, retira des secours, l'abandonna à la merci des Espagnols et de ses beaux-freres; de sorte que le jésuite, craignant les pieges secrets, conseilla lui-même à la duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle vouloit le punir; mais le cardinal, qui se connoissoit en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du P. Monod, moins comme une satisfaction qu'on lui faisoit, que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fioit plus à elle. Etre infidele à Richelieu, c'étoit, dans son style, être infidele à la France. Il ne la ménagea plus; il s'empara d'une partie de ses états, sous prétexte de la défendre; et il fut, peut-être, le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauve-garde apparente de la protection.

Quelques auteurs prétendent que le P. Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême, que sur le refus du P. Joseph, et que ce choix s'étoit fait par le conseil de la Fayette, proche parente du capucin (1). On dit que celui-ci, fidele au cardinal, refusa le ministere ; mais que, reconnoissant de la bonne volonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Mais il est bien difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne se pas laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru appercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur et avoit un flegme orgueilleux. Le P. Joseph étoit brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproque-

(1) Vie du P. Joseph, et le véritable P. Joseph. Passim.

ment, et occasionnoient des mots et des reparties aigres. La reine mere, pour être reçue en France, se soumettoit alors à toutes les conditions; elle prioit seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageoit à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples épuisés demandoient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offroient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamoient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au P. Joseph, donnerent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à la Fayette, parloit au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans qui auroit pu l'éloigner de la cour, et le P. Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances, pour obtenir le chapeau rouge qui lui étoit promis. De toutes ces circonstances, les politiques conclurent que le capucin cherchoit à s'égaler au cardinal par cette dignité pour le supplanter; que du moins

le prélat eut lieu de le croire, et que la maladie du P. Joseph fut l'effet de sa jalousie. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes resterent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra toutes les inquiétudes que doit donner l'état d'un malade chéri. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Rueil, et soigner avec la sollicitude d'un ami. Le P. Joseph, de son côté, donna au cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel il justifioit sur tous les points le ministere de Richelieu, et le représentoit comme le seul homme capable de gouverner son royaume; aussi le cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort, *J'ai perdu mon bras droit* (1).

(1) Entre autres épitaphes, on fit celle-ci, qui ne dut pas trop plaire au cardinal :

Ci gît, au chœur de cette église,
Sa petite éminence grise :

C'étoit en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir (1). Il s'étoit familiarisé avec les obstacles et les fatigues, dans les missions et dans les réformes de maisons religieuses ; travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvoit les persuader (2).

Et quand au seigneur il plaira,
L'éminence rouge y gîra.

Voy. Vie du P. Joseph, p. 571. Il est enterré aux Capucins de la rue Saint-Honoré, auprès du P. Ange de Joyeuse ; ce qui a produit encore cette mauvaise épitaphe, qui peint cependant la maniere de penser du temps :

Passant, n'est-ce pas chose étrange,
Qu'un Démon soit auprès d'un Ange ?

(1) Vie du P. Joseph. Passim.

(2) Un officier, qu'il venoit de congédier pour l'Allemagne, revint sur ses pas, et le trouva disant sa messe. Il s'approcha et lui dit tout bas : *Mais, mon pere, si ces gens-là se défendent? Qu'on tue tout*, répondit le P., et il continua sa messe. Voy. Mém. de l'abbé Arnauld, tome I, p. 239.

contraire que, dans la persuasion qu'on seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur (1). Si quelqu'un, par exemple, méritoit des égards, c'étoit le duc de La Valette, colonel-général de l'infanterie françoise, époux d'une sœur naturelle du roi, fils du duc d'Epernon, vieillard respectable, frere du duc de Candale et du cardinal de La Valette, qui exposoient alors leur vie pour la France, en Piémont, où le cardinal commandoit l'armée; enfin, recommandable lui-même par la défaite des *Croquans*, paysans révoltés de Guienne, dont le soulévement embarrassoit fort le ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du cardinal, la Valette ait encouru sa disgrace, on n'en est point étonné, quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son

(1) Talon, t. I.er, p. 253. — Mercure, t. XXIII. — Mém. rec., tome VIII, p. 781. — Mém. d'Aubery, tome II, p. 240. — Testam. polit., tome I, p. 71; tome II, p. 185.

pere, que de la souplesse de ses freres, il s'égayoit volontiers sur le compte de Richelieu, le railloit, et critiquoit sans ménagement ses actions tant civiles que politiques ; mais du moins le dévouement de ceux-ci au cardinal, auroit dû sauver le frere de la proscription, et exempter le pere des chagrins qui empoisonnerent ses derniers jours (1).

On a vu qu'il n'avoit pas tenu à la Valette que le duc d'Epernon, son pere, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le prélat s'en souvenoit, et disoit quelquefois : *l'affaire d'Amiens n'est pas oubliée.* Cependant il donnoit de l'emploi dans les armées à la Valette,

(1) Epernon disoit de son fils : *Ce n'est pas le cardinal de la Valette, mais le valet du cardinal.* Cette espece d'anagramme est trop justifiée par la correspondance des deux cardinaux, qui se trouve dans le 2.e vol. des Mém. d'Aubery, depuis la p. 240, jusqu'à 418. On y voit, p. 243, la Valette s'abaisser, dans ses protestations d'attachement, jusqu'à promettre d'abandonner pere et frere, *s'ils sont coupables.* Il est vrai qu'il en doute, et qu'il les recommande à la justice du cardinal ; mais, même avec cette restriction, ses expressions sont indignes d'un fils et d'un frere.

soit qu'il n'en pût refuser à un colonel-général de l'infanterie, soit qu'il espérât trouver dans son service des moyens de le perdre. Les François, victorieux cette année de tous côtés, reçurent un échec devant Fontarabie, dont ils furent obligés de lever le siége. Le prince de Condé, qui commandoit, prétendit avoir été mal secondé par le duc de la Valette, son principal lieutenant. Epernon et son fils, avoient été fort piqués de l'autorité que la cour, en cette circonstance, donna au prince, à leur préjudice, dans le gouvernement de Guienne et dans les provinces adjacentes. Le ministre, instruit de cette jalousie, qu'il étoit peut-être bien-aise de faire naître, persuada au roi que la Valette avoit cherché et saisi l'occasion de faire essuyer un affront à Condé, contre le bien de son service. Le monarque irrité, érigea, pour juger cette affaire, un tribunal composé de ducs et pairs, de conseillers-d'état, de présidens, et du doyen du parlement, et se mit à leur tête.

La fermeté de ces derniers est trop estimable, pour ne leur en pas faire honneur.

Ils représenterent tous, par la bouche du premier président le Jai, qu'ils ne pouvoient opiner hors du parlement, et ils supplierent le roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection, Louis répondit par des reproches contre leur prétention. *Vous faites les difficiles*, leur dit-il, *et les tuteurs des rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossiere de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît. Enfin, le duc de la Valette ne mérite pas d'être jugé autrement :* c'est-à-dire, qu'il ne méritoit d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le roi avoit d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, doyen du parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le duc à son tribunal naturel, et conclut à ce renvoi. Le roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi, c'étoit une opinion suffisante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du monarque, il dit qu'il étoit de l'avis des gens

du roi, qui avoient conclu au décret de prise de corps. Le président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret, que c'étoit de l'exprès commandement du roi.

Le président Bellievre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes, il ajouta de respectueuses, mais vives remontrances sur le danger qu'il y avoit d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. *Votre majesté, sire,* lui dit-il, *pourroit-elle soutenir la vue d'un gentilhomme sur la sellette, et qui ne sortiroit de votre présence que pour monter sur l'échafaud.* Cette représentation n'émut pas le roi ; il ordonna à Bellievre d'opiner ; et celui-ci, ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matiere criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellievre. Le

président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle, il avoit entendu dire au cardinal, que le roi pouvoit encore exercer ses bontés envers le duc de la Valette, et qu'il étoit d'avis de l'en supplier. *Ne vous couvrez point de mon manteau*, lui dit Richelieu avec un sourire ironique; *opinez*.

Aucun des pairs ne réclama pour l'accusé les priviléges de son rang, et entre les conseillers-d'état, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la commission les usages despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans formalité de justice, d'un grand qui lui déplaît; voulant faire entendre que le duc de la Valette étoit encore heureux de ce que le roi vouloit bien lui donner des juges. Ainsi, par ce premier arrêt, le beau-frere du roi fut décrété de prise de corps; et les délais étant expirés, il fut condamné, par un autre, à avoir la tête tranchée. En vain Bellievre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé. Les gens du roi le trouverent coupable d'intelligence avec les Espa-

gnols, et de désobéissance à son général. Bellievre montra que la trahison, présumée sur des bruits vagues, et sur la déposition de témoins récusables, n'étoit pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'étoit à un conseil de guerre à examiner si le duc n'avoit pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendoit. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au roi, peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés, un biais favorable à l'accusé, Bellievre ajouta qu'il ne pouvoit excuser un des premiers officiers de la couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui l'appeloit auprès de lui pour se justifier; que cette faute étoit de dangereux exemple, et méritoit d'être punie; qu'en conséquence, il concluoit à ce que le duc de la Valette fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure. Il attesta les seigneurs présens, qui avoient vu comme

lui le duc de la Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brêche de Fontarabie étoit praticable; que le duc l'auroit emportée s'il avoit voulu; que ne l'ayant pas fait, il étoit coupable : contre cette assertion d'un roi irrité, personne n'osa réclamer; l'arrêt de mort passa, et on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de la Valette, forcé de s'exiler, se réfugia en Angleterre. Le duc de Candale, son frere aîné, mourut. Le cardinal de la Valette, son autre frere, le suivit de près; et le duc d'Epernon, pere infortuné, à l'âge de quatre-vingt-six ans, se trouva privé de ses enfans, confiné dans sa maison de Plassac, sans autorité dans ses charges et ses gouvernemens, dont on ne lui laissa que les titres, et sans appui à la cour.

La reine mere fit alors ses dernieres tentatives pour être reçue en France à des conditions moins onéreuses (1). Cette

(1) Mém. rec., tome VIII, p. 500. — Montglat,

princesse commençoit à mériter la pitié; elle avoit été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettoit pas de rester, depuis que les Espagnols étoient en guerre ouverte avec les François. Charles I, son gendre, la reçut volontiers en Angleterre: mais les troubles qui s'élevoient dans son royaume, faisoient craindre à ce roi de ne pouvoir long-temps donner un asyle à sa belle-mere; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Ses instances furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer (1).

tome I, p. 322. — Montrésor, t. I, p. 340. — Mercure, tome XXII.

(1) Le roi ayant été tourmenté toute une nuit, par un songe qui lui représentoit les détresses où étoit la reine sa mere, et les reproches qu'elle lui en faisoit, s'éveilla tout en sueur et avec de la fievre. Son médecin en avertit le cardinal, qui fit le soir représenter, devant le roi, une comédie dans laquelle un des acteurs feignoit de vouloir raconter un songe inquiétant, qu'il avoit eu quelques nuits auparavant : au lieu de l'écouter, les autres acteurs plaisantoient, le railloient, le tournoient en ridicule, et enfin lui fermoient la bouche. Néanmoins Louis, toujours affecté de son rêve, en parla au cardinal. Le ministre répondit froidement que, puisqu'il étoit si tourmenté de ces idées, il valoit mieux

Louis s'en rapporta à son conseil du sort de sa mere. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Boutilier opina de la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours sa même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgraces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles I le lui permirent, et se réfugia ensuite à Cologne.

Richelieu lui donna bientôt un nouveau compagnon d'exil, dans la personne du duc de Vendôme, frere du roi (1). Ce prince vivoit tranquille dans ses

rappeler sa mere; mais qu'il falloit que ce fût honorablement, en payant les dettes qu'elle avoit contractées chez les étrangers, et qu'il en feroit dresser l'état. *Il n'est pas besoin*, ajoute celui qui rapporte ce trait, *d'en dire la suite : il suffit de faire paroître de quels artifices et de quels charmes on se sert pour ensorceler et damner les princes.* Voy. Manuel du bon citoyen, broch. *in*-4.°, p. 22.

(1) Mém. d'Aubery, tome II, p. 649.

terres, avec la duchesse, son épouse, *et* les ducs de Mercœur et de Beaufort, ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déjà flétris par la justice, qui l'accusent de les avoir sollicités pour empoisonner le cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la maniere dont elle étoit conçue, que par ses auteurs; mais, sachant qu'on y donnoit quelqu'importance, il envoie à la cour sa femme et ses fils, remontrer, tant au roi qu'au ministre, l'absurdité d'une pareille imputation, et il offre de venir se justifier lui-même. Le roi le prend au mot, et lui ordonne de se rendre auprès de lui, au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison; le sort de son frere, qui y est mort assez brusquement pour qu'on ait soupçonné du poison; la résolution du duc de la Valette et de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté et leur vie. Tout examiné, Vendôme

abandonne sa justification, qui auroit été aisée, s'il n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, et se sauve en Angleterre Louis établit contre son frere une commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frere. Les juges s'assemblent : on instruit l'affaire ; et lorsqu'on étoit près d'aller aux opinions, le cardinal, qui avoit eu la délicatesse, comme offensé, de ne se pas mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre par laquelle il le prioit de demander au roi la grace du coupable. Louis refuse quelque temps, et faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal : *Je m'avise*, dit-il, *d'un expédient : c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, et d'en suspendre le jugement définitif ; selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, et je lui pardonnerai.* Toutes les prieres n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'accusé, c'étoit assez pour le cardinal : car, en même-temps qu'il faisoit parade de bonté,

il laissoit au roi des préjugés, non-seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs parens et amis, qu'il pouvoit faire soupçonner de complicité.

Pendant qu'il éloignoit ainsi de la cour et du royaume, ceux qui auroient pu lui nuire, il y recevoit un homme qui lui avoit déjà donné plusieurs marques d'attachement (1). Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le marquis de Montglat, qui rapportoit apparemment l'opinion du temps, dit qu'il étoit fils d'un banquier de Mazare, en Sicile. Il eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son pere à Rome. Jules s'introduisit auprès du cardinal Sachetti; celui-ci le fit connoître

(1) Montglat, tome I, p. 369. — Mém. d'Arnauld, tome II, p. 79. — Mascurat, p. 13.

au cardinal Colone; et la sœur de ce dernier, ayant épousé Thadée Barberin, neveu du pape Urbain VIII, frere du cardinal Antoine, cette famille se l'attacha, et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troubloient l'Italie. De retour à Rome, Mazarin quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le pape le rappela, et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez Chavigny, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya ambassadeur extraordinaire à Turin, puis

plénipotentiaire en Allemagne; lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, lui fit donner le chapeau malgré le pape, qui y répugnoit; et, enfin, le P. Joseph étant mort, le ministre se déchargea, sur le nouveau cardinal, du soin des affaires étrangeres : seçours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avoit besoin de toute son attention, pour veiller à ce qui se passoit du côté de Sedan

Le comte de Soissons y étoit toujours dans un état équivoque; ni rebelle, ni soumis, rongé de chagrin d'être relégué hors du royaume et privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le desir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore (1). De son côté, Richelieu ne voyoit qu'avec un dépit extrême un prince armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvoit ne pas fléchir sous l'autorité du ministre. De temps en temps, il

(1) Montrésor, t. I, p. 365. — Merc., t. XXIV. — Mém. d'Aubery, t. II, p. 693.

jetoit vers Sedan un regard de courroux, et il lui échappoit de dire : *Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique ; le roi veut absolument voir la fin de ces menées.* Il entendoit par-là les liaisons assez publiques du comte avec la reine mere, les Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de la Valette, et les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Flandre. Il entendoit aussi les liaisons plus secretes que Richelieu soupçonnoit avec la reine régnante, le duc d'Orléans, et tous les mécontens du royaume, et même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le ministre avoit substitué à Saint-Simon dans la faveur du roi, et qui commençoit à secouer le joug de son bienfaiteur.

Tant que le corps de l'état fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir (1). Mais insensiblement les symptômes fâcheux dispa-

(1) Mercurio, t. I, p. 275.

rurent. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissa les frontieres de France tranquilles. Veimar, Banier, Tortenson, généraux du grand Gustave, soutinrent en Allemagne, après sa mort, l'honneur de ses armes. Leurs troupes gagnées, leurs conquêtes achevées et incorporées au royaume, lui servirent de boulevard de ce côté. La diversion des Hollandois, quoique souvent plus foible qu'elle n'auroit dû être, garantissoit les pays limitrophes de la Flandre. On pouvoit craindre quelque chose du duc de Lorraine, qui, chassé de ses états et réduit à faire le personnage d'aventurier, tenoit une armée prête à marcher partout où son intérêt l'appelleroit. Mais le ministre suspendit ses efforts, en lui promettant de favoriser son divorce avec la princesse Nicole, et son mariage avec la comtesse de Cantecroix, qu'il appeloit *sa femme de campagne;* et quand le cardinal l'eut ralenti par des espérances, il le mit dans l'impuissance d'agir, en le forçant de livrer ses meilleures places.

Enfin, la politique de Richelieu avoit parfaitement réussi à l'égard de la duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-freres et avec les Espagnols, elle se trouvoit dans une dépendance absolue des François. Ils occupoient ses forteresses, et tenoient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnoient la main depuis Geneve jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassembloient au besoin en corps d'armée, et servoient de remparts au royaume, contre les secours que la maison d'Autriche pouvoit tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de Richelieu, ou jaloux des prospérités de la France, auroient volontiers aidé ses ennemis.

Avec ces précautions, Richelieu pouvoit enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparoit, depuis long-temps, au comte de Soissons (1). Quoique ce prince entretînt des correspondances avec tous les mécontens, par la peine qu'eut le duc de Bouillon à le déterminer d'agir, on con-

(1) Mercurio, t. I, p. 279. — Histoire de Bouillon, t. III, liv. VIII.

jecture qu'il seroit resté tranquille, s'il n'avoit été provoqué par les vexations secretes du cardinal. Le roi souhaitoit qu'on le laissât tranquille dans sa retraite : mais les circonstances mettoient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de Louis XIII dépérissoit sensiblement, et faisoit craindre une mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissoit sur le danger, et se flattoit de survivre à son maître. Pour un ambitieux, ce n'auroit pas été survivre, que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer, dans ses dernieres démarches, des mesures tendantes à se procurer la régence. Il falloit bien présumer de sa capacité et de sa fortune, pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un frere du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels : mais c'étoit précisément du conflit des prétentions, que le ministre espéroit le succès des siennes. Voici comme il arrangeoit les événemens.

« A la mort du roi, il se formera des

» brigues; la reine mere probablement » viendra revendiquer une autorité qu'elle » n'a laissé échapper qu'à regret. La jeune » douairiere ne voudra pas lui céder. Le » duc d'Orléans réclamera les droits de » sa naissance. Tous trois seront fort em- » barrassés, se trouvant sans argent, sans » troupes et sans considération. S'ils n'y » songent pas d'eux-mêmes, je ferai » suggérer à l'un d'eux de recourir à » moi, comme maître d'entraîner du côté » où je pencherai, les gouverneurs des » villes et des provinces, et les com- » mandans des armées, presque tous » placés de ma main. S'ils dédaignent de » m'avoir obligation, je leur opposerai la » maison de Condé, qui peut mettre un » grand poids dans la balance ».

En effet, le prince de Condé étoit un homme de tête, et avoit du génie pour le gouvernement. Le duc d'Enguien, son fils, montroit déjà pour le commandement des armées, les talens qui l'ont depuis rendu si célebre. Richelieu s'en étoit assuré, en lui faisant épouser sa niece, Claire-Clémence de Maillé, fille

du maréchal de Brezé; et en même-temps, il avançoit dans le service de la marine, le marquis de Brezé, frere de la jeune princesse, qu'il destinoit à la charge d'amiral, dont il se seroit rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvoient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de Condé, contre deux femmes sans puissance, et contre Gaston, prince décrédité: il n'y avoit que le comte de Soissons, prince au contraire généralement estimé, qui pût déconcerter les desseins du cardinal. Le prélat s'étoit efforcé de le gagner, en lui offrant la duchesse d'Aiguillon, sa niece chérie, en mariage (1). Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes, n'avoit pu le gagner, il ne restoit plus qu'à le faire périr, ou à le

(1) On affectoit de répandre que son mariage avec le marquis de Combalet s'étoit borné à la cérémonie; et un faiseur d'anagramme lui fit celle-ci : *Marie de Vignerod, vierge de son mari.* Voy. Mercurio, tome I, p. 279.

forcer de fuir, ou à lui imprimer la note de criminel de lese-majesté, afin de le rendre, aux yeux de la nation, inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendoit une déclaration du roi, qui parut le 8 juin. Sur des imputations de complots formés pour soulever les provinces, d'argent reçu des ennemis de l'état, de traités faits avec eux, il étoit ordonné au comte de Soissons, aux ducs de Bouillon et de Guise (1), de venir à résipiscence sous un mois; et en même-temps on faisoit filer des troupes vers Sedan, sous les ordres du maréchal de Châtillon.

S'il n'existoit pas entre le comte de Soissons et tous les mécontens une correspondance ouverte, comme il étoit

(1) Ce duc de Guise, quoique simple tonsuré, étoit archevêque de Reims, et possédoit beaucoup de riches bénéfices, dont Richelieu se seroit bien accommodé. La princesse de Mantoue vouloit l'épouser; elle partit de Nevers pour aller le joindre à Sedan, et fut arrêtée en Bourgogne. Le cardinal, étant averti, ordonna non-seulement de la relâcher, mais encore de lui fournir chevaux et voitures pour se rendre auprès de son amant. *Elle porte en croupe*, disoit-il, *la vacance de ses bénéfices*. Voy. Mercurio, t. I, liv. I, p. 278.

leur ressource et qu'ils étoient la sienne, il y avoit du moins une intelligence muette, telle qu'elle se trouve entre les malheureux auxquels leur besoin sert de truchement, et qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plus tôt, que les assurances de services, les conseils, les voeux, les secours plus réels d'hommes et d'argent, arriverent. Ce n'étoit pourtant qu'à regret que le comte se déterminoit à tirer l'épée contre son souverain. C'étoit aussi à contre-cœur que Louis XIII s'avançoit contre son parent. Mais l'un étoit entraîné par son ministre, et l'autre par Bouillon. Ce duc ne voyoit de sûreté pour sa souveraineté que dans la guerre. Si le comte de Soissons faisoit un accommodement, chose qu'il désira jusqu'à la fin, Bouillon étoit sûr que la premiere condition qu'on exigeroit, seroit que le prince s'éloigneroit de Sedan. Alors il se disoit à lui-même ; « Combien de prétexte ne trouvera pas le » cardinal pour s'emparer de ma prin» cipauté, qui n'aura plus la présence

» du prince pour sauve-garde? Si on » lui accorde d'y rester, au premier » moment le ministre fera naître de » nouvelles raisons d'attaquer le comte » et son défenseur. Il nous prendra » peut-être au dépourvu. Puisque nous » sommes préparés, il faut vuider la » querelle, à qui du comte de Soissons » ou de Richelieu, demeureront les » reines du gouvernement ».

Les mécontens, dans leur manifeste, du 2 juillet, ne se cachent pas de ce dessein; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pieces, on y voit, en termes exprès, le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi : or, comme on savoit que ce prince ne pouvoit se passer d'être gouverné, c'étoit dire clairement qu'on tendoit au ministere. Il semble que Louis étoit assez indifférent sur l'événement, et qu'il se seroit servi de Soissons, dont il prisoit la probité; de Bouillon, dont il estimoit la capacité, comme il se servoit de Richelieu. Il vint nonchalamment jusqu'à Perronne, sans montrer son acti-

vité ordinaire. Les troupes paroissoient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchoient qu'à regret contre un prince du sang, qu'on croyoit poussé au désespoir par le ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de Soissons, et, avec tous ses trésors, il ne put y réussir; au lieu que, sans séduction, la cour et l'armée du roi étoient pleines de gens qui faisoient des voeux pour la prospérité du comte, et qui étoient disposés à l'appuyer.

Pour comble d'avantages du côté des confédérés, le maréchal de Châtillon, commandant des troupes royales, étoit brave soldat, mais le plus négligent des généraux (1). Il avançoit vers Sedan, comme n'ayant à combattre que des gens renfermés, et il ignoroit qu'il avoit en tête une armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avoit formée de François vo-

(1) Montglat, t. I, p. 393. — Montrésor, t. I, p. 325. — Brienne, t. II, p. 141. — Mém. d'Arnauld, t. I, p. 217.

lontaires, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyé par l'empereur, sous les ordres du général Lamboy, vaillant et expérimenté capitaine. Ce ne fut qu'à la derniere extrémité que le comte accepta ce secours. Lamboy avoit déjà passé la Meuse, et s'étoit joint au François, que Soissons vouloit encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardoit ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une marque que le ministre se défioit de ses forces. Dans l'un ou l'autre cas, il ne convenoit pas, disoit-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marfée, à la vue de Sedan. Les meilleurs historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres et son courage; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple:

mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier étoit mécontent qu'on l'employât contre un prince du sang qu'il estimoit, et le soldat, de ce qu'on lui avoit fait quelque retenue sur d'anciennes montres; de sorte qu'après la plus foible résistance, toute l'armée, comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirerent cornette haute et trompettes sonnantes. On entendit des soldats qui, joignant la raillerie à la désertion, disoient en fuyant, *en voilà pour leurs cinq écus*. Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînerent à huit lieues de là.

Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, avançoit tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale (1). On entend un coup de pistolet; le prince tombe; on le releve.

(1) Montglat, tome I, p. 393.

Il étoit mort. Il avoit le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé de poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visiere de son casque : mauvaise habitude dont on lui avoit remontré plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un cavalier, qui, plus prompt que l'éclair, le tira à brûle pourpoint, et disparut. Cette derniere opinion a prévalu, et comme plus singuliere, et comme plus adaptée aux circonstances où se trouvoient le cardinal. Il ne régnoit que par la crainte. Il n'ignoroit pas que tous les ordres de l'état étoient révoltés contre lui. Il avoit traité le clergé avec hauteur, la noblesse avec fierté, les parlemens avec mépris ; les soldats étoient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que les armées, qui auroient pu suppléer à celle de Châtillon, étoient occupées sur les frontieres et trop éloignées. Le roi

lui-même paroissoit s'embarrasser peu des suites. A la premiere nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avoit pris son parti, et qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte de Soissons étoit donc nécessaire au cardinal; et cette nécessité a fait croire qu'il l'avoit procurée (1).

(1) Montglat donne comme certain le fait du cavalier. Aubery dit qu'on promit une pension au gendarme qui avoit tué le comte. L'abbé Arnauld applique à cet événement le fait suivant, qu'il tenoit d'un commis de M. des Noyers : « Trois ou quatre mois après la bataille » de Sedan, M. des Noyers, *dit-il*, me donna une grosse » somme en or, et beaucoup plus en lettres de change, » et me dit : *Allez vous-en sur la montagne de Don-» chery, au pied d'une croix, d'où on découvre toute la » ville. Vous en verrez sortir un homme en deuil, sur un » cheval noir; il vous abordera, et vous lui donnerez » tout l'argent qu'il vous demandera* ». Le commis, selon ses ordres, voulut marchander; mais l'inconnu exigea la somme entiere, et il l'eut. L'abbé Arnauld ajoute : *Cette aventure, à mon avis, peut faire penser et deviner bien des choses, et une si grande récompense ne pouvoit être que pour un service important.* Mais il est vraisemblable que cette *grande récompense* étoit plutôt pour un service à rendre, que pour un ser-

Deux heures après la nouvelle de la déroute, arriva celle de la mort du comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils ; ne goûta plus que ses projets ; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan ; il ne parloit que de forcer le duc de Bouillon, et de le priver de son petit état ; mais, trop content d'être à si bon marché délivré d'un si grand danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre ; mais ce ne

vice rendu. Sans la circonstance de Donchery, ville voisine de Sedan, on n'auroit pas imaginé que cette somme fût le prix de l'assassinat du comte de Soissons. Nous ne rapportons pas ce fait comme en étant une preuve, mais comme un exemple des manieres mystérieuses du cardinal et de ses agens, dont on peut voir beaucoup d'autres actions semblables dans les Mémoires de Rochefort. Voy. Mém. de Montglat, t. I, p. 393. — Mém. d'Aubery, t. II, depuis 693 jusqu'à 745. — Et Mém. de l'abbé Arnauld, t. I, p. 217.

fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après, la peine due à sa dissimulation. Les autres complices ne furent pas également ménagés. Les publics, tels que Guise, la Valette, Vendôme, resterent sous l'anathême des procédures faites ou commencées contre eux : procédures qui leur ôtoient tout espoir de retour dans le royaume. Les complices secrets, n'eussent-ils fait que des vœux pour le comte, essuyerent des mortifications proportionnées à leur état. Le duc d'Epernon servit d'exemple ; il fut tiré de sa belle maison de Plassac, où il se plaisoit, et confiné dans le château de Loches, dont il étoit à la vérité le gouverneur ; mais qu'on devoit, dans la circonstance, regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé de chagrin que d'années. Enfin, ce qui résulta de cette malheureuse entreprise, c'est qu'il ne fut plus permis à personne en place, de n'être pas servilement et exclusivement dévoué à Richelieu et aux siens.

François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, fournit une preuve que ce n'étoit pas assez de ne point manquer au ministre, mais qu'il falloit encore avoir des égards pour ceux qu'il considéroit (1). Saint-Preuil ne s'étant pas cru obligé à cette déférence pour la Meilleraye, parent du cardinal, en fut cruellement puni. Ils avoient commencé par être tous deux enseignes aux gardes; et dans ce temps, ils offrirent leurs hommages à la même dame, qui étoit de très-grande condition. Saint-Preuil l'emporta par un stratagême bien digne d'un jeune homme passionné et hardi (2). Il ne fut pas modeste dans sa victoire; il plaisanta

(1) Journ. de Rich., deuxieme part., p. 295. — Mercurio, t. II, liv. I. — Mém. de Pontis. — Mém. d'Artagnan, tome I, p. 146. — Mém. de Bussi, t. II, p. 106.

(2) Il se comporta un jour, auprès de cette dame, de maniere qu'elle le traita d'insolent, et lui commanda de ne jamais se montrer devant elle. Saint-Preuil se retira. Comme elle alloit ordinairement se promener le long du beau canal, il va l'attendre, sort tout nud de derriere une palissade, en s'écriant : *Adieu, madame; ce sera pour la derniere fois*. Il se jette dans l'eau, la tête la premiere. Saint-Preuil savoit où il devoit trouver

son rival, et s'en fit un ennemi. Cette haine se perpétua par la jalousie que Saint-Preuil conçut à son tour contre le duc de la Meilleraye, qui s'avança jusqu'au grade de maréchal de France. Saint-Preuil critiquoit les ordres du général, blâmoit ses manœuvres, et ne se présentoit jamais devant lui qu'avec une fierté insultante. Du reste, il servoit en brave homme et en bon officier. Les Espagnols, qu'il harceloit sans cesse, l'appeloient *tête de fer.* Cette qualification lui convenoit autant à l'égard des gens soumis à son commandement, qu'à l'égard des ennemis. Il eut un jour l'imprudence de frapper de la canne d'Aubray, commissaire des guerres, parent de des Noyers, confident du cardinal. Enfin, il lui arriva une affaire fâcheuse, qui n'étoit qu'une erreur involontaire, mais qu'on rendit la cause apparente de sa perte.

ses habits : il les reprend, et se tient caché quelques jours. Pendant ce temps, il apprend que cette dame le plaint et le regrette. *Il ressuscita bientôt,* dit Bussi, *et ne perdit pas une si favorable conjoncture.* Voyez Mém. de Bussi, tome I, p. 107.

Il étoit gouverneur d'Arras, ville frontiere alors. En battant la campagne pour en éloigner les ennemis, il rencontre un corps de troupes qui se retiroit tranquillement. Tomber dessus, le culbuter, le disperser, fut l'affaire d'un moment. Dans l'instant que Saint-Preuil goûtoit le plaisir de la victoire, il apprend de ses prisonniers, que c'étoit la garnison de Bapeaume. Le maréchal de la Meilleraye, qui venoit de prendre cette ville, la renvoyoit sous la seule garde d'un de ses trompettes, qui ne se montra qu'après l'action. Saint-Preuil fit des excuses aux Espagnols, qui se plaignirent néanmoins, et la Meilleraye sut donner une tournure si désavantageuse à cette action, que le ministre ordonna qu'on arrêtât le gouverneur, et qu'on fît son procès. Il fut instruit devant une commission composée des présidiaux d'Abbeville et d'Amiens, présidés par Bellejambe, intendant de Picardie. Outre le grief de la défaite de la garnison de Bapeaume, facile à détruire, on l'accusa d'être entré par force dans un couvent de religieuses, sous

prétexte de perquisitions nécessaires, qui n'étoient pas son véritable but; d'avoir fait mourir un homme, pour fréquenter plus librement sa femme, et d'avoir levé dans les gouvernemens de Dourlens et d'Arras, des contributions, pour suppléer à ses appointemens, qu'il trouvoit trop modiques. Il répondit au premier chef, que, dans ce couvent, il s'étoit, en effet, trouvé un dépôt d'armes; au second, que le mari de sa prétendue maîtresse avoit été condamné à être pendu, comme espion, non par lui, mais par l'intendant de l'armée. En réponse à la troisieme accusation, il rapportoit une lettre du roi lui-même, qui lui écrivoit : *Brave et généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres dans leurs gouvernemens : vous avez tout pouvoir dans notre empire; tout vous est permis.* Le lieutenant-général d'Amiens, son rapporteur, le défendit avec chaleur; il dit publiquement qu'il n'y avoit pas un des moindres services de cet officier, employé depuis l'âge de douze ans, qui ne

dût effacer le plus grand des crimes dont on l'accusoit. Néanmoins, il fut condamné à avoir la tête tranchée dans la place d'Amiens. Lorsqu'on le mena au supplice, l'échafaud n'étoit pas encore achevé. En regardant froidement les ouvriers qui travailloient, il dit : *voici le reste de ma fortune qui s'acheve de bâtir;* expression énergique, qui fait voir combien dans ces momens on sent vivement le néant des choses humaines. Saint-Preuil appeloit le cardinal, *son maître,* et comptoit sur sa protection ; mais il fut traité en serviteur inutile, quand on eut besoin de le sacrifier, pour s'en attacher de plus nécessaires. Il comptoit aussi sur les sollicitations du duc d'Orléans, dont il étoit assidu courtisan ; et le prince n'en tenta aucune, parce que le roi fit entendre qu'elles lui déplairoient. Ainsi l'infortuné Saint-Preuil éprouva à quoi sert la fréquentation des grands, qui sont charmés qu'on leur fasse cortége, croient ordinairement vous avoir assez payé de votre servitude, par l'honneur de leur

familiarité, s'attachent peu, et vous laissent périr.

Il parut alors sur la scene un autre personnage, qui est un exemple frappant du danger des liaisons de cour : c'est le malheureux de Thou, petit-fils du célebre historien (1). Fait pour s'illustrer par les sciences et par les nobles fonctions de la haute magistrature, il aima mieux s'élever par l'intrigue, et il échoua. De Thou étoit d'un caractere changeant. Son premier état fut la robe; le refus d'une intendance d'armée l'aigrit contre le cardinal. Il voulut prendre l'épée, et, s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose, le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiette d'une conduite dont elle prévoyoit les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimeres, et de s'attacher à quelque objet solide : mais, soit éloignement pour les assujettissemens

(1) Mercurio, t. II, liv. II. — Brienne, t. II, p. 133.

d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la cour, et devint même l'ami et le conseil de Cinq-Mars, grand écuyer et favori du roi.

Ce jeune homme, fils du maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avançant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et les suggestions des mal intentionnés (1). Il n'omit aucune des instructions et des conseils, qui, mis en pratique, auroient procuré au jeune favori la confiance entiere de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyans, ne pouvoit s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeoient le goût et la santé vacillante de Louis. Le favori ne cachoit pas l'extrême répugnance qu'il sentoit à vivre, comme garrotté, auprès

(1) Montglat, t. I, p. 286; t. II, p. 30. — Brienne, t. II, p. 133. — Aubery, Mém., t. II, p. 838. — Montrésor, t. I, p. 158 et 283. — Mém. d'Artagnan, t. I, p. 179. — Mercurio, t. II, liv. II.

d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, et qui, sans être vieux, avoit presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortoit le favori à la complaisance, le tançoit de ses vivacités et de ses écarts; d'un autre côté, il prioit le monarque, qui lui faisoit aussi ses plaintes, de passer quelque chose à l'extrême jeunesse, et d'avoir patience.

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, du moins pour celle du ministre, tant qu'il fut leur confident. Par-là il savoit les dispositions secrettes du roi, et il prenoit ses mesures en conséquence. Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du cardinal, son auteur. Comme il avoit été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices, s'il n'y joignoit quelque part dans le gouvernement. C'étoit attaquer Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha

de ramener son protégé à des desseins plus modérés ; mais si-tôt qu'on lui connut des prétentions, tous les ennemis du cardinal l'assiégerent. L'un lui donnoit un conseil ; l'autre lui fournissoit un projet. Les grands et les princes le rechercherent. Gaston et la jeune reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutelle du ministre, et on l'enhardit à demander au roi lui-même ce que son éminence lui refusoit.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son maître, et à employer, pour le gagner, les complaisances que le prélat lui avoit autrefois enseignées. Il y réussit au point que le roi, allant tenir conseil, et voyant Cinq-Mars à son côté, dit au cardinal : *Si nous faisions entrer notre ami, afin qu'il apprenne ?* A la vérité, cela fut dit d'un air honteux et embarrassé, qui donna de l'assurance au ministre. Il prit un air sévere qui en imposa au monarque et au favori, et ils n'oserent passer outre. Dans une autre occasion, le cardinal défendit à Cinq-

Mars de se trouver au conseil; et sur ce qu'il s'autorisoit de l'aveu du roi : *Allez*, lui dit fierement le ministre, *allez lui demander si ce n'est pas son sentiment.* Quand le grand écuyer auroit réussi dans ce projet, il n'auroit pas dû espérer grand avantage pour la suite, puisque Louis lui disoit lui-même : *Souvenez-vous bien que si M. le cardinal se déclare ouvertement votre ennemi; je ne puis plus vous garder auprès de moi; comptez là-dessus.* Après cet avis, puisque le favori ne vouloit plus plier sous le ministre, il devoit prendre le parti d'accepter le gouvernement de Touraine, où est située la terre de Cinq-Mars, que le cardinal lui offroit, avec tout ce qui pouvoit lui en rendre le séjour agréable; mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrace, et il se plia aux circonstances, attendant des événemens plus favorables.

Louis XIII s'affoiblissoit, et cet affoiblissement lui faisoit désirer le repos, pendant que la guerre, allumée sur toutes ses frontieres, demandoit du travail et

du mouvement (1). Il lui auroit été doux d'être prévenu dans ses besoins, par les soins attentifs d'une mere tendre et d'une épouse chérie; mais l'une, inutile à son fils, peut-être même à charge par les réflexions que son absence excitoit, se consumoit dans son exil; l'autre, privée de l'amour et de l'estime de son mari, ne l'abordoit jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur et engourdit la main. Il n'avoit pas seulement la consolation de pouvoir compter sur l'affection des subalternes qui le servoient, parce que, pour peu que le ministre s'apperçut qu'ils s'attachoient au roi, et que le roi s'attachoit à eux, il forçoit le foible prince à les renvoyer; de sorte qu'on vit avec étonnement des officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal, et forcés de s'éloigner. Ils emportoient les regrets de leur maître, qui eut souvent le courage

(1) Mercurio, t. II, liv. II. — Lett. de Rich., p. 265. — Mém. d'Artagnan.

de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointemens.

Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeoit, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avoit faits au dedans et au dehors. Cette fiere menace arracha quelquefois des plaintes au roi. Il se doutoit qu'on l'investissoit d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissemens des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévoroit, perçoient quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivoit alors de murmurer lui-même, de faire connoître qu'il sentoit son esclavage, et de désirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ses desirs vagues, avoient l'imprudence de lui faire des offres et de lui fournir des projets! Richelieu arrivoit armé de tout son ascendant. Non-seulement il rassuroit la conscience du monarque alarmée; mais il en tiroit le nom de ceux qui avoient jeté

le trouble dans son esprit; et ces aveux, les arrachoit en exécution d'un serment, par lequel ce prince pusillanime s'étoit engagé à révéler à son ministre ce qu'on diroit contre lui.

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchoit à son terme. Le prélat le crut aussi; mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentemens de Louis et de ses murmures, s'imaginoit que le prince, dans un moment d'impatience, pouvoit congédier son ministre, ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque maniere que ce fût. Richelieu, au contraire, qui connoissoit la foiblesse du roi, et combien il étoit effrayé des moindres affaires, ne pouvoit se persuader que le monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'étoit donc point par la disgrace qu'il craignoit de voir finir son crédit, mais par la mort de Louis. Le dépérissement du prince lui faisoit croire que ce moment n'étoit pas éloigné, et il ne doutoit pas qu'à

cet instant mille bras n'avançassent pour l'arracher des degrés du trône, et le précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardoit la chute du cardinal comme certaine, et on n'imaginoit pas comment il pourroit se soutenir. Mais quelques observateurs crurent appercevoir que Richelieu ne s'abandonnoit pas lui-même, et ne désespéroit pas de la fortune.

On a déjà vu quels pouvoient être ses projets quand Louis XIII viendroit à manquer, et que le besoin qu'auroient de lui les prétendans à la régence, ne laissoit pas ses espérances sans fondement. Mais, pour leur donner plus de solidité, il falloit que le cardinal se trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés : c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son palais, et d'aller aux extrémités du royaume, s'assurer la Catalogne, qui s'étoit donnée à la France, et conquérir le Roussillon. Il vouloit que la reine laissât ses enfans

dans le château de Vincennes, sous la garde de Chavigni, son confident, et qu'elle-même suivît son mari dans ces pays éloignés, où elle se seroit trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, commandées par les plus proches parens du prelat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la reine pleura, jeta des cris, et protesta qu'on lui arracheroit plutôt la vie que de la séparer de ses enfans. Il fallut la laisser dans la capitale. Mais elle y resta sans autorité, et la puissance toute entiere fut confiée au prince de Condé, dont Richelieu étoit sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frere, et il obéit.

Le roi et son ministre marcherent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortege ne leur permettant pas d'aller ensemble, de Paris à Lyon, ils ne se rencontrerent que quatre fois dans les grandes villes, où leur suite pouvoit se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal, pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-

Mars, qui accompagnoit le roi : imprudence qui auroit coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté, de très-grandes ; ou plutôt que toute sa conduite ne fut qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la derniere catastrophe.

On ne devoit pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets, suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différens, dirigés par des gens passionnés, ne pouvoient être que contradictoires entr'eux (1). Il détestoit Richelieu : il vouloit le détruire, et, dès le premier pas, il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenteroit à sa place : car il sentoit bien que Louis ne pouvoit se passer de ministre, et qu'il n'étoit pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiqueroit ; Cinq-Mars jeta les yeux sur le duc de Bouillon, dont le roi estimoit la capacité. Bouillon, qui s'étoit bien promis, après le danger qu'il avoit

(1) Montglat, t. I, p. 39.

couru, dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus basarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance au favori. Le complot se forma; Gaston s'y joignit; la reine régnante y entra indirectement: les confidences s'étendirent, et une foule d'importans, de curieux, de mécontens, se présenterent pour y avoir part (1).

Chacun donna son avis. Les uns vouloient qu'on forçât le roi, par une guerre civile, à renvoyer son ministre: d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du cardinal: projet odieux qui épouvantoit quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenoit, quand son imagination s'échauffoit à la vue des difficultés et des périls qui l'environnoient de toutes parts (2). De Thou, le plus sincere et le plus sage de ses amis, rejetoit ces moyens. Il

(1) *Le roi en étoit tacitement le chef, le grand écuyer en étoit l'ame; le nom dont on se servoit étoit celui du duc d'Orléans, et leur conseil étoit le duc de Bouillon.* Voyez Mém. de Motteville, t. I, p. 90.

(2) Montrésor, tome I, p. 334; et t. II, p. 228.

vouloit que le favori n'employât auprès du roi que l'insinuation et les raisons; armes dont il croyoit les effets inévitables, si elles étoient bien maniées. Il exhortoit donc le grand-écuyer à mieux cultiver l'amitié du roi, à mériter sa confiance et son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors, disoit-il, vous pourrez trouver des momens favorables pour remontrer au roi les torts de son ministre, ses défauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre.

Placé entre ces différens avis, Cinq-Mars les écoutoit tous, ne s'arrêtoit à aucun en entier, prenoit partie des uns, partie des autres, et par une suite de sa fausse politique, il cachoit à de Thou ce qu'il tramoit avec Bouillon, et ne disoit qu'à demi, à celui-ci, ce qu'il traitoit avec Gaston. Cependant il suivoit toujours le plan que lui avoit tracé son ami; et il paroît qu'il réussissoit, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en

débarrasser par violence, et qu'il s'avança jusqu'à souffrir que de Thou écrivît à Rome et en Espagne, pour faire la paix, sans la participation de Richelieu. Le prélat ne s'apperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le favori; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le monarque, n'étoient plus souffertes qu'avec humeur. Dès-lors le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi.

Richelieu étoit malade; mais, soit feinte, soit vérité, on publia avec affectation que son état empiroit. Pendant ce temps, il gouvernoit toujours de loin par des Noyers, Chavigni et les autres ministres, qui lui donnoient avis de tout, et attendoient ses commandemens. Il envoyoit lui-même de tous côtés des ordres qui soutenoient l'apparence de son crédit, encourageoient ses amis, et tenoient ses ennemis en échec. Enfin, les choses en

étoient au point, qu'on se traitoit ouvertement de *royalistes* et de *cardinalistes*; et la princesse Marie de Gonzague, qu'on soupçonne d'avoir eu un tendre penchant pour le grand écuyer, lui écrivoit : *Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf.* Mais cette publicité n'inquiétoit pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyoit avoir tout le monde pour lui, et agissoit sans précaution. Richelieu, au contraire, s'observoit comme en pays ennemi. Pendant que le roi étoit dans son camp devant Perpignan, il se tenoit à Narbonne. Quand Louis vint dans cette derniere ville, le cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux : mais il y travailloit sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du bénéfice du temps, et encore plus des imprudences du grand écuyer.

Cinq-Mars, oubliant souvent les bons avis de de Thou, s'abandonnoit à ses passions, à sa frivolité, et s'attiroit du

roi des réprimandes qui occasionnoient de petites disgraces : mais elles ne duroient pas, et le grand écuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application et d'attachement, reprenoit aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuoit au point, qu'un expédient qu'il employa, si on en croit Siri, et qui lui avoit réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Pour embarrasser le roi, il engagea le comte de Guiche à se laisser battre sur la frontiere de Picardie, qui, par-là, resta ouverte à l'ennemi (1) : mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très-sec, que le roi lui

(1) Ce comte de Guiche, depuis duc et maréchal de Grammond, envoyé à Gaston avec Chavigny, par le cardinal, pour l'engager à quelque chose qu'il désiroit, s'échauffant sur la fin du repas, se laisse aller aux confidences, et dit au prince qu'il n'est entouré que de fripons; que lui, comte de Guiche, n'a pas voulu être son domestique, parcequ'il auroit fallu le trahir comme tels et tels; que, pour lui, il est gentilhomme, et qu'il ne veut agir que par les bonnes voies, et *qu'il est serviteur au cardinal contre lui et toute la famille royale.* Voyez Mém. de Montrésor, t. I, p. 104.

envoya, de remédier à cet accident, sans lui rendre sa confiance ordinaire (1); de sorte que, d'un moment à l'autre, le ministre attendoit le coup de la disgrace. heureux, si elle se bornoit à la perte de ses emplois, lorsqu'une découverte inattendue changea entierement la face des affaires.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année derniere, balançoit sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra

(1) L'Estrade, colonel au service de Hollande, allant trouver le roi, passa par Tarascon; le cardinal *lui fit le bec*, avant que de le laisser aller au camp devant Perpignan. Lorsqu'il fut arrivé, Louis XIII lui demanda si les bruits qui couroient d'un prochain accommodement des états avec l'Espagne étoient vrais, et pourquoi les Hollandois vouloient se séparer de lui. *Je ne sais*, lui répondit l'Estrade, d'un air mystérieux qui donna de la curiosité au roi. Louis le pressa de parler. *C'est*, dit enfin l'Estrade, *parce qu'on débite en Hollande que vous allez renvoyer le cardinal, et mettre le grand écuyer à sa place.* Louis rougit, et se défendit de cette imputation, comme d'une calomnie déshonorante. Voyez Mém. de Montglat, tome II, p. 47.

de se préparer un asyle en cas de revers (1). Il demanda Sedan au duc de Bouillon. Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfans dans cet asyle, si son mari venoit à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avoit déjà exposé sa principauté avec le comte de Soissons, se fit long-temps prier, pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assureroit le secours de l'Espagne. Gaston et Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêcherent tous trois, de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars ; il contenoit vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que si on se lioit avec les étrangers, c'étoit la

(1) Montglat, t. II, p. 39. — Brienne, t. II, p. 142. — Aubery, Mém., t. II, p. 577. — Montrésor, t. II, p. 240.

tyrannie du cardinal qui y contraignoit les confédérés. De Thou n'eut point connoissance de ce traité quand il se fit : mais il l'apprit quelque temps après, et la chose lui fut confirmée de la bouche même du grand écuyer qu'il désapprouva. Il l'exhorta à rompre ces intelligences criminelles, et à prendre des mesures promptes, pour n'en pas éprouver de mauvaises suites. Mais la multiplicité des affaires et des plaisirs, étourdit ce jeune homme. Le cardinal, éloigné et malade, paroissoit sur le penchant de sa ruine ; il sembloit qu'il ne falloit plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoubloit de bontés pour le favori. Il y eut pourtant des momens où celui-ci crut appercevoir du changement dans les manieres du monarque. Mais il le regardoit comme un des accès d'humeur auxquels Louis étoit sujet, et qui n'auroit pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venoit du dégoût que le roi prit de son favori ;

dégoût occasionné par la vie déréglée de Cinq-Mars, et ensuite par la connoissance que Louis eut de son infidélité.

Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment (1). La copie du traité qui lui tomba entre les mains n'étoit pas authentique : il craignoit que, s'il en donnoit directement avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de les convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la premiere notion au roi, par un homme qui ne parut pas parler de sa part (2). Ensuite il dépêcha Cha-

(1) Montglat, t. II, p. 50. — Montrésor. — Passim.

(2) *Monsieur*, dit Brienne, *ne fut point trahi comme on le publia ; mais ce mystere fût découvert par une voie que l'on ne devoit pas craindre naturellement : ce qu'il faut entendre de ceux qui ignoroient comment les choses se passoient.* On voit un homme qui pouvoit nous donner le mot de l'énigme, et qui ne l'a pas fait. Mais toute sa narration nous apprend que la reine régnante flottoit entre l'espérance et la crainte que lui donnoient toutes ces intrigues. On croit que ce fut Schomberg, très-attaché à Anne d'Autriche, qui porta au roi la

vigni, chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivoit, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis; mais il étoit déjà avec le monarque. Ce fut alors au grand écuyer à chercher sa sûreté dans la fuite. Malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avoit été si imprudente, qu'elle avoit, pour ainsi dire, averti tous ses complices, qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec de Thou, le 13 juin. De ce moment le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de Bouillon étoit à la tête des forces de France en Italie. Il fut le second exemple, sous ce règne, d'un général pris dans l'armée qu'il commandoit. On le renferma dans la citadelle

première nouvelle, de la part du cardinal. Montglat dit qu'on remarqua que la reine envoya un courier, en secret, à Richelieu. Enfin, on trouve, dans les Mém. de l'abbé Arnauld, ce trait remarquable. La reine, au commencement de sa régence, regardant à Ruéil un portrait de Richelieu, dit: *Si cet homme avoit vécu jusqu'à cette heure, il auroit été plus puissant que jamais.* Voy. Mém. de Brienne, t. II, p. 147. — Mém. de Montglat, t. II, p. 50. — Mém. d'Arnauld, t. I, p. 246.

de Cazal (1); et le duc d'Orléans, qui suivoit de loin la cour, pour se conduire selon les événemens, se trouva tout-à-coup investi de troupes en Auvergne.

Sa premiere action fut de jeter au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement (2). Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa pas dans ses mesures. Gaston fit d'abord une démarche qui assuroit le cardinal du succès; il dépêcha au prélat, l'abbé de la Riviere, avec des assurances vagues de repentir, et des prieres de lui obtenir grace. C'étoit

(1) Le vicomte de Turenne rencontra un courier dépêché au duc de Bouillon, par quelqu'un de ses amis, qui alloit lui porter la nouvelle du malheur de Cinq-Mars. Turenne alla en faire sa cour au cardinal, qui fit partir sur-le-champ le plus prompt de ses couriers. Celui-ci prévint l'autre; et ainsi Turenne fut la cause innocente de la prison de son frere. Voyez Mém. d'Aubery, t. II, depuis la p. 757 jusqu'à 770.

(2) Journ. de Rich., III.e part., p. 1. — Montrésor, tome III, p. 228.

un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet abbé, ame vénale, flatteur, bas et rampant, qu'il étoit aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on feroit à la crédulité du prince. Dès la premiere entrevue, on insinua à l'agent de Monsieur, qu'on ne croyoit pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidens. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de son maître qu'il intimida, et qui le renvoya chargé de confessions, sinon concluantes, du moins propres à en faire exiger de plus étendues et de plus exactes. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ses premiers aveux, le cardinal répondit celle-ci : *Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes ayent recours à une entiere et ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes.*

*Votre altesse a bien commencé; c'est à elle d'achever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user de sa bonté à son endroit.*

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi, fut qu'il permettroit à son frere de voyager et de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension, et la faveur d'être admis en présence de son frere, Monsieur fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la cour. Enfin, par toutes ces prétendues graces, habilement graduées, on obtint du foible Gaston qu'il se laisseroit interroger par le chancelier, et que ses réponses serviroient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur seroit point confronté; sans doute, pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auroient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers ; ils savoient que leur salut dépendoit de leur silence, et que s'ils persistoient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouveroit de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, étoit entre les mains du duc d'Orléans. Ils ne le croyoient pas assez noir pour les trahir : mais d'après ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Chalais, des Montmorenci, de Soissons et tant d'autres, ils auroient dû le soupçonner assez foible pour se laisser arracher les secrets les plus importans à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très-instruit du caractere de Gaston, et de la maniere dont il falloit le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit, le 3 juillet, à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux

moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés, pour ainsi dire, à creuser le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, et des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'appaiser son ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, d'obéir au cardinal, comme à lui-même. Après cela, le roi regagna Paris, et le cardinal partit pour Lyon, traînant derriere lui les deux prisonniers, dans un bateau attaché au sien; et le duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des juges qui devoient l'interroger. La commission établie pour ce procès fut composée de conseillers-d'état et de magistrats tirés du parlement de Grenoble, présidés par le chancelier.

L'affaire étoit trop bien commencée, pour n'être pas terminée au gré du cardinal. Il n'y avoit que le silence qui pût

sauver les coupables, et Monsieur avoit parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire et sans confrontation, ne devoit pas valoir selon les regles ordinaires. Mais on prononça que ces formalités n'étoient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité, que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston ; et dans ce moment même, périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avoit pas eu honte de les aggraver, en disant *que c'étoit Cinq-Mars qui l'avoit fait tomber dans le crime, par ses pressantes sollicitations.* Un homme de quarante ans, frere du roi, sûr de sa grace, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans, de l'avoir séduit et débauché de son devoir! Tout prince qu'il étoit, Cinq-Mars auroit pu le dévouer au mépris, par des détails flétrissans : il se contenta

de raconter sans aigreur, sans air de récrimination, ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire, *que toutes les fois qu'il étoit mal avec le roi ou avec le cardinal, le duc d'Orléans le faisoit solliciter de s'attacher à lui, et lui promettoit sa protection; que c'étoit dans un de ces momens que, par la suggestion de Monsieur et du duc de Bouillon, il avoit imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asyle contre le ressentiment du ministre, et le forcer de condescendre à la paix générale; que tel avoit été son but; qu'il ne s'en avouoit pas moins coupable, et qu'il réclàmoit la bonté du roi, sa seule ressource.*

L'infortunée victime de la foiblesse des deux freres, ignoroit que, pendant que l'un fournissoit à ses juges des moyens de condamnation, l'autre le dénonçoit publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les parlemens de son royaume. Il y disoit: *Depuis un an nous nous appercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq-Mars; qu'il avoit des liaisons avec des*

*calvinistes, des libertins; qu'il prenoit plaisir à ravaler nos bons succès, à exagérer les mauvais, et à publier des nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le cardinal duc de Richelieu, et à louer celles du comte duc d'Olivarès. Cette maniere de faire nous a donné des soupçons; et pour en pénétrer le but et la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler et agir avec nous plus librement qu'auparavant.* Étrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il auroit fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser accoutumer à des fautes qu'on seroit ensuite forcé de punir! Mais, sous les apparences de cette politique, condamnable, puisqu'elle étoit insidieuse, Louis vouloit déguiser la faute qu'il avoit faite lui-même, d'enhardir son jeune favori à travailler contre son ministre, en lui confiant ses mécontentemens, et en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisoit de le débarrasser

de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grace, ne purent influer sur la décision des juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis de l'état étoit prouvé. Ils furent obligés de le condamner, et tous d'une voix, ils opinerent à la mort.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvoit l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avoit pas découvert, il répondit : *Je n'en ai eu connoissance que long-temps après la conclusion, et par une simple confidence du grand écuyer. Depuis ce temps, je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre, et à obtenir sa grace du roi, en le découvrant. D'ailleurs, étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvoit avoir lieu que si nos troupes étoient battues en Allemagne, et voyant qu'elles y étoient toujours victorieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'état d'un danger qui ne devoit plus être appré-*

*hendé. Enfin, ne sachant le traité que par une conversation, et n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serois exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persistoient dans la négative.*

Ces raisons étoient bonnes, plusieurs juges vouloient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'état, ne l'auroient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort (1). C'étoit le vœu de Richelieu, qui en vouloit, dit-on, à de Thou, parce que son grand-pere, dans sa belle histoire de nos guerres civiles, avoit inséré une anecdote peu honorable à la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du prélat, et son desir de vengeance, venoient plutôt de ce qu'il regardoit de Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce

(1) Montrésor, tome III, p. 228 et 234. — Journ. de Rich., troisieme part., p. 68.

que le grand écuyer avoit tenté contre lui, et qu'il vouloit le punir du succès que son habileté avoit pensé procurer à son ami : peut-être aussi le ministre eut-il dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami, que de la haine et de la politique, de Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdoit; et quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : *Il ne faut plus songer qu'à bien mourir.* Il s'y étoit, disoit-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne désiroit plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort.

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violens contre les répugnances de la nature; combats dans lesquels la religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avoit été qu'une espece de tableau mouvant, dont les objets, dans

leur rapide passage n'avoient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faîte des grandeurs, il descendit sur l'échafaud, comme un acteur change de rôle; et il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avoit été condamné : alors il demanda grace, et il l'obtint, ou parce qu'on n'avoit dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on vouloit savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosisé de Richelieu fut moins de connoître les complices, que de s'assurer s'il étoit certain que le roi eût consentit qu'on le débarrassât de son ministre. Après la confession du grand écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que, s'il s'étoit trouvé un homme de résolution, comme le maréchal de Vitri, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'Ancre; et cette connoissance détermina Richelieu à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre, et, jusqu'à la fin, ils montrerent chacun leur caractere distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendoit plus capable de remords sur sa vie passée, et de crainte pour la vie future, n'envisageoit qu'avec horreur la séparation de son ame d'avec son corps. Les exhortations de son confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion, qu'il avoit toujours respectée, suffisoient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité, et au service des grands, des jours que l'application à quelqu'état utile auroit rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi, avec ferveur, les devoirs de la religion; mais, du reste, il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légereté, et des manieres hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'étoit moins affectation d'indifférence et bravade, qu'habitude et défaut de l'âge.

Enfin, tous les deux toucherent les juges; Cinq-Mars, par sa candeur et son ingénuité; de Thou, par la force de son esprit et son humilité, et ils arracherent des larmes aux spectateurs de leur supplice (1). Le duc de Bouillon, certainement plus coupable que de Thou, racheta sa vie et sa liberté par la cession de sa principauté de Sedan; encore lui donna-t-on, en échange, de très-belles terres en France; et le duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut permission de se retirer à Blois, comme un particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs, chargé de la honte d'avoir

(1) Louis XIII, se promenant le jour de l'exécution, dans les jardins de Saint-Germain, tira froidement sa montre, et dit en la regardant : *Dans tant de minutes, M. le grand écuyer passera mal son temps.* Voy. Mém. de Montglat, tome II, p. 56. *Le roi avoit eu dessein de le sauver, et s'en étoit d'abord déclaré, disant que le duc de Bouillon l'avoit gâté, et méritoit seul la mort. Cependant il n'en fut pas le maître.* Toute la France le regretta. La princesse Marie l'aimoit, et fut obligée d'employer la duchesse d'Aiguillon pour retirer ses lettres. Voy. Mém. de Motteville, tome I, p. 97.

sacrifié des amis, dont les images sanglantes auroient dû être sans cesse présentes à son esprit, et ajouter les remords à son humiliation.

Pendant qu'il parcouroit les provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, se rendit à Paris, comme un triomphateur, porté par ses gardes, dans une chambre où étoient son lit, une table et une chaise pour une personne qui l'entretenoit pendant la route. Les porteurs ne marchoient que nud-tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes et des maisons se trouvoient trop étroites, on les abattoit avec des pans entiers de murailles, afin que son éminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais cardinal, où se trouvoit une foule de gens empressés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il parla à plusieurs, et congédia la foule d'un coup-d'œil obligeant. Sur son visage, jauni par la maladie, on apperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parens et de ses amis, qu'il

avoit appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette cour, où tant d'envieux se flattoient qu'il ne reparoîtroit plus.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas diminuée: mais après cette derniere épreuve de sa puissance, il n'avoit plus rien à en craindre (1). Ils perdoient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étoient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvoit de long-temps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui auroit voulu s'étayer d'un homme si foible et si décrié? La reine mere, toujours redoutable, tant par ses intrigues secretes, que par ses plaintes publiques, venoit de mourir, le 3 juillet, à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la plaignit, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent: mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractere impérieux et opiniâtre. De plus,

(1) Merc., tome XXIV.

il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président Hénault, *elle ne fut pas assez surprise, ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois.* Le cardinal lui fit faire un service magnifique, et il en parla comme s'il avoit espéré que, sous peu de temps, elle lui auroit rendu ses bonnes graces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant ; mais le nonce du pape qui l'exhortoit, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe de réconciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portoit au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant : *c'est trop* (1). Le ministre auroit sans doute été bien glorieux d'une pareille marque d'estime, qu'il auroit fait valoir au roi, comme une justification sans réplique de sa conduite.

Cependant, on peut croire qu'il étoit alors moins curieux de l'approbation et de l'affection du monarque, qu'attentif à se tenir

(1) Ce nonce étoit Fabio Chigi, devenu pape ensuite, sous le nom d'Alexandre VII ; il avouoit qu'il avoit trop exigé de la reine. Voy. Menagiana, tome II, p. 335.

en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avoit pas rejeté les attentats proposés contre la vie ou la liberté du cardinal. C'en étoit assez pour que le prélat se défiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence, il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les militaires les plus renommés par leur bravoure, et pour engager le roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, et dont l'intrépidité lui faisoit appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance; mais il avertit ceux qu'il sacrifioit, que leur feinte disgrace ne seroit pas de longue durée (1).

En effet, pendant que Richelieu s'entouroit ainsi de remparts contre la mort, il la portoit dans son sein. Il avoit été malade

(1) Richelieu, devenu si impérieux, avoit été courtisan bien adroit. On raconte qu'un jour, donnant une fête au roi, il s'apperçut que ce prince étoit jaloux de ce que les déférences s'adressoient plus au ministre qu'à lui. Lorsqu'il sortit, le cardinal prit un flambeau, et se mit à marcher devant le monarque, qui parut très-content de cette attention.

à Narbonne assez sérieusement pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence, succéderent des rechutes fréquentes, une fievre qui le mina insensiblement, et des ulceres, signes d'un sang appauvri et corrompu (1). Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remedes que par son mal, et enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'appercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place. Tout étoit si bien subjugué, que personne ne remua. Le cardinal disposa souverainement du ministere, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit préférer, et le monarque docile, ne s'écarta en rien de ses volontés: de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sacremens

(1) Merc., t. XXIV. — Mercurio, t. II, liv. III. — Montglat, t. II, p. 65. — Motteville, t. I, p. 115. — Montrésor, t. II, p. 170. — Brienne, t. II, p. 152.

de l'église avec piété et résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistans des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particuliere, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose (1). Richelieu montra beaucoup d'attachement pour ses parens, qu'il recommanda au roi, et une tendresse de préférence pour sa niece la duchesse d'Aiguillon, qu'il avoit toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitieme année de son âge, comblé d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie, on vit le roi sourire; ce qui confirma l'opinion déjà établie, que ce prince

(1) Aussi Troisville, un des capitaines des gardes exilés par Richelieu, disoit, après son retour, au roi, qui lui parloit de la mort édifiante du prélat : *Sire, si le cardinal est en paradis, il faut que le diable se le soit laissé escamoter en chemin.*

regardoit avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venoit d'expirer, il dit simplement : *Voilà un grand politique mort.*

Cette courte oraison funebre renferme tout ce qu'on peut dire de lui. Quant à l'administration, il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe, sur lesquelles la maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés françois à un état d'impuissance, qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chefs-d'œuvre de son ministere : mais ils coûterent bien du sang à la France. On joint, à ces chefs-d'œuvre politiques, l'abaissement des grands, qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissoient d'une force et d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse, plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en

tendant des piéges à ceux qu'il vouloit perdre: cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger, et plusieurs branches d'administration commencerent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considere la multitude d'édits bursaux qui parurent de son temps, et les coups d'autorité qui exciterent souvent les murmures du clergé, de la magistrature, et des autres ordres de l'état: ainsi son ministere fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse, à l'égard de tout le monde, même des souverains, étoit une suite de son caractere décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumieres, il prétendoit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse théologique,

s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célebres encoururent sa jalousie et sa disgrace, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talens lui persuadoit non-seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui. En conséquence, il se permettoit les plus étrangeres à son état, comme de commander les armées en personne (1); d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, et de les interroger lui-même.

(1) Plusieurs évêques en firent autant sous son ministere; ce qui occasionna les vers suivans :

Un archevêque est amiral........ *de Bordeaux.*
Un gros évêque est caporal ........ *de Chartres.*
Un prélat préside aux frontieres... *év. de Nantes.*
Un autre a des troupes guerrieres. *év. de Mende.*
Un capucin pense aux combats.... *le P. Joseph.*
Un cardinal a des soldats ......... *la Valette.*
Un autre est généralissime....... *Richelieu.*
Mais, France ! je crois qu'ici-bas,
  on église si magnanime,
Milite, et ne triomphe pas.

Voyez Espion turc, t. VI, lett. VIII, p. 39 et suiv.

A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connoissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs; et sur-tout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sentencieux; il y regne une adresse singuliere à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections : de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il étoit sûr de faire adopter ses idées à son maître.

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préjugés que son ministre lui avoit inspirés; et avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frere, par une déclaration flétrissante. Le roi y faisoit l'énumération des fautes de Gaston et de ses rechutes. Les mots d'ingratitude et de trahison y étoient répétés avec affectation, et il finissoit par déclarer le coupable incapable de toute charge dans l'état, notamment de la régence.

Cependant, comme Richelieu n'y étoit plus pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frere en grace, et donna une déclaration contraire à la premiere : contraire, quant aux dispositions concernant les dignités et la régence, car, comme ce n'étoit qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par conséquent les flétrissures, resterent. Il en fut de même de presque tous les disgraciés de son regne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontieres ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiroient après leur liberté. On vit paroître auprès du roi, ses officiers tant militaires que domestiques, que le cardinal avoit éloignés. La duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés, morts en exil. Le duc de Vendôme, frere du roi, et ses fils, eurent permission de revenir en France, et quitterent l'Angleterre, qui leur avoit servi d'asyle. Tous ces seigneurs étoient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionnoit

dans les familles des especes de fêtes publiques; et on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardinal n'étoit pas ménagée. Les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, le duc de Cramail, et plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la Bastille, de Vincennes, et des autres forts et citadelles où elles étoient retenues; mais beaucoup d'entr'eux, ou ne furent point admis en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son ministre lui avoit inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés du défunt, en laissant, de quelque maniere, le sceau de la disgrace sur le front de ceux que le cardinal avoit réprouvés.

Au milieu de cette cour rassemblée, mais que la mélancolie du chef rendoit toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparoit à la mort, qui avançoit à grands pas. Ses dernieres années n'avoient été qu'un tissu de chagrins et d'inquié-

tudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paroît que, de tous les griefs qui soutenoient l'indifférence du roi contre son épouse, celui qui l'affectoit davantage, étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la reine, à l'occasion de la foible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frere, on ne pourroit l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnoître cette faute en plein conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle étoit innocente, et qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avoit menacée, si elle ne le faisoit, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours au fond du cœur d'avoir désiré sa mort; et, lorsque voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigni, qui parloit pour elle: *dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne dois pas la croire.*

Avec ce préjugé, fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où étoit le roi de l'incapacité de sa femme, et de sa partialité pour l'Espagne, sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha long-temps les moyens. Mais, ne pouvant y appeler ni son frere, qu'il n'estimoit pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étoient pas assez considérés pour soutenir son choix; après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frere lieutenant-général du royaume : mais il créa un conseil souverain, et défendit à Anne d'Autriche et à Gaston de le changer. Il en établit chef le prince de Condé, et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frere, de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit au bas, de sa main : *ce que dessus, est ma très-expresse et derniere volonté que je veux être exécutee.* Le lendemain elle fut enregistrée au parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espece d'abandon, autant

causé par les cabales dont étoient occupés ceux qui auroient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 mai, à l'âge de 43 ans, peu regretté, comme il avoit vécu peu aimé.

On voit à Paris la statue équestre de Louis XIII; monument auguste, dont les inscriptions ont été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célebrent. Il y est dit que le monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la religion, et que, si ses travaux n'avoient hâté sa mort, *il eût du saint tombeau vengé le long servage.*

Mais le panégyriste ne dit nulle part qu'il ait eu de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois, que la bravoure et les talens militaires. Louis XIII avoit un caractere sombre et soupçonneux. On le gagnoit par des démonstrations d'attachement exclusif.

l'amitié, chez lui, n'étoit pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer, il estima sans aimer; et comme l'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimoit.

Un mois s'étoit écoulé entre les dernieres dispositions de Louis XIII et sa mort : un mois, pendant lequel les alternatives de sa maladie, laissant toujours lieu à la crainte et à l'espérance, varioient aussi sans cesse le visage et la contenance des courtisans (1). Quand le mal du roi augmentoit, les disgraciés nouvellement rappelés ne pouvoient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposoit; quand il diminuoit, les fortunés du regne expirant reprenoient les apparences de la sécurité, qu'ils n'avoient pas, mais qu'ils affectoient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignoient point leurs ennemis. Cependant ces der-

(1) Brienne, t. II. — La Rochef., p. 14.

niers s'attendoient à quelques revers, et les premiers à des faveurs qui les dédommageroient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité et de la souplesse à ceux qui avoient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avoient plié; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avoit prévu.

Il étoit naturel qu'Anne d'Autriche comptât par préférence sur les anciens confidens de ses peines; confidens dont quelques-uns pouvoient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle: le principal d'entre eux étoit le duc de Beaufort, fils du duc de Vendôme. On prétend qu'il avoit su l'intérêt que la reine prenoit, dans le commencement, au succès des desseins de Cinq-Mars contre le cardinal; que le prélat voulut acheter l'aveu du duc par toutes les graces et les faveurs qu'il pouvoit désirer; mais que Beaufort resta toujours inaccessible aux offres du ministre, et qu'il aima mieux quitter le royaume, que d'y rester

exposé à parler. Quand il revint, la reine le reçut avec la plus grande distinction, et dit publiquement : *Voilà le plus honnête homme de France.* Elle lui donna, la veille de la mort du roi, une marque non équivoque de son estime. Le duc d'Orléans et le prince de Condé eurent alors quelque différend ; et précisément le même jour, le maréchal de la Meilleraie, grand maître de l'artillerie, reçut un faux avis, qu'au moment de la mort du roi, on devoit l'arrêter avec tous les parens et amis de Richelieu. Il manda pour se défendre, les gens dépendans de sa charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient des troupes appelées par le duc d'Orléans, ou par le prince de Condé, dans le dessein d'enlever le dauphin et le duc d'Anjou. Elle fit venir le duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains, en présence de toute la cour, et ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés,

marquoit assez de quel côté alloient désormais pencher la faveur et le crédit.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser et n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien ministere, qui se trouverent auprès d'elle à la mort de son mari (1). Saint-Ibal et Montrésor, ces deux hommes sombres qui avoient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étoient comme les représentans du parti qui se forma alors. On l'appela *la cabale des importans*; parce que, fiers de la confiance de la reine, ils se donnoient des airs de suffisance et de protection. De ce nombre étoient des officiers, des gens de robe, et des femmes (2). Ils avoient pour eux les maisons de Vendôme, de Guise et d'Epernon, les maréchaux de Vitri, de

(1) Montglat, t. II, p. 84. — Artagnan, t. I, p. 246.

(2) Le duc de Retz, le marquis de la Châtre, les comtes de Fiesque et d'Aubijoux, Béthune, Fontrailles, Beaupui, la marquise de Senecé, madame de Hautefort, mademoiselle de Saint-Louis, le président de Blanc-Mesnil, Châteauneuf, etc. Voyez Mém. de Montglat, tome II, page 84.

Bassompierre, et une foule de gens nouvellement échappés au fer ou à la proscription : tous fideles à leur haine pour Richelieu, mais se connoissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils et les prisons ; par conséquent sans lien d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité.

La cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, évêque de Beauvais. dont la reine voulut faire un ministre : mais il n'avoit ni principes de gouvernement, ni aptitude pour les acquérir (1). C'étoit un homme avantageux et borné, qui croyoit tout facile, qui décidoit, tranchoit, et ne se doutoit seulement pas qu'il y eût une marche pour réussir, et des expédiens à employer pour assurer les succès (2). Aussi-tôt que le roi

(1) Talon, t. II, p. 12. — Merc., t. XXIV.

(2) Il déclara à l'ambassadeur des Hollandois, qu'ils ne devoient plus compter sur le secours de la France, à moins qu'ils ne se fissent catholiques. Il disoit que le

fut mort, Potier et toute sa troupe s'écrierent que la régence appartenoit de droit à la reine ; que les restrictions mises à son autorité, par la création d'un conseil, étoient injurieuses à sa majesté, et qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zele, et résolut de faire casser la déclaration qu'elle avoit juré à son mari d'observer ; mais quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarrassantes. D'abord il n'étoit pas certain que le parlement se prêtât à abroger un réglement prudent en lui-même, et qu'il venoit d'enregistrer. Il y avoit à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il seroit appuyé par le prince de Condé, chef du conseil qu'on vouloit supprimer, par le chancelier Seguier, le cardinal Mazarin, Chavigni, et les autres membres de ce conseil, qui avoient tous des partisans très-échauffés. De plus, on

royaume n'étoit pas plus difficile à gouverner que ses curés. Voyez Mém. de Motteville, t. I, p. 140. — La Rochefoucault, p. 15.

avoit lieu d'appréhender qu'en donnant atteinte à la déclaration qui étoit le titre de la puissance de la reine, le duc d'Orléans, quand cette déclaration seroit cassée, ne revendiquât la régence pour lui-même. Il n'étoit donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendoient l'évêque de Beauvais et ses échos; il fallut négocier, flatter le prince de Condé, gagner le chancelier, s'assurer par des promesses du consentement de Mazarin, de Chavigni et des autres membres du conseil.

Le prince de Condé céda aux instances de sa femme, intime amie de la reine, qui s'engagea de lui assurer, en biens et en dignités, des dédommagemens supérieurs aux avantages qu'il pouvoit espérer de sa place. Pour engager Seguier et les autres à abandonner le rang et l'autorité que leur donnoit la déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du feu cardinal, pour lesquels la déclaration étoit un rempart contre vengeance de la reine. Ils avoient encore

un parti très-puissant, qu'ils pouvoient faire agir dans le parlement. Anne vit les chefs en particulier, entr'autres la duchesse d'Aiguillon; elle les assura de sa bienveillance, et leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au duc d'Orléans, il ne fût pas difficile à la princesse, avec l'ascendant qu'elle avoit sur lui, de l'amener à ses desirs. On gagna l'abbé de la Riviere, qui le gouvernoit, et le prince se soumit à tout : de sorte que les choses se passerent au gré de la reine, dans le lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai. Anne d'Autriche fut déclarée régente, tutrice sans restriction, et maîtresse de former son conseil à sa volonté. Ainsi fut respectée *la très-expresse et derniere volonté* de Louis XIII. Omer Talon, avocat-général, donna pour motif de cette disposition, le danger de partager la puissance : *parce que de cette division*, dit-il, *naissent les factions et les partis*; premier exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, de décisions parlementaires, dont le corps qui les prononçoit se

croyoit l'auteur, pendant qu'il n'en étoit que l'organe.

La reine avoit été contente de la conduite du cardinal Mazarin dans cette conjoncture (1). Il ne s'étoit pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnoit la déclaration. Il avoit même contribué à déterminer Chavigni, et il s'étoit montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche, que du choix de Louis XIII. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissoit contre lui, parce qu'elle savoit qu'il avoit, avec Chavigni, rédigé la fatale déclaration, et qu'elle le soupçonnoit même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à la régente, que ce qu'elle regardoit comme un mauvais office de sa part, étoit au fond un véritable service, parce que, dans la disposition où étoit son époux, de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, il auroit

(1) Brienne, tome II, pages 169, 179 et 212. — Motteville, t. II, p. 153.

certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. Les dévots de la cour, le P. Vincent de Paul, instituteur des missionnaires, le lord Montaigu, très-zélé catholique; le duc et la duchesse de Liancourt, des dames pieuses, endoctrinées par des carmelites et d'autres religieuses, prêcherent à la reine le pardon des injures, et l'amour des ennemis. Les politiques, qui craignoient que la cabale des importans ne prît trop d'empire sur elle, lui représenterent que le cardinal Mazarin avoit seul la clef des affaires étrangeres; qu'il étoit laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avoit été employé dans sa jeunesse; inclination qui n'étoit pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche. Tout cela ébranla la reine. Le ton poli de Mazarin, ses manieres insinuantes, ses déférences aux volontés et au penchant de la régente, firent le reste.

Madame de Motteville rapporte, d'après la maréchale d'Estrées, qui avoit

connu Mazarin à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que *c'étoit l'homme du monde le plus agréable; qu'il avoit l'art d'enchanter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettoit* (1). Sa conversation étoit enjouée et abondante; il paroissoit sans prétentions, *et il faisoit semblant, fort habilement, de n'être pas habile.* La premiere action qui le fit connoître en France, dut lui donner du relief dans l'esprit des François. Le pape l'avoit envoyé négocier la paix en Italie, entre eux et les Espagnols. Les efforts *du gentilhomme romain*, ainsi l'appelle l'historien le Vassor, furent long-temps inutiles. Les armées avançoient toujours l'une contre l'autre. Enfin elles se rencontrerent sous les murs de Cazal, que les Espagnols assiégeoient. Déjà le canon tiroit; les deux armées étoient prêtes à se mêler. Mazarin sort des retranchemens espagnols, et court à bride abattue vers

(1) Motteville, tome I, p. 150 et 182; et tome II, p. 82. — Gourville, tome II, p. 301. — Nemours, p. 85. — Duplessis, p. 19.

les François, faisant voltiger un papier blanc. En vain les soldats françois s'écrient : *Point de paix, point de Mazarin.* Il essuie une décharge, parvient aux généraux, les abouche avec les Espagnols, entre les deux armées, et arrache à ceux-ci les conditions les plus avantageuses à la France. Quelques jours après, un général espagnol reproche au médiateur ce trait, comme une surprise faite à la bonne foi. Mazarin met l'épée à la main contre lui, et en obtient une réparation authentique. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé et galant ; et le lord Montaigu semble l'avoir bien dépeint, lorsqu'aux différentes questions de la reine, sur le caractère de l'Italien, il lui répondit : *C'est tout l'opposé du cardinal de Richelieu.*

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette princesse étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire, qu'elle aimoit à être louée, et à s'appercevoir qu'on ne la regardoit pas sans

intérêt. Ce penchant fit croire qu'Anne pouvoit être de ces femmes qui, vers le milieu de l'âge, prennent pour des personnes d'un certain état, un goût qu'elles prétendent déguiser sous le nom d'estime. Si elle crut en imposer aux courtisans, elle se trompa, et la majesté du trône ne la garantit pas des propos malins. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'énorgueillir des bonnes graces de sa souveraine, il flattoit et caressoit tout le monde. Pour détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disoit qu'il ne resteroit dans le ministere que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix, et qu'après cela il se retireroit à Rome. Cette espece d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès que le cardinal faisoit auprès de la reine; et l'évêque de Beauvais, amusé par la confidence que lui faisoit la régente, qu'elle ne gardoit le prélat italien que pour s'instruire des affaires, et qu'elle le renverroit ensuite, vécut avec lui comme avec

un homme dont le crédit passager ne méritoit pas de l'inquiéter.

Ce qui devoit décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'étoit l'accueil que feroit la reine à la duchesse de Chevreuse et au marquis de Châteauneuf; personnages tout autrement considérables que ceux qui avoient jusqu'alors figuré à la tête des importans (1). L'un, renfermé dans le château d'Angoulême, l'autre, errante dans les Pays-Bas et en Espagne, avoient fait une assez longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, et de s'être proposé de le rendre le jouet de leurs artifices et de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la passion de son ministre, soit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux personnes, des qualités dangereuses dont il craignoit les influences sur son épouse, il recommanda expressément, dans sa déclaration sur la régence, de ne les jamais rappeler à la cour.

(1) Brienne, t. II, p. 229. — Mém. de la Châtre, p. 340. — Mém. de la Rochefouc., p. 14.

Cette derniere volonté du défunt fut respectée comme les autres. A peine avoit-il les yeux fermés, que les deux exilés demanderent leur rappel. La reine, qui croyoit qu'ils avoient été persécutés pour elle, l'accorda; mais, pendant leur voyage, il s'opéra une révolution imprévue dans l'esprit et dans le coeur d'Anne d'Autriche.

S'il est naturel d'attribuer un conseil à celui qui en tire le profit, on peut croire que c'est de Mazarin que vinrent les premiers avis donnés à la reine, de se retenir dans le partage des graces qu'elle destinoit à ses anciens amis. Mais si le cardinal ne fut pas l'auteur du conseil, parce qu'il n'avoit peut-être pas encore assez d'ascendant sur la régente, du moins vit-il avec plaisir les mouvemens que se donnerent ceux auxquels cette faveur future portoit ombrage. Les hommes qui craignoient la capacité du marquis, les femmes qui redoutoient les charmes de la duchesse, se réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la princesse de Condé, que la reine

aimoit et estimoit, une ennemie puissante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvoit lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du duc de Montmorenci, son frere, lui qui auroit pu s'en excuser, puisqu'il étoit dans les ordres sacrés, et qui le devoit, parce qu'il avoit été page dans sa maison. On remontra à la régente que ces personnes se flattoient de conduire le royaume; qu'elles promettoient des graces, assuroient de leur protection, se vantoient de distribuer seules les emplois et les dignités, et de la gouverner elle-même; que d'ailleurs Anne se trompoit sur la cause de leur ancienne disgrace; que Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux deux. Ces observations parurent plausibles à la régente, et son amour-propre piqué fit taire l'inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire si ouvertement les dernieres volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui s'en revenoit d'un air triomphant à

l'amirauté, selon les vues de la cabale, devoit passer entre les mains du duc de Beaufort, qu'elle haïssoit, parce qu'après avoir recherché en mariage mademoiselle de Bourbon, sa fille, il négligea cette princesse, qui épousa depuis le duc de Longueville. Le prince de Condé ne montroit pas le même zele à servir ses alliés. Il paroissoit regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement piqué de ce que la reine lui avoit comme extorqué la place de chef du conseil de régence, que la déclaration de Louis XIII lui donnoit. Mais le duc d'Enguien ne s'en tint pas à la neutralité de son pere, et il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des importans.

Ce guerrier, plus fait pour la franchise des camps que pour le manége des cours; ce guerrier, à qui ses fautes et ses malheurs n'ont pu ôter le nom de Grand, venoit, à vingt-deux ans, de gagner la bataille de Rocroy, victoire qui auroit illustré un vieux général. Quand il parut tout resplendissant de gloire, environné

d'une foule de jeunes seigneurs, compagnons de ses exploits, les partis qui divisoient la cour, se le disputerent, pour ainsi dire, et firent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante et son chef. Le choix d'Enguien fut bientôt fait : vain et frivole comme on est à son âge, il tourna du côté où l'appeloient la flatterie et les plaisirs.

La cour d'Anne d'Autriche n'étoit ni sombre ni triste. Les dames admises à sa familiarité, privées des graces de la premiere jeunesse, possédoient celles de l'âge mûr, la variété des connoissances, la justesse du raisonnement, le sel de la conversation (1). On n'étoit pas, dans ce cercle, ennemi des amusemens. La reine elle-même laissoit souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, étoit trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy et son

(1) Mém. de Motteville, t. I, p. 220.

cortége pétulant. Ils se trouvoient moins gênés dans le cercle des duchesses de Chevreuse et de Montbazon : celle-ci avoit épousé le pere de la premiere, et avoit à peu près le même âge que la fille de son mari. C'étoient deux femmes d'expérience, de ces femmes qui remplacent les graces naïves de la jeunesse, par des complaisances et des agaceries, et qui par-là usurpent souvent sur des cœurs neufs, un empire que la vertu et la décence s'efforcent en vain d'obtenir. Elles attiroient auprès d'elles les agréables des deux sexes ; et la liberté qui régnoit dans ces assemblées, gagnoit aisément les jeunes militaires. Le duc d'Enguien s'attacha à madame de Montbazon, qui ne le rebuta pas ; ainsi il se trouva lié au parti *des importans* : mais une malice imprudente de la duchesse le refroidit, et le jeta dans le parti opposé.

Entre les personnes qu'on distinguoit dans cette société, et qui, par conséquent, excitoient la jalousie, brilloit la jeune duchesse de Longueville, sœur du duc d'En-

guien (1). Il arriva un jour qu'on trouva sur ses pas, comme elle se retiroit, des lettres galantes, qui furent rapportées à la compagnie, lues et commentées d'une maniere très-désagréable pour l'absente. On soupçonnoit qu'elle entretenoit un commerce secret avec Coligni, depuis duc de Châtillon; et madame de Montbazon prononça, sans hésiter, que ces lettres étoient d'elle et de lui. En moins d'un jour cette aventure, malicieusement répandue, devint le sujet des conversations de la cour et de la ville. La princesse de Condé, indignée de l'imputation et encore plus de la publicité qu'on lui avoit donnée, en demanda justice à la reine, comme d'un affront fait à la famille royale. Cette tracasserie, qu'on auroit dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le duc de Beaufort se déclara le champion de madame de Montbazon, pour laquelle il étoit passionné. Le duc d'Enguein eut bientôt

(1) Mém. de Motteville, t. I, p. 184. — La Châtre, 370. — Mém. de Montpensier, t. I, p. 57.

oublié ses amours, et se mit à défier dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux, et on se vit à la veille d'un combat sanglant. La régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit le ton d'autorité, et condamna la duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés, que s'il avoit été question d'un traité qui auroit décidé du sort de deux empires. Pour l'exécution, la princesse de Condé convoqua chez elle une grande assemblée. La duchesse de Montbazon y comparut. Elle lut, d'un air moqueur, quelques lignes d'excuses et de complimens, qui avoient été concertées; la princesse y répondit par quelques mots doux, prononcés d'un ton aigre, et elles se séparerent aussi brouillées qu'auparavant. Tel fut ce que M. de la Châtre appelle *l'amende honorable* de madame de Montbazon. La reine, dans la crainte

que les rencontres n'occasionnassent de nouvelles scenes, défendit à la duchesse, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où seroit la princesse de Condé. Cette injonction, qui mettoit la victoire toute entiere du côté des Condé, qu'on savoit être soutenus par le cardinal Mazarin, avertit les *importans* de l'ascendant qu'il prenoit. Mais, au-lieu de travailler à regagner auprès de la reine le terrein qu'ils avoient perdu, et à remettre leur crédit au niveau de celui du ministre, ils firent tout ce qui pouvoit accélérer son élévation et leur chute.

Anne d'Autriche étoit bonne, familiere dans son domestique, disposée à obliger; mais elle ne vouloit pas que ses amis prétendissent la dominer, et elle se roidissoit contre la contradiction (1). Madame de Chevreuse, madame de Hautefort, et les autres personnes attachées à la reine pendant la vie de son mari,

(1) Motteville, p. 166 et 208. — Brienne, t. II, p. 229. — La Porte, p. 200.

n'avoient pu saisir ce caractere, parce qu'elles ne l'avoient connue alors que dans l'oppression : devenue maîtresse de suivre ses goûts, elle leur insinua, leur déclara même fermement, selon les circonstances, qu'elle prétendoit n'être pas gênée dans sa confiance, ni exposée aux remontrances et aux critiques. Malgré ces avertissemens, ces personnes s'imaginerent qu'en ne laissant pas ignorer à la reine les bruits qui se répandoient, elles l'engageroient à congédier celui qui la rendoit l'objet des observations malignes de ses domestiques et du public. Mais il en arriva tout autrement (1) : loin de savoir gré à ceux qui affectoient de prendre un intérêt si vif à sa réputation, elle les regarda eux-mêmes comme

(1) Madame de Hautefort lui dit, un jour, que M. le cardinal étoit trop jeune, pour qu'il ne se fît pas de mauvais discours d'elle et de lui; elle répondit : *Il n'aime pas les femmes; et il est d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature*. Voy. Mém. de la Porte, p. 228. Ce ton léger d'Anne d'Autriche, fait croire qu'elle étoit plus curieuse d'étouffer les soupçons, que de n'y pas donner lieu.

les auteurs des censures mortifiantes dont sa couronne ne la garantissoit pas (1). Dans ces circonstances, une femme qui a pris son parti, cherche les occasions d'éloigner les surveillans incommodes, ou du moins voit naître ces occasions avec plaisir. La morgue des *importans* fournit à la reine ce qu'elle désiroit.

Comme ce n'étoit qu'à contre-cœur et au grand regret du parti, que la duchesse de Montbazon s'étoit soumise à céder par-tout la place à la princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourroient faire exception à la regle, et la réin-

(1) La Porte, son valet de chambre, lui fit, tant en face que par écrit, et lui fit faire, par ses autres domestiques, hommes et femmes, des représentations qu'on trouvera bien vives et bien libres. Anne rougissoit, se fâchoit, et ne se corrigeoit pas. Aussi Cotignon, beau-pere de la Porte, dit-il un jour crûment à la reine, à l'occasion des remontrances qu'on fait quelquefois aux femmes, assez inutilement, sur leur conduite : *Vous êtes toutes faites comme cela. Si vous vouliez vous jeter par la fenêtre, il ne seroit pas permis de vous retenir par votre robe : il faut vous laisser noyer.* Voyez la Porte, p. 233.

tégrer insensiblement dans la compagnie de la reine, que la princesse ne quittoit guère (1). En conséquence, la duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la régente une fête champêtre, madame de Montbazon s'y rendit, pour aider, disoit-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La princesse de Condé, qui en fut avertie, offrit à la reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs; mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de Montbazon de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, et Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain, elle exila la belle-mere, et fit dire à la belle-fille qui lui avoit attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avoit eue autrefois avec cette femme,

(1) Motteville, p. 201.

elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, de ne se mêler d'aucune intrigue. *Je vous promets*, lui dit-elle, *mon amitié à cette condition ; mais si vous voulez troubler la cour, je vous forcerai de vous éloigner, et je ne peux vous promettre de grace plus grande, que d'être au moins chassée la dernière.*

Le duc de Beaufort prit l'exil de madame de Montbazon en héros de roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaroient pas pour sa belle, il ne se montroit plus qu'avec un air de dépit et d'humeur (1). Il brusquoit les uns, bravoit les autres, et en vouloit sur-tout au cardinal, qu'il accusoit d'avoir excité la reine à éloigner sa maîtresse. Ce prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit

(1) La Châtre, p. 378. — Motteville, t. I, p. 204. — Brienne, t. II, p. 229.

très-peu respectueusement avec la régente elle-même. Il affectoit de tourner le dos quand elle l'appeloit ; si elle lui parloit, il ne lui répondoit pas, ou il le faisoit en termes ironiques et mordans. La reine souffrit quelque temps ses folies ; mais, à la fin, elle appréhenda que la trop grande indulgence ne le portât à des violences ; d'autant plus qu'on parloit d'assemblées secrètes, de complots, de gens armés qui guettoient le cardinal, pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié ; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La régente entra dans ses craintes ; elle en fit part au duc d'Orléans et au prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, et au moment qu'il se croyoit au-dessus de toute attaque, le brave de la cour, le gardien du trône, le protecteur de la régente, à qui elle avoit confié le soin de ses enfans, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté, le 2 septembre, et renfermé dans le château de Vincennes. Sa disgrace

s'étendit sur la duchesse de Chevreuse, Châteauneuf, Saint-Ibal, Montrésor, et beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la cour. L'évêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son diocese, privé même de l'espérance du cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des *importans*.

## LIVRE VII.

APRÈS la bourasque causée par les *importans*, commencerent les beaux jours de la régence; jours célébrés par les poëtes, comme l'âge d'or de la France (1).

(1) Saint-Evremont nous a assez bien décrit ces temps, dans des stances dédiées à Ninon de l'Enclos, et qui sont peut-être les meilleures qu'il ait faites. En voici la premiere et la derniere :

J'ai vu le temps de la bonne régence;
Temps où régnoit une heureuse abondance;

Il sembloit que, délivrée d'un ministere soupçonneux sous un roi taciturne et mélancolique, elle commençoit à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissoit et s'ouvroit à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissoit; il couroit en foule aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment à l'occasion des victoires qu'on remportoit sur les ennemis. Il n'y alloit pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étoient satisfaits; mais il y faisoit éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le magistrat se livroit avec zele à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetoient le trouble

Temps où la ville, aussi bien que la cour,
Ne respiroient que les jeux et l'amour.

Que ne mourut alors son éminence,
Pour son bonheur et pour notre repos!
Elle eût fini ses beaux jours à propos,
Laissant un nom toujours cher à la France.

Voy. les véritables Œuvres de M. de Saint-Evremont, t. II, p. 131. Edit. de Londres, 1707.

dans les tribunaux. Le guerrier s'exposoit volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement; enfin tous les ordres de l'état, guéris de leur langueur, revivoient. Les impôts étoient cependant considérables; mais on les payoit sans murmure, parce qu'on gagnoit des batailles, et qu'à chaque succès on espéroit la paix.

Aussi vit-on la nation reprendre tout-à-coup ce caractere vif, léger, badin, qui la distingue; les troubles mêmes de la fronde, qui survinrent ensuite, ne l'altérerent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en occuper; se passionner pour les partis, sans s'acharner à se détruire; lire avidement les libelles, et n'en retenir que les plaisanteries; se faire la guerre, sans se haïr; se battre avec bravoure, et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs; passer, sans presque aucun intervalle, de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout ce temps, fut un

état de délire, et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événemens qui vont suivre. Le cardinal de Retz, le duc de la Rochefoucault, et plusieurs autres personnes d'un rang distingué, ont laissé d'amples mémoires sur ce sujet. Comme ils voyoient les événemens de plus près, et qu'ils y jouoient les principaux rôles, ils les jugeoient très-importans, et se les grandissoient pour ainsi dire à eux-mêmes. Mais l'œil de l'histoire les voit dans leur juste proportion; et c'est ainsi que nous les représenterons, sans nous appesantir sur les détails, et sans rien retrancher de ce qui peut les rendre instructifs.

Ces beaux jours de la régence durerent à-peu-près trois années, pendant lesquelles le cardinal s'affermit dans le ministere, contre les secousses qui alloient ébranler sa fortune (1). Mazarin fut haï,

(1) Brienne, t. II, p. 203. — Motteville, t. I, p. 182. — Joly, t. I, p. 5. — Bussi, t. I, p. 119. — La Rochefouc., p. 40. — Nemours, p. 8. — Mascurat, p. 191, 445 et 448. — Lenet, liv. II, p. 416. — Talon, t. VII, p. 79. — Artagnan, t. II, p. 130. — Montglat, t. II, p. 298.

parce qu'il ne sut s'attirer ni l'estime ni la confiance, qui sont les pivots du gouvernement. Il n'avoit pas de grands vices; mais presque toutes ses vertus étoient plus ou moins infectées des défauts contraires. S'il donnoit, c'étoit avec parcimonie et contrainte (1); s'il promettoit, c'étoit dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y seroit forcé. Il parloit beaucoup et avec agrément; mais il abusoit de cette facilité, pour s'envelopper dans de grands raisonnemens qui lui fournissoient ensuite une foule *d'échappatoires*. Un autre expédient qu'il employoit volontiers, étoit la lenteur. *Le temps et moi*, disoit-il quelquefois. Cette marche tardive et tortueuse désoloit les François, amis de la promptitude, dans le conseil comme dans l'exécution. Leur précipitation les rendoit ridicules au ministre, qui les regardoit comme une nation

(1) On voit cependant dans le *Mascurat* de Naudé, une longue liste de gens de lettres qu'il gratifioit. Il n'a jamais fait punir aucun auteur de libelles, pourvu qu'ils n'attaquassent que lui. Il a même fait des présens à quelques-uns qui méritoient punition. Voy. Mascurat, p. 277.

purement frivole. Il résulta de là un mépris réciproque, très-mal fondé de part et d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événemens suivans. Il semble que le cardinal Mazarin auroit préféré la vie d'un homme riche sans affaires, à celle d'un ministre : car il aimoit les plaisirs, les spectacles (1), la table, le jeu, dont il savoit, dit-on, maîtriser les hasards. Il haïssoit le travail, et laissoit en arriere une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand il vouloit s'appliquer, il avançoit beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisoient, il seroit volontiers resté renfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublemens, de bijoux ; jamais on ne l'en tiroit qu'il ne montrât de l'humeur. *Cependant*, dit Lénet, *peu d'hommes sont autant maîtres de leur esprit, qu'il l'étoit du sien :* mais la duchesse d'Estrées disoit *qu'il n'étoit*

(1) La Comédie en musique, qui, pour la premiere fois, fut représentée au Palais Royal, coûta plus de cinq cent mille écus. Voyez Mém. de Joly, tome I, page 5.

*capable de bien juger les choses, que dans la médiocre fortune.* Enfin, un défaut très-essentiel dans un ministre, c'est qu'on savoit qu'il ne falloit que lui faire peur, pour obtenir de lui ce qu'on vouloit. *Faites du bruit*, disoit le cardinal de Sainte-Cécile, son propre frere, *il accordera tout.* Dans une cour où les plaisirs faisoient qu'on se communiquoit beaucoup, ces défauts du ministre ne tarderent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposerent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvéniens de cette familiarité; et les efforts qu'il fit pour la diminuer, occasionnerent le premier soulevement contre lui.

Anne d'Autriche, pendant la vie de son mari, n'avoit pas eu de plus grande consolation dans ses peines, que la liberté de s'en plaindre avec ses domestiques, ses femmes et les autres personnes qui l'environnoient (1). Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectoit;

(1) Talon, t. VI, p. 322.

de sorte qu'à son exemple tout le monde s'entretenoit des affaires d'état. Mazarin fit sentir à la régente les inconvéniens de cette habitude, et elle s'en corrigea. Mais les familiers de la reine, privés de ces confidences, qui satisfaisoient leur curiosité, et qui leur donnoient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le ministre. Il s'embarrassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les chefs les plus éminens des corps, tous les autres seroient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs desirs, et sur-tout à les flatter et à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les grands sont conduits par les petits. Ceux-ci, gens d'affaires, courtisans, domestiques, voyant leurs maîtres à tout moment, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre, qui les négligeoit. S'il accordoit des graces, il ne falloit pas,

disoient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'étoit, de sa part, crainte plutôt qu'inclination; il falloit, au contraire, profiter de sa foiblesse, et exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hasardoit un refus, l'essaim des mécontens se répandoit dans les cercles, dans les ruelles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avoient leurs amis, leurs parens et leurs alliés. Là, on faisoit sans miséricorde le procès au ministre. C'étoit, disoit-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensoit qu'à lui, se rèvêtoit de toutes les dignités, se chargeoit de bénéfices, pilloit le trésor royal, dont il s'étoit rendu maître en y préposant ses affidés: qui prolongeoit la guerre exprès, afin d'avoir un prétexte de pressurer les peuples; enfin une sang-sue publique, un fourbe, qui déshonoroit le gouvernement chez les étrangers, et dont il falloit nécessairement se défaire.

Les murmures contre la régente n'étoient pas moindres. *Le mépris général et universel s'est répandu*, disoit Talon, avocat-

général, *effusa est contemptio super principes. La personne du roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge; mais celle de la reine a reçu toute sorte d'opprobres et d'indignités; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence et sans retenue* (1). On noircissoit la régente par des soupçons injurieux à son honneur. On ne l'épargnoit pas non plus sur sa conduite politique: on la blâmoit ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger qui savoit à peine la langue, qui ne connoissoit ni le génie, ni les lois, ni les usages de la nation; et d'avoir composé le conseil, moins selon les besoins de l'état, que selon les desirs de son ministre. A la vérité, elle avoit conservé à la tête le chancelier Seguier, homme habile, ami des savans et des lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, et capable de donner de bons avis; *mais si souple*, dit Talon, *si déférent, si abaissé*

(1) Talon, tome II, page 376; tome V, page 296. Pseaume CVI, v. 40.

*dans sa conduite à l'égard de la reine et des ministres, qu'il en étoit ridicule et sans estime dans le cabinet.* Il n'étoit pas en meilleure odeur auprès d'un certain public, parce qu'il passoit pour l'homme de la cour contre le parlement. D'ailleurs, il lui étoit échappé de dire en pleins états, *qu'il y avoit deux sortes de consciences; l'une d'état, qu'il falloit accommoder à la nécessité des affaires; l'autre, à nos actions particulieres.* Cette proposition scandalisa à juste titre, et ôta au chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place (1).

Par une conduite contraire, Chavigni, se fit un puissant parti dans le parlement:

(1) Il disoit que, si on vouloit le séduire, il n'y avoit qu'à lui offrir des livres. Etant jeune, il entra chez les chartreux, il y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations, que la solitude n'amortissoit pas, le supérieur lui permit, lorsqu'il se sentiroit pressé, de tinter la cloche du chœur, afin d'avertir ses confrères de se mettre en prieres, pour lui obtenir la victoire sur l'esprit immonde. Mais le jeune moine recourut si souvent à cet expédient, que le voisinage fatigué s'en plaignit; et on fut obligé de lui interdire cet exercice. Voy. Menagiana, t. IV, p. 96. — Et Mém. d'Artagnan, t. I, p. 234.

*Il faisoit profession de dévotion*, dit Talon, *et même de jansénisme; et il se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion n'aimoient pas le gouvernement présent de l'état* (1). C'étoit un homme *de haut sens*, très-propre aux affaires. Mazarin lui devoit son élévation; mais il le trouva bientôt de trop dans le conseil. *Il est difficile et audacieux*, disoit le cardinal, *il seroit heureux, s'il vouloit se contenter d'avoir part à ma fortune; mais il demande toujours quelque chose qui me contraint infiniment.* Mazarin se débarrassa de son ami, devenu trop importun, en l'éloignant du conseil: on cria à l'ingratitude. Chavigni se cantonna, pour ainsi dire, dans le parlement, où il avoit pour partisans déclarés les présidens Longueil et Viole, auxquels se joignirent ceux de Novion et de Blanc-Mesnil, piqués contre le ministre, à cause de la disgrace de Potier, évêque de Beauvais, leur parent. Châteauneuf, qu'on avoit

(1) Talon, t. V, p. 311. — Motteville, t. I, p. 560.

toujours laissé à Mont-Rouge, se mêla de cette cabale, qui devint très-dangereuse par la jonction de plusieurs conseillers disposés à brouiller. Mazarin ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affoiblir que de disperser les chefs. Châteauneuf eut ordre de se retirer en Berry. Chavigni fut réduit au gouvernement de Vincennes, qui lui avoit été donné par Richelieu; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'étoit fait sans forme de procès et par des coups d'autorité, le parlement, dont les exilés étoient presque tous membres, en marqua beaucoup de mécontentement.

A-peu-près dans le même temps, arriva une affaire qui mécontenta aussi une partie de la cour : ce fut un conflit entre les archers du grand-prévôt et les gardes-du-roi (1). Ceux-là s'étoient postés dans le cloître des Feuillans, pen-

(1) Montglat, t. I, p. 309.

dant que le roi assistoit à l'office dans leur église. Les gardes prétendirent que les archers devoient rester au dehors, et qu'à eux seuls appartenoit la garde des dedans. Ils voulurent chasser les archers; ceux-ci se mirent en défense. La rumeur et le cliquetis des épées firent peur au cardinal, qui sortit de l'église pâle et tremblant. On soupçonna que c'étoit le ministre qui avoit donné l'ordre aux archers de garnir les dedans, parce qu'il se fioit beaucoup plus à eux qu'aux gardes, qui étoient commandés par le marquis de Gesvres, alors de quartier, proche parent de Potier, évêque de Beauvais, son ennemi. Le cardinal prétendit que le capitaine avoit excédé en soutenant ses droits, et il fut exilé. Un de ses collegues, qui refusa de faire le service à sa place, fut exilé aussi; et cette affaire donna beaucoup d'inquiétude à plusieurs familles illustres, qui en surent très-mauvais gré au prélat. C'étoient autant de tempêtes qui s'amassoient sur sa tête : avec le temps il auroit pu les dissiper; mais il les grossit par l'impru-

dence qu'il eut de provoquer la colere des Parisiens.

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoiqu'accompagnée de succès brillans, duroit toujours (1). Il falloit de l'argent pour la soutenir; il en falloit pour fournir à la magnificence et aux plaisirs d'une cour fastueuse, pour acquitter les pensions des grands, créées dans l'intention de payer leur fidélité, enfin pour remplir les vuides du trésor, causés par une administration peu économe. Les provinces épuisées n'offroient plus de ressources, malgré l'habileté du surintendant des finances à trouver des prétextes et des moyens d'impositions. C'étoit Jean Particelli, sieur d'Emery, exacteur impitoyable, qui se faisoit même honneur de sa dureté (2). On raconte qu'un

(1) Talon, t. II, p. 41. — Hist. du temps, p. 10 et suiv.

(2) On fit imprimer, en 1649, un arrêt du parlement, prononcé et exécuté le 9 avril 1620, qui confirme une sentence de la conservation de Lyon, par laquelle Jean Particelli étoit condamné *à faire amende hono-*

poëte venant un jour lui offrir l'encens dont les auteurs indigens ne parfument que trop souvent les distributeurs des richesses, d'Emery lui dit naïvement :

*rable en l'auditoire de ladite conservation, les plaids tenans, pieds et tête nuds, en chemise, la hare au col, portant une torche ardente en main, du poids de trois livres, et un écriteau devant et derriere, auxquels seroient écrits ces mots :* Banqueroutier frauduleux, *etc.* On trouve, à la fin, les noms de ceux qui, *du consentement de la cour, ont entré dans la chambre de la tournelle, pour voir l'amende honorable faite en leur présence.* Voyez Advertissement très-important et très-utile au public, touchant le retour du sieur d'Emery, etc.

Si on en croit *le Catalogue des partisans, ensemble leurs généalogies,* qui fut imprimé dans le même temps, les gens que le surintendant employoit dans le maniement des finances, n'étoient pas mieux famés que lui. Cependant on voit, avec plaisir, que plusieurs des descendans de ces partisans, admis dans les charges, ont fait un noble usage de leurs richesses, et, par leur probité, ont, pour ainsi dire, réhabilité le nom de leurs ancêtres. On trouve enfin, dans *une requête présentée aux trois états, en* 1648, que, sous d'Emery, il y avoit vingt-trois mille hommes prisonniers pour la taille. Voy. Mém. de Talon, t. VI, p. 322. D'Emery, en entrant en fonction, raya les pensions, retrancha les rentes de l'Hôtel-de-Ville, tous les détenteurs du domaine et les aisés, mit les tailles en parti, établit la solidité, tourmenta les laboureurs, fit enlever meubles et bestiaux, etc., etc. Voyez Montglat, t. II, p. 304.

*Au lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie; les surintendans ne sont faits que pour être maudits.* De la part d'un homme qui se dévouoit si gaiement à l'exécration publique, il étoit permis de tout appréhender. Aussi la crainte fut-elle vive dans la capitale; et les esprits commencerent à s'agiter fortement, lorsque les citoyens virent leurs possessions menacées, et la violence jointe aux prétentions de la cour.

Il parut odieux que, pour faire de l'argent, on tirât des archives de la finance un réglement qui avoit cent ans de date. C'étoit un édit de 1548, qui faisoit défense de prolonger les fauxbourgs de Paris, et de bâtir au-delà des bornes marquées; défense, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, et d'amende arbitraire. Plus il s'étoit écoulé de temps depuis ce réglement, plus les contraventions s'étoient multipliées, et plus le surintendant espéroit d'argent. Il fit donner un arrêt du conseil, qui rappela celui de 1548, et les peines prononcées contre les délinquans. En conséquence, on com-

mença à toiser le terrein occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue, et de forcer les propriétaires à racheter la démolition de leurs maisons, et la confiscation des matériaux. Cette opération du toisé jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyoient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au toisé, et troubla les ouvriers. Ils demanderent main-forte; on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêcherent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamerent l'autorité du parlement, qui intervint dans cette affaire, et fit des remontrances. La cour mollit insensiblement, et crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle tira quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le parlement à s'assembler.

La fermentation devint plus générale, par la publication d'un tarif qui augmentoit considérablement les droits d'entrée dans la capitale. Le toisé n'avoit

inquiété que quelques familles : le tarif mécontenta tout Paris. La cour, effrayée des murmures qui dégénéroient en clameurs, le retira, et y substitua d'autres édits bursaux, qui parurent si onéreux, que le parlement préféra encore le tarif, que l'on modifia : mais ces arrangemens ne se firent pas sans des pourparlers avec le ministre, des assemblées de chambres, des députations à la régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours et des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des rois et des peuples, du pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, étoient discutées et livrées aux réflexions du public. Les maîtres des requêtes, cette jeunesse l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la cour, de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent aussi contre le ministre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuoit le prix des anciennes, et les rendoit moins honorables. Enfin, les trésoriers de France, d'autres possesseurs de charges et d'offices, firent entre eux des associa-

tions, pour borner les projets de la maltôte, et écrivirent en province des lettres circulaires, afin d'engager ceux qui possédoient des charges pareilles, de se joindre à eux. On mit en prison quelques-uns des plus ardens, et ils furent relâchés aussi promptement et aussi imprudemment qu'ils avoient été resserrés. L'enthousiasme devint si violent, qu'un des plus emportés, qu'on avoit laissé libre par des égards particuliers, alla se plaindre au ministre, de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, disoit-il, d'être plus épargné, puisqu'il n'étoit pas plus innocent que les autres; et cette bravade resta impunie.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereuses, c'est le soulevement de toute la magistrature, au sujet de *la paulette.* Ce droit, ainsi appelé de Charles Paulet, son inventeur, est un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque pourvu d'office est obligé de payer tous les ans le soixantieme du prix de l'achat. A cette condition, quand il meurt, sa

famille hérite de sa charge; mais s'il y manque, et meurt dans l'année, la charge est dévolue au roi, et perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la paulette, n'est pas perpétuel; le roi le renouvelle tous les neuf ans, comme une grace. Cette espece de bail finissant dans l'année, le ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt.

Le grand-conseil, la cour des aides, la chambre des comptes, se récrierent contre une pareille exaction; elles remontrèrent au parlement que l'exception n'étoit faite que pour les désunir, et que s'il abandonnoit les autres corps dans cette occasion, on reviendroit contre lui après les avoir abattus (1). Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que la cour prit, pour empêcher ces compagnies de faire cause commune; et le 13 mai, fut donné le fameux *arrêt d'union*, qu'on peut

(1) Journal du parlement.

regarder comme l'étendard sous lequel se rangerent, par la suite, tous ceux qui voulurent molester le ministre. Il portoit, qu'on *choisiroit dans chaque chambre du parlement deux conseillers, qui seroient chargés de conférer avec les députés des autres compagnies, et qui feroient leur rapport aux chambres assemblées, lesquelles ensuite ordonneroient ce qui conviendroit.* La régente sentit que cette démarche des cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderoit pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'arrêt d'union fut cassé par un arrêt du conseil. Le parlement fut mandé au pied du trône. La reine lui fit essuyer des réprimandes générales, et elle menaça les particuliers; elle flatta ensuite le corps, et gracieusa les membres qu'elle craignoit, ou dont elle espéroit quelque complaisance. Le duc d'Orléans, depuis la régence, vivoit tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connoissance, et de traiter avec le parlement. Il se fit une

grande députation à son palais : on entra en conférence. Gaston parloit bien, et mettoit dans ses discours et ses manieres autant de dignité que de douceur, il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ses propositions rapportées aux chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtoit, n'eurent pas le même succès.

Mazarin voulut aussi entrer en conférence ; mais comme il prononçoit mal le françois, son idiôme étranger donna lieu à des plaisanteries de la part de la jeunesse admise à ces pourparlers, et il devint ridicule ; vice qui éclipse en France toutes les bonnes qualités (1). On crut appercevoir dans le familier de la conversation, qu'il étoit double, artificieux, plus rusé qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignoit pas, et bas flatteur près des gens dont il avoit besoin. Dans ces conférences, il combloit de caresses les conseillers jeunes

(1) Talon, tome V, page 296. — Motteville, tome II, page 144. — Journal du parlement, page 9. — Histoire du temps, p. 158.

et vieux ; il les appeloit *les restaurateurs de la France, et les peres de la patrie :* adulation fade, dont personne n'étoit dupe, et qui ne lui attira que du mépris. Les expédiens qu'il proposa pour ramener les esprits à la soumission, expédiens qu'il vouloit faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dédain. Les magistrats s'opiniâtrerent à soutenir l'*arrêt d'union;* et le peuple commençant à s'émouvoir, la cour fut obligée de souffrir les assemblées *de la chambre de Saint-Louis*, où se réunirent les conseillers députés par le parlement, et par les autres compagnies souveraines.

La reine, en tolérant cette espece de comité, lui fit dire *que son intention étoit que les affaires s'y expédiassent en peu de temps, pour le bien de l'état; mais sur-tout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'argent promptement.* De ces deux objets, le second, qui affectoit si vivement la cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les députés des compagnies aimerent mieux

s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la considération. Les matieres étoient présentées à la chambre par un des membres : on les examinoit attentivement, on portoit même une décision, mais qui n'avoit de force que par la sanction des chambres assemblées. Il résulta de là deux inconvéniens, qui jeterent la cour dans de grands embarras : le premier, qui s'est long-temps perpétué, c'est qu'une séance des chambres assemblées ne suffisant pas quelquefois aux affaires d'état, on continuoit la délibération dans les séances suivantes, sans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi, le peuple se trouvoit sans justice, et les suppôts du palais sans occupation. Ceux-ci, ou par désœuvrement, ou par curiosité, se portoient en foule dans les salles du palais, y passoient les journées entieres à recueillir les murmures, les réflexions, les bons-mots, dont ils amusoient les cercles, et qu'ils écrivoient en province.

Les projets de réforme, et les moyens, même violens d'y parvenir, devenoient le sujet des conversations. On s'en entretenoit dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, et jusque dans les marchés et les places publiques. De la capitale, cette manie de s'occuper des affaires d'état, passa dans les provinces, et disposa les esprits à prendre part aux troubles de Paris.

L'autre inconvénient de la chambre de St.-Louis, c'est la facilité qu'elle donna aux mal-intentionnés, de commettre le parlement avec la cour (1). Car le seul frein qui puisse arrêter les caracteres fougueux, dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies, le ressentiment des ministres. Or, en permettant ce comité préparatoire, la régente ôta ce frein de la crainte; parce que les conseillers qui vouloient mettre sur le tapis des questions désagréables au ministere, en chargeoient secrétement les députés à la chambre de St.-Louis,

(1) Talon, t. V, p. 300.

qui s'en occupoient, et portoient ensuite les propositions aux chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restoit caché, eût rien à appréhender.

On est étonné de la multiplicité des objets que la chambre de St.-Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durerent dix jours, depuis le 30 juin, jusqu'au 9 juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, graces, domaine du roi, état de sa maison; en un mot, tout ce qui concerne le gouvernement, fut porté à la connoissance de ce comité, et devint, par une suite nécessaire, du ressort du parlement.

Les difficultés, sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des chambres, auroient été décidées aussi-tôt que proposées, s'il n'avoit dépendu que de la jeunesse du parlement, qui étoit très-contraire au ministre (1). Plusieurs causes contribuoient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse, que de

(1) Retz, t. I, p. 110 et 387. — Némours, p. 8. — La Rochefouc., p. 56. — Montglat, t. II, p. 308.

personnages plus graves et plus mûrs, qui ne se montroient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude sombre des lois, et fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvoient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des chambres, et y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi, que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme les *protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnoient leurs flatteurs, et qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une monarchie. Enfin, il devint à la mode de censurer le gouvernement, et de décrier les ministres, sur-tout le cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la cour s'appelerent *Mazarins*; les autres furent nommés *Frondeurs*.

Cette dénomination dut son origine à

des jeux d'enfans, qui, partagés en plusieurs bandes, dans les fossés de Paris, se lançoient des pierres avec la fronde. Comme il résultoit quelquefois des accidens de ces amusemens, la police les défendit, et envoya des archers pour séparer les frondeurs. A leur vue, les enfans se dispersoient; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenoient sur le champ de bataille. Quelquefois, lorsqu'ils se sentoient plus forts, ils faisoient face à la garde, et la poursuivoient à coups de fronde. Le flux et reflux de ces troupes d'enfans, qui, tantôt cédoient à l'autorité, et tantôt y résistoient, parut, à un plaisant du parlement, dépeindre assez naturellement les alternatives de sa compagnie. Il compara les adversaires de la cour à ces *frondeurs*. Le mot prit, et, de ce moment, habits, repas, équipages, ajustemens, bijoux, tout fut *à la fronde*. Si-tôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlerent de droit; et, pour être bien reçu dans les cercles, il falloit tenir à la fronde, au moins par quelques marques extérieures. Cette

nécessité fit déclarer contre la cour les jeunes conseillers, que d'autres raisons n'avoient pas encore déterminés.

Quant aux magistrats plus âgés et plus sérieux, qu'on nomma par dérision les *Barbons*, on sait à-peu-près les motifs des principaux, qui, dans l'assemblée des chambres, tonnoient ordinairement contre les abus, vrais ou faux, du gouvernement (1). On a déjà fait observer que le président René Potier de Blanc-Mesnil, et toute la maison de Gesvres, en vouloient au cardinal, à cause de la disgrace de l'évêque de Beauvais, que le cardinal avoit supplanté. René Longueil de Maisons étoit piqué de ce qu'il ne pouvoit obtenir une place de président, pour son frere, et pour lui-même la charge de chancelier de la reine. Le président Violé épousoit la querelle de son ami Chavigni, ex-ministre, qui accusoit Mazarin, non-seulement de ne l'avoir pas soutenu, mais encore d'avoir contribué à sa chute. Le président Charton étoit un esprit tur-

(1) Retz, t. I, t. II, p. 145.

bulent et séditieux, qui détestoit les ministres, par la seule raison qu'ils jouissoient de l'autorité. Enfin, Broussel, simple conseiller, devenu depuis si fameux, tenoit du caractere de ces mécontens de profession, dont la bile est exaltée par la pauvreté et l'obscurité où on les laisse, pendant que d'autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, sont élevés aux honneurs. La cour auroit pu le gagner, en donnant à son fils une compagnie aux gardes, qu'il désiroit; et elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux conseiller, ou qu'il ait été excité par le zele du bien public, il est certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la cour, que Broussel n'en fût l'auteur ou l'appui: et quelque biais que l'on proposât, il étoit impossible de lui faire agréer aucun tempérament, sur-tout en matiere d'impôts. Aussi le peuple, témoin de cette fermeté, le bénissoit tout haut, et l'appeloit *son pere*. Ses opinions, toujours extrêmes, et suivies par le plus grand nombre, auroient entraîné rapidement le parlement dans des

résolutions violentes, sans les barrieres que la sage circonspection de Mathieu Molé, premier président, opposa à la manie du moment.

Ce magistrat, fait pour les circonstances où il se trouva, fut alors jugé défavorablement par les deux partis (1). Les ministres, voyant la vigueur qu'il mettoit dans les démarches que sa compagnie lui prescrivoit contre eux, le taxoient de partialité pour les frondeurs. Ceux-ci, fâchés d'être toujours repoussés par le premier président, dans les bornes qu'ils vouloient franchir, l'accusoient d'être secrétement vendu à la cour : mais, incapable de craindre ni de flatter, Molé n'avoit que la paix en vue ; et s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlassent les fondemens de la monarchie. Il avoit une sagacité singuliere pour démêler, dans les entretiens particuliers, les intérêts secrets, et pour prévoir les entreprises qu'ils pouvoient occasionner, et il étoit doué sur-

(1) Motteville. — Passim.

tout de l'esprit d'à-propos, qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractere, le lieu et les circonstances. Dans ses discours, à travers quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle et nerveux, beaucoup de netteté et de justesse, sans aucune de ces métaphores et de ces digressions scientifiques, familieres à l'éloquence de ce temps.

Mathieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siecle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles, trembleroit peut-être en entendant les cris et les hurlemens d'une populace mutinée, et en voyant mille instrumens meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions, que s'il eût été sur son tribunal, Molé, d'un regard, glaçoit d'effroi les séditieux, et, par une seule menace, prononcée d'un ton ferme, il les mettoit en fuite. Le courage chez lui n'étoit pas borné à quelques occasions, il le portoit dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme

et soutenue, quoique exposée aux malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisans; à la critique d'un public prévenu, et souvent au blâme de ses parens, de ses confreres et de ses amis. Sa constance fut perpétuellement soumise à ces épreuves, à la cour, à la ville, dans le parlement; et jamais elle ne se démentit.

Il connoissoit les boute-feux qui excitoient la fermentation dans sa compagnie, et il n'ignoroit pas leurs motifs secrets (1). Les principaux étoient Châteauneuf, Laigues, Fontrailles, Montrésor, Saint-Ibal, reste de la cabale des *importans*; Chavigni qui s'étoit joint à eux, et, le plus dangereux de tous, Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, décoré lui-même du titre d'archevêque de Corinthe, et connu depuis sous le nom du cardinal de Retz. Le but de ces intrigans étoit de susciter à la régente des embarras de toute espece, afin

(1) Retz, t. I, t. II. — Hist. du temps, p. 195.

de la forcer de changer ses ministres, dont ils se flattoient d'occuper la place; mais ils se gardoient bien de laisser pénétrer leur intention aux magistrats qu'ils séduisoient; au contraire, ils n'étaloient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, la réforme du gouvernement, la gloire de la nation, qui seroit l'ouvrage du parlement, s'il vouloit l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchoient de donner d'eux, ils avoient soin que les projets contre la cour, portés de la chambre de St.-Louis aux chambres assemblées, ne parussent enfantés que par zele du bien public. Telle étoit la suppression des intendans de province, qui fut prononcée d'une voix unanime; l'érection d'une chambre de justice, destinée à pressurer les traitans, chose toujours agréable au peuple; enfin, beaucoup de réglemens de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parce qu'ils jetoient l'alarme parmi les prêteurs, qu'ils ôtoient la con-

fiance, et qu'ils faisoient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, dans quelques provinces, le peuple, voyant le discrédit dans lequel les opérations du parlement faisoient tomber les collecteurs des impôts, refusa de payer. Des paysans attroupés pillerent les recettes; et le moins qui en arriva, c'est que chacun se retint, et tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la magistrature avec le ministere.

Le duc d'Orléans, prié par la reine, vint aux assemblées des chambres, et il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue et à la multiplicité des prétentions. Il représenta que les intendans étoient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes dans les provinces; qu'ils seroient difficilement suppléés à cet égard; qu'au lieu de les révoquer, il n'y avoit qu'à restreindre leurs fonctions et leurs pouvoirs, et que la cour se prêteroit volontiers à des arrangemens. Quant à la chambre de justice, on éleva une difficulté; savoir, si les membres

seroient tirés de toutes les compagnies souveraines, ou bien uniquement du parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêcherent la formation de la chambre; et c'est ce que le ministere demandoit. Sur d'autres matieres, comme la confection d'un nouveau tarif des entrées de Paris, le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et d'autres objets de finance, on suscitoit des incidens pour faire perdre de vue l'objet principal, et refroidir le zele des frondeurs; mais ces stratagêmes n'aboutissoient qu'à retarder la décision, non à changer les opinions.

Cependant, comme le premier président espéroit beaucoup du bénéfice du temps, il secondoit l'expédient des délais, en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles (1). A cet effet furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le duc d'Orléans, et d'autres moyens par lesquels on amuse

(1) Histoire du temps, p. 225.

les corps plus aisément que les particuliers : mais, à la fin, la diligence vint d'où venoient auparavant les retards. Les coffres du roi se vuidoient sans se remplir ; tout languissoit. Les armées n'étoient pas payées, et il y avoit à craindre *seditio ventris, la pire de toutes*, disoit Gaston (1), qui ajoutoit que les ennemis triomphoient de ces désordres, et devenoient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptoient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries, en accordant de bonne grace au parlement une partie de ce qu'il paroissoit disposé à se faire donner de force. Le roi tint pour cela un lit de justice le 31 juillet.

La déclaration qui y fut lue portoit remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'édit du toisé, et de plusieurs droits pécuniaires établis successivement sur les denrées et marchandises ; suppression de douze charges

(1) Peut-être *seditio religionis* est-elle pire encore.

des maîtres des requêtes, dont la création avoit occasionné les premiers murmures de la magistrature : il fut fait, de plus, sur le maniement des finances, des réglemens qui sembloient devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le chancelier ajouta que le roi établiroit incessamment une chambre de justice, pour rechercher les anciennes déprédations; et il finit par une défense de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis, et une injonction de rendre la justice aux sujets du roi.

Il falloit bien peu connoître les hommes, pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferoit la jeunesse frondeuse du parlement, et qu'après avoir pris part aux affaires d'état, elle reviendroit sans peine aux affaires ennuyeuses du barreau (1). Dès le lendemain du lit de justice, les assemblées des chambres recommencerent. En vain le premier président représenta que

(1) Retz, t. I, p. 116.

tout étoit fini par la déclaration de la veille, et qu'il ne falloit plus songer qu'à rendre justice aux parties, qui la demandoient à grands cris. Inutilement aussi le duc d'Orléans vint prendre séance, et déclarer que l'intention du roi étoit qu'on cessât les assemblées. On répondit que sa déclaration ne remédioit pas aux maux dont on s'étoit plaint; qu'il y avoit bien d'autres griefs à redresser; qu'à la vérité le chancelier avoit défendu les assemblées de la chambre de Saint-Louis, mais non celles de toutes les chambres, et qu'il étoit du devoir des magistrats de rendre plutôt justice à la nation entière, qui l'attendoit d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la déclaration à l'examen, et il fut décidé qu'on feroit des remontrances. Pendant que des commissaires nommés y travailloient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des chambres, d'autres articles oubliés ou différés.

La régente se doutoit bien que ce feu, qui couvoit toujours, étoit entretenu par des personnes intéressées à ne pas

le laisser éteindre (1). Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 août, l'intendant du duc de Vendôme, pere du duc de Beaufort, et fit saisir ses papiers: elle répandit aussi des espions autour des gens suspects, pour éclairer leurs démarches, entre autres, celles du coadjuteur. Ce prélat, qui, dans ses mémoires, s'est, pour ainsi dire, confessé au public, dit que, depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, il dépensa trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos especes, passent deux cent mille livres, pour se faire des partisans. Il ajoute que, dans l'intention de s'attirer l'estime et la confiance du public, il voyoit souvent les curés de Paris; qu'il les appeloit à sa table, et les consultoit sur le gouvernement de son diocese. Il se montroit très-zélé pour la décence du culte, pour la pompe des cérémonies, les messes d'éclat, les saluts, les processions: il assistoit à tout, officioit souvent lui-même,

(1) Retz, t. I, p. 117; t. II, p. 17; t. III, p. 93, et passim. — Nemours, p. 25. — Joly, t. I, p. 7.

et prêchoit dans la cathédrale, les couvens et les paroisses; ce qui lui donnoit un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte, avec un air de complaisance, que ces occupations graves ne l'empêchoient pas de fréquenter les cercles, où il faisoit sa cour aux dames avec succès, et que les voiles de la nuit couvroient quelquefois des rendez-vous dont les affaires n'étoient pas le principal objet. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvoit avec les jeunes conseillers; conduite artificieuse et séduisante. Le coadjuteur les attaquoit par les sentimens d'honneur et de patriotisme. Ils se devoient, disoit-il, au salut des peuples, dont ils étoient l'unique ressource. Le prélat plaignoit ce peuple, gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées et souffrantes, le clergé opprimé, la noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée, par l'aveugle prévention de la régente en faveur de son ministre.

Gondi reconnoît qu'il avoit de grandes obligations à la reine. Elle l'avoit nommé

coadjuteur ; mais elle lui refusa le bâton de gouverneur de Paris, qu'il vouloit joindre à la crosse. Souvent elle lui avoit fait sentir qu'elle désapprouvoit ses prétentions, sa vanité, et que sa régularité extérieure ne lui en imposoit pas, comme au peuple. Enfin, elle donnoit ouvertement la préférence, dans sa faveur, au cardinal Mazarin. Ces griefs altérerent considérablement la reconnoissance du jeune prélat, s'ils ne la détruisirent pas entierement. Cependant il insinue qu'il auroit pu rester sujet soumis, sans les conseils de Laigues, Saint-Ibal, Montrésor, ses parens, qui l'irriterent et soufflerent le feu ; mais il convient qu'ils trouverent les matieres bien préparées : de sorte que, de son aveu, et pour appeler les choses par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, étoit un ingrat, un fastueux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une

étincelle de fanatisme, pour embraser tout le royaume.

Tel qu'on vient de le dépeindre d'après lui-même, le coadjuteur souffroit impatiemment les délais qui suspendoient les opérations du parlement, et qui empêchoient de porter les choses à l'extrême (1). Il crut se voir bien éloigné de son but, lorsqu'il apprit la nouvelle de la victoire remportée à Lens, sur les Espagnols, par le prince de Condé. Il étoit naturel de penser que cet avantage enfleroit le courage du cardinal, et lui inspireroit quelque projet hardi contre les frondeurs. Le coadjuteur en fut persuadé, et il courut sur-le-champ au Louvre, pour juger, par la contenance de la régente et de son ministre, de ce que les frondeurs avoient à appréhender. Il vit un air de satisfaction, mais rien dans les propos ni dans les manieres, qui dût faire craindre la moindre violence. Gondi s'en retourna, bien persuadé que Mazarin

(1) Joly, p. 9. — Talon, t. V, p. 253. — Retz, t. II, p. 119. — Motteville, t. II, p. 239.

laisseroit échapper cette occasion d'imprimer, par un coup d'éclat, de la terreur à ses ennemis. De l'archevêque, la sévérité passa aux autres, en qui les remords de la conscience pouvoient exciter quelques frayeurs; et jamais on ne remarqua plus de joie dans le peuple que le 26 août, lorsque le jeune roi, accompagné de sa mere et d'un brillant cortége, alla à la cathédrale, où les cours souveraines avoient été mandées pour rendre graces à Dieu de la victoire remportée à Lens.

La cérémonie se termina par une catastrophe à laquelle on ne s'attendoit pas. A peine le roi étoit sorti de l'église, qu'il s'y répandit un bruit, que les gardes qui restoient avoient ordre d'arrêter plusieurs conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'église, se dispersent dans les rues voisines, et se cachent par-tout où ils peuvent. Déjà les menaces du peuple se faisoient entendre; on crioit *aux armes* de tous côtés; et Paris, si calme avant le *Te Deum*, offroit, une heure après, le spectacle d'une ville près d'être boule-

versée. Ce changement avoit une cause, mais qui n'auroit pas dû produire des effets si effrayans.

La régente, choquée des obstacles que le parlement mettoit perpétuellement à sa volonté, s'étoit déterminée à faire, sur les plus opiniâtres, un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à la puissance royale plus d'éclat, et l'exercer sans risque, en profitant d'un jour de réjouissance publique; parce qu'alors les gardes françoise et suisse, et le reste de la maison militaire du roi, étant sur pied, pouvoient réprimer le peuple en cas de soulevement. D'après ces considérations, elle donna ordre d'arrêter Charton et Blanc-Mesnil, présidens, et Broussel, conseiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux gardes, et se sauva. Le second fut saisi sans peine, et conduit à Vincennes. Le troisieme demeuroit dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier habité par des mariniers et d'autres gens *méchaniques*, dont il étoit l'idole. La vue d'un carrosse à sa porte, et d'un capitaine des gardes

qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardoient, la fenêtre s'ouvre, la fille de Broussel et une vieille servante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours. En même-temps paroît le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle et défait. Les gardes lui aidoient à marcher; ils le soulevent, le placent dans le carrosse, et partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent le peuple des rues voisines. On sort des maisons, on court; la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles, les chevaux franchissent cet obstacle; mais le carrosse se rompt: un second, qui lui est substitué, se brise encore; enfin, Comminges, capitaine des gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisieme, et le mene au château de Madrid.

Pendant ce temps, le peuple débouche, de toutes les rues, sur les gardes françoise et suisse, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient vers le Palais Royal. Le maréchal de la Meilleraye fait sortir les

gardes à cheval, travaille à dégager les fantassins, et y réussit, non sans peine. Dans ce moment, il est joint par le coadjuteur, qui traînoit après lui une foule de femmes et d'enfans, et toutes les harangeres du Marché-Neuf, criant, *Broussel et liberté*. Cette troupe s'étoit attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute, il alloit se ranger auprès de la reine. Le grand-maître et le prélat réunis, s'acheminent au Palais Royal, et entrent ensemble chez la régente, qu'ils trouvent environnée de toute la cour. Les femmes trembloient; les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisoient les assurés et les plaisans. *Il faut que votre majesté soit bien malade*, lui disoit Bautru, à demi-voix, *puisque le coadjuteur vous apporte l'extrême-onction!* D'autres tournoient en ridicule les transes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosoient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentoient comme demandant à grands cris qu'on lui rendît

son nourrisson. Ces plaisanteries étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraye se mit en devoir de persuader que la révolte étoit sérieuse. *Il y a de la révolte*, répondit séchement la reine, en regardant Gondi, *il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter.*

Cependant le bruit continuoit, le peuple menaçoit de forcer les gardes. Il entra successivement plusieurs personnes, qui dirent que la sédition alloit en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, et à délibérer sur ce qu'il conviendroit de faire. Chacun se donnoit la liberté de parler. *Pour moi*, dit Guitaut, *mon avis est de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif. Je pris la parole*, dit le coadjuteur, *et répondis : le premier parti ne seroit ni de la piété, ni de la justice de la reine ; le second pourroit faire cesser le trouble.* La régente rougit, et s'écria : *je vous entends M. le coadjuteur ; vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel ; je l'étranglerai*

*plutôt de mes deux mains, et ceux qui... ajouta-t-elle, en me les portant presque au visage.* Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, et la fit revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avoit une physionomie équivoque, que l'arrivée du lieutenant-criminel et du chancelier décida bientôt.

Ces deux magistrats venoient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'adressassent au peuple que des paroles de paix, ils avoient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapporterent, étoit si naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, et celui du cardinal sur-tout. Il balbutia, d'un air déconcerté, quelques phrases sans suite, et conclut qu'il falloit promettre la liberté de Broussel, à condition que chacun rentreroit dans sa maison. Tout le monde trouve l'expédient admirable. On se regarde, comme pour se démander qui portera la parole; Mazarin nomme le coadjuteur. Il se défend : on le presse; il demande du moins un billet

de la reine, qui s'engage de rendre la liberté aux prisonniers : elle dit que sa parole suffit. Les courtisans environnent Gondi; ils le conjurent de rendre ce service à la France. Gaston le sollicite avec amitié; les gardes-du-roi l'entraînent, le portent pour ainsi dire, sur leurs bras. En un clin d'œil il se trouve à la porte du palais; les chevaux-légers l'escortent, et le pétulant la Meilleraye se met à son côté.

Cet homme, *tout pétri de bile et de contre-temps*, dit le coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, et crie : *vive le roi, et liberté à Broussel!* Comme son action étoit beaucoup mieux vue que ses paroles n'étoient entendues, la populace, loin de se calmer, s'échauffe : on attaque le maréchal à coups de pierres et de bâtons; il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire, et blesse mortellement, vers la croix du Trahoir, un *crocheteur* chargé, qui passoit et qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur, qui répandoit

à grands flots ses bénédictions, arrive et confesse ce malheureux sur la place où il étoit étendu. Cet acte de charité suspend, pour un moment, la fougue de la populace; mais pendant qu'elle paroît hésiter entre l'attaque et la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent, de la rue des Prouvaires, dans la rue Saint-Honoré, et font une brusque décharge sur la troupe de la Meilleraye; plusieurs sont blessés autour de lui. L'archevêque est jeté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevoit, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer. *Ah, malheureux! s'écrie Gondi, si ton pere te voyoit!* Ces paroles, prononcées au hasard, sauvent le prélat; on reconnoît son habit, et tout le peuple crie : *vive le coadjuteur!* Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, et entraîne avec lui une grande multitude : ainsi la Meilleraye se trouve dégagé sans efforts, et regagne librement le palais.

L'archevêque trouve dans ce quartier

beaucoup de gens sous les armes; il les engage à les quitter, et dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent; et Gondi revient au palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non comme auparavant, furieux et menaçans, mais tranquilles et désarmés. *Venez*, lui dit la Meilleraye en l'embrassant, *parlons à la reine en vrais françois, en bons citoyens, et prenons des dates pour faire pendre, sur notre témoignage, à la majorité du roi, ces pestes d'état, ces flatteurs infâmes, qui font croire à la reine que cette affaire n'est rien.* Le maréchal parle à la régente avec effusion de zele pour l'état, et de reconnoissance pour l'archevêque : elle l'écoute froidement. La Meilleraye s'échauffe, et lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris, pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le prélat veut appuyer le maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, et lui dit d'un ton ironique:

*allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé.* Il se retire très-confus, et ne trouve plus dans les appartemens cette foule caressante, qui, deux heures auparavant, l'exaltoit comme la ressource de l'état, et le sauveur du royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, et composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendoit réponse. Comme on avoit peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enleverent, et le placerent sur l'impériale de son carrosse. Du haut de cette tribune singuliere, le prélat les assura que leur docilité avoit fait impression sur la reine; que la soumission étoit le seul moyen de l'adoucir, et d'obtenir ce qu'ils demandoient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; et *je n'eus pas*, dit-il, *beaucoup de peine à les y engager, parce que l'heure de souper approchoit, et j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.* Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée,

et Retz se retira à l'archevêché, où il demeuroit, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'étoit plus retenu.

Pour expliquer la conduite de la reine à l'égard du coadjuteur, il faut supposer cette princesse parfaitement instruite des menées secretes du prélat, et convaincue que, s'il n'étoit pas directement auteur de cette derniere émotion, il étoit coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, et de les avoir disposés à l'éclat qui venoit de se faire (1). D'ailleurs, Anne d'Autriche croyoit très-fermement que cette émeute n'étoit qu'un *feu de paille*, qui s'éteindroit de lui-même; et elle se trouvoit moins disposée à témoigner de la reconnoissance au prélat, pour les peines qu'il s'étoit données, qu'à abaisser, par un dédain marqué, les fumées d'orgueil que ce service pouvoit élever dans son esprit, et les prétentions qu'il pouvoit faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matiere au souper de la reine: les démarches

(1) Retz, tome I, p. 131.

du coadjuteur, ses mouvemens, ses conseils, ses frayeurs y furent bafoués, et toute sa personne tournée en ridicule. On se permit même des mots qui faisoient entendre qu'on avoit à son égard des desseins qui s'exécuteroient, quand on se seroit mis en sûreté contre le parlement et le peuple. Ces desseins ne furent que conjecturés : mais moins Gondi les sut au juste, plus il se crut autorisé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même *que les vertus d'un chef de parti, sont des vices dans un archevêque*, il adopta cependant ces vices et les *purifia* à ses yeux, par l'idée qu'ils étoient nécessaires à sa conservation et à celle de son troupeau. Ces réflexions firent prendre au coadjuteur la résolution de se faire craindre à la cour, puisqu'il ne pouvoit s'y faire aimer, et il ne trouva pas de meilleur expédient, pour réussir, que de renouveler les barricades de la ligue.

Il faut faire, à l'égard des habitans de Paris, la même distinction que nous avons faite à l'égard des membres du

parlement (1). Il y avoit entre eux des hommes à prévention, de ces personnes qui se pénetrent des sentimens d'autrui, et qui aiment, comme par instinct, le changement et le bruit. On ne comptoit dans cette classe que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans, une grande partie de la populace, et presque toutes les femmes. C'étoient-là les gens du coadjuteur. Les autres voyoient les défauts du gouvernement. Ils auroient bien désiré une réforme; en cela ils pensoient comme les plus raisonnables du parlement, et même de la cour : mais quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentimens du ministere, ils s'attachoient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés, qui sauverent la ville de la fureur des boute-feux que Gondi amentoit. Il fit courir, pendant la nuit, des émissaires, porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il vouloit séduire. Aux unes ils disoient que

(1) Retz, t. I, p. 136. — Joly, t. I, p. 17. — Motteville, t. II, p. 254. — Talon, t. V, p. 253.

la cour devoit emprisonner tout le parlement, décimer les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers. Ils assuroient aux autres que la régente étoit déterminée à tirer le roi de Paris, et à faire ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui seroit pillée et saccagée sans miséricorde; et le refrain de ces discours étoit toujours, qu'à la premiere alarme, il falloit se mettre sur la défensive, et faire des barricades.

Comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins du coadjuteur, la régente, au lieu de laisser appaiser la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce qu'elle avoit résolu: les uns disent qu'elle vouloit casser tout ce qu'avoit fait le parlement, depuis l'établissement de la chambre de Saint-Louis; les autres, qu'elle prétendoit casser le parlement lui-même, ou l'interdire et l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étoient violens; et de toutes les mesures à prendre pour en assurer l'exé-

cution, Anne choisit les pires : car, sachant que les mutins ne désarmoient pas, elle fit dire aux bons bourgeois, dont elle connoissoit la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée, engagea ceux que le coadjuteur faisoit agir, à établir des corps-de-garde, et à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquerent qu'il y avoit de fréquens messages entre les ministres et Seguier, chancelier : nouveaux sujets d'alarmes pour les factieux, et motifs pressans de se tenir sur leurs gardes. Par-tout où la cour paroissoit vouloir se mettre en force, les frondeurs opposerent une troupe prête à lui disputer le terrein. Mais on se contenta de s'observer, et tout resta tranquille jusqu'au moment où le chancelier se mit en marche pour aller au palais.

Il n'étoit que six heures du matin, le 27 août, et le parlement étoit déjà assemblé. Presqu'en sortant de chez lui, le chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carosse, et de se mettre dans sa chaise, qu'il avoit fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre

barricade arrêta sa chaise: comme il étoit résolu de continuer son chemin à pied, trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnoissent et le chargent d'injures. Un plaideur qui lui en vouloit pour la perte récente d'un procès, se joint à eux. En un moment, ce magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'évêque de Meaux, son frere, et de la jeune duchesse de Sulli, sa fille, qui, sentant le danger de sa mission, n'avoient pas voulu l'abandonner. Arrivés sur le quai des Augustins, ils se jettent tous dans l'hôtel d'O, occupé par le duc de Luynes, qu'ils trouvent ouvert, et ferment la porte sur eux. Avant que les mutins l'ayent enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asyle, défendu par une simple cloison, Seguier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pieces. Les plus modérés se promettent de le garder en ôtage, pour l'échanger avec leur cher Broussel. Ils frappent

contre les ais de ce cabinet, ils écoutent s'ils n'entendent personne; enfin, ils jugent que c'est un galetas abandonné, et portent leur rage dans les autres appartemens, dont ils pillent la plus grande partie.

Le bruit du péril où se trouve le chancelier, est porté jusqu'au Palais Royal. Le duc de la Meilleraye en part, à la tête d'une compagnie des gardes, et vient à son secours. Il le tire de l'hôtel d'O. Le lieutenant-civil lui amene un carrosse pour hâter sa retraite : il y monte avec sa famille. Les séditieux, irrités de se voir enlever leur proie, les poursuivent avec des huées. La Meilleraye, toujours aussi imprudent que zélé, fait volte-face avec ses gardes, tire, et tue une vieille femme qui passoit. Aussi-tôt une grêle de pierres et de mousquetades fond sur les gardes et le carosse; plusieurs sont tués; la duchesse de Sully est blessée légerement, et ce n'est qu'à grande peine que cette troupe effrayée parvient au Palais Royal, où elle se réfugie.

Il étoit temps; car pendant que ceux-ci

retardoient la Meilleraye, il leur venoit des renforts qui auroient rendu sa fuite impossible. Les premiers arriverent de la porte de Nêle. La cour y avoit placé des Suisses, pour tenir cette sortie libre en cas de besoin. Un officier déguisé en maçon, émissaire de Gondi, leur chercha querelle, avec des soldats déguisés comme lui, les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau, et les dispersa. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les jardiniers du faubourg Saint-Germain. Ils se ramasserent par pelotons, et remonterent en foule le long de la riviere, vers le Pont-Neuf, pendant que les vainqueurs de la porte de Nêle prenoient le même chemin. A la même heure, du haut du faubourg Saint-Jacques, se précipitoit une troupe formée par la femme de Martineau, conseiller des requêtes et colonel de ce quartier, fort attachée au coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme se répandit avec la rapidité d'un incendie, dans le pays latin, les fauxbourgs Saint-Marceau,

Saint-Victor, et la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de colléges, des tanneurs, des bouchers, des bateliers, qui passerent le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et se répandirent dans la Cité et autour du palais, où tout étoit déjà en armes, par les soins de Gondi. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout d'une perche, et se mirent à courir les rues, en criant: *liberté, Broussel, vive le roi, vive le parlement!* Quelques-uns ajoutoient: *vive le coadjuteur!* Ils voulurent pénétrer par les ponts au Change et Notre-Dame, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Mais les marchands, joints à la bonne bourgeoisie, arrêterent cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenoient avec des barriques pleines de terre, derriere lesquelles ils se tenoient en sentinelle, armés de piques, de mousquetons, et de toutes les armes qui leur tomboient sous la main. Ainsi se formoient les *barricades*. A dix heures du matin, on en comptoit,

dit Talon, douze cent soixante dans la ville, dont quelques-unes furent plantées presque à la porte du Palais Royal.

Le parlement, pendant ce tumulte qui ne déplaisoit pas à tous ses membres, prononçoit assez tranquillement des arrêts contre Comminges et les autres officiers qui avoient arrêté Blanc-Mesnil et Broussel (1). Le vacarme que le peuple faisoit dans les salles, où il s'étoit porté en foule, n'étoit pas désagréable aux oreilles de ceux qui songeoient que tout ce bruit étoit pour leur querelle. Cependant, comme on ignoroit où cela pourroit aboutir, on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendroit de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à aller supplier la reine de rendre sur-le-champ la liberté aux prisonniers. C'étoit peut-être légitimer, en quelque maniere, les violences du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeoit par la force. Mais il y a des momens où

(1) Motteville, tome II, p. 260. — Retz, tome I, p. 41. — Histoire du temps, p. 309. — Journal du parlement, p. 66.

on n'a que le choix des fautes. Le corps entier du parlement se mit en marche, au nombre de cent soixante personnes : *il fut reçu, et accompagné dans toutes les rues, avec des acclamations et des applaudissemens incroyables*, dit le coadjuteur ; *toutes les barrieres tomberent devant lui.*

Il n'en fut pas de même à la cour. La régente les reçut d'un air sévere ; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étoient originairement les auteurs, par l'esprit d'indépendance que leurs désobéissances multipliées depuis quelque temps avoient répandu. *La postérité*, ajouta-t-elle, *regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et le roi mon fils vous en punira un jour.* Elle marqua son étonnement de ce que, n'ayant témoigné aucun ressentiment, lorsque la reine, sa belle-mere, avoit fait mettre le prince de Condé à la Bastille, ils faisoient tant de bruit pour un de leurs membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement. Etourdis de cette réception, les con-

seillers se regardoient en silence, et quelques-uns gagnoient déjà la porte : le premier président les arrêta, et proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, et employa, pour l'obtenir, la priere des princes et des grands qui avoient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la reine : mais, toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répondoit pas, et fuyoit du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivoit ; le cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, et elle consentit de rendre les prisonniers, à condition que le parlement ne se mêleroit plus des affaires d'état. Le premier président ne pouvoit prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa compagnie, qui répondit qu'il falloit mettre la matiere en délibération. Le cardinal désiroit qu'elle se fît sur-le-champ ; mais les gens du roi représenterent que cette précipitation auroit un air de violence. La compagnie promit de s'assembler l'après-

midi, et d'apporter le lendemain la réponse. C'étoit beaucoup pour la cour, que de gagner ce temps; beaucoup aussi pour le parlement, de n'être pas refusé tout-à-fait : par conséquent, cet expédient accommodoit tout le monde, et on se retira assez satisfaits les uns des autres.

Le peuple s'imaginoit que Broussel et Blanc-Mesnil étoient détenus dans le Palais Royal; il les chercha des yeux, quand il vit sortir le parlement (1). Ne les voyant pas, il les demanda; on répondit que la liberté n'étoit pas encore accordée, mais qu'il y avoit de bonnes espérances. Les bourgeois de la premiere barricade se contenterent de cette raison, et laisserent passer; ceux de la deuxieme murmurerent; mais à la troisieme, qui étoit vis-à-vis la croix du Trahoir, il s'éleva un cri de sédition universelle. Un marchand de fer, nommé Raguenet, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et appuyant le

(1) Retz, t. I, p. 145.

pistolet sur son visage, lui dit : *Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens ; ramene-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en ôtages.*

Effrayés de cette violence inattendue, cinq présidens à mortier et une vingtaine de conseillers quittent leur rang et se confondent dans la foule ; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcelent et menacent (1). Pour lui, *conservant toujours la dignité de la magistrature dans ses paroles et dans ses démarches, il rallie ce qu'il peut de sa compagnie, et revient au Palais Royal, au petit pas, dans le feu des injures, des exécrations et des blasphêmes.*

En voyant rentrer le parlement, la patience pensa échapper à la reine, qui s'étoit crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle sembloit ne méditer que

(1) *Il fut tiraillé et pris par sa barbe, qu'il portoit fort longue.* Voy. Joly, t. I, p. 21.

des desseins violens : tantôt, d'envoyer couper la tête à Broussel, et de la jeter au peuple; tantôt, de faire pendre, pour l'exemple, quelques conseillers aux fenêtres du palais, ou du moins de retenir les plus modérés, et de livrer les autres à la rage de la populace : projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néanmoins quelques courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier président, *qui ne parloit jamais si bien que dans le péril*, y employa toute son éloquence. Le duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances; les princesses se jeterent à ses pieds, et enfin on lui arracha ces paroles : *Eh bien! messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire.* Ce fut de délibérer sur-le-champ et sans déplacer.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le parlement y prit séance, et arrêta que la reine seroit

remerciée de la liberté qu'elle accordoit aux prisonniers, et que, jusqu'aux vacances, la compagnie ne s'occuperoit plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville et du tarif. La reine signa les ordres pour le retour de Broussel et de Blanc-Mesnil. On fit sortir publiquement du palais deux carrosses du roi, dans lesquels étoient des parens et amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le parlement suivit d'un air satisfait. La populace applaudit, par des acclamations, à son succès, et les présidens et conseillers allerent chacun chez eux, laissant, à la vérité, les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardoit, fort adoucie, et la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 août, le parlement se rassembla. Le premier président auroit voulu que les conseillers fussent restés chacun dans leurs chambres pour vaquer aux affaires ordinaires: mais les enquêtes et les requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'arrêté de la veille, comme fait sans liberté et dans

un lieu incompétent. Pendant que la compagnie s'en occupoit, elle entendit des mousquetades, dont le bruit, qui s'approchoit, causa de l'alarme : mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on sut que c'étoit la bourgeoisie qui célébroit par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnerent jusqu'au palais, suivi d'une populace nombreuse, qui crioit : *Vive Broussel vive notre libérateur! vive notre pere!* Quand il fut entré dans la grand'chambre, le premier président, qui ne s'étoit prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel remercia. Le retour de Blanc-Mesnil fit recommencer le même cérémonial : enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignoit à tous les bourgeois de mettre bas les armes, et d'ôter les barricades ; et à midi toutes les rues de Paris étoient nettoyées et libres. Néanmoins il se conserva encore, pendant quelques jours, une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétude à la reine et au cardinal.

Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parce qu'on disoit que le peuple vouloit le prendre pour ôtage, et le faire servir de représailles, si la cour usoit de violence. En effet, sur les bruits qui se répandoient qu'il y avoit des troupes autour de Paris, il s'élevoit tout-à-coup, tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre, des cris, des hurlemens; on entendoit un cliquetis d'armes, des salves de mousqueterie qui faisoient trembler. La régente ne vint à bout d'appaiser entierement le peuple, qu'en lui marquant la plus grande confiance, en renvoyant les troupes qui lui portoient ombrage, et en se réduisant à une très-petite garde : condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche.

Telles sont les barricades que la proximité des temps et l'élégance des écrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendues fameuses (1). Il faut cependant avouer que le coadjuteur en fait, dans ses mémoires, plutôt un

(1) Retz, t. I, p. 139.

objet de risée que d'épouvante. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante du temps de la guerre des anglois; il vit des meres armer elles-mêmes leurs enfans de poignards, et leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étoient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la ligue; en récompense, les bourgeois qui les gardoient, étoient plus occupés, derriere leurs retranchemens, du jeu et de la bonne-chere, que des factions militaires. On fit remarquer à Gondi un hausse-col de vermeil, sur lequel étoit gravée la figure de l'assassin d'Henri III, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément.* Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'officier qui portoit cet ornement, et de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquoit du respect pour son souverain, y applaudit en criant : *Vive le roi! Mais*, dit

le coadjuteur, *l'écho répondoit : Point de Mazarin.*

Ce vœu étoit celui du prélat, qui avoit su l'inspirer au peuple. Gondi n'étoit ennemi de l'autorité royale, que parce qu'elle passoit par les mains de Mazarin. Il vouloit punir la reine de la préférence qu'elle continuoit de donner à son ministre. Pendant le tumulte, elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit, avec une feinte modestie, qu'il ne se croyoit pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'étoit pas si dissimulé avec ses amis; et il savouroit volontiers, dans la société des frondeurs, les louanges qu'on lui donnoit pour avoir si bien concerté sa vengeance.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venoit de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la

plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avoit donnés dans cette occasion, et lui dit que si elle l'avoit cru, elle ne se seroit pas trouvée dans ces embarras. Le cardinal renchérit encore : il dit à Gondi, en face, *qu'il n'y avoit que lui d'homme de bien en France; que tous les autres étoient des flatteurs infâmes, et qu'il vouloit désormais ne se conduire que par ses conseils* (1). C'étoit, en style de cour, l'avertir qu'on connoissoit ses menées; qu'on prendroit son temps pour l'en faire repentir; et qu'en attendant, on cherchoit à l'endormir. Mais il n'étoit pas homme à se laisser surprendre, et il n'avoit d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentoit qu'il ne pouvoit guere se soutenir que par le concours du parlement. Or, de son aveu, cette compagnie étoit un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvoit arriver que, mené trop loin, le parlement,

(1) *Broussel éclata de rire à ce discours; et, quoiqu'il fût simple jusqu'à l'innocence, en sortant il me coula ces paroles dans l'oreille : Ce n'est là qu'un pantalon.* Voyez Mém. de Retz, t. I, p. 148.

revenant sur ses pas, fit le procès à ceux mêmes qui l'auroient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'état, des Espagnols qui offroient leur secours à Paris, si on vouloit le faire révolter, c'étoit un parti extrême, dont Gondi croyoit n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donneroit du poids et du crédit à son parti. Aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet, que le vainqueur de Rocroy et de Lens. Condé étoit jeune; le commandement des armées l'avoit accoutumé à la domination; deux motifs d'espérer qu'il seroit aisé à séduire, quand on lui présenteroit les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce prince devoit venir à la fin de la campagne, se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avoit allumé dans le parlement, de manière qu'il continuât à brûler, sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

On doit se rappeler que le lendemain des barricades, la jeunesse du parlement fit passer par l'examen l'arrêté prononcé la veille au Palais Royal. A la vérité, la pluralité le confirma : mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivoit aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matieres permises; savoir, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et le réglement du tarif; mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le coadjuteur s'étoit introduit dans les assemblées secretes que tenoient quelques membres du parlement (1). Il y faisoit statuer les matieres qui seroient présentées aux chambres assemblées, et de quelle maniere on les proposeroit, afin de tenir toujours la compagnie en haleine. Pour le peuple, il avoit d'autres inventions. Ses

(1) On peut voir le nom des principaux dans les Mém. de Joly, t. I, p. 31.

émissaires répandoient des nouvelles alarmantes; savoir, que la reine avoit toujours dessein d'assiéger Paris; que les troupes destinées à cette expédition étoient déjà dans les environs: l'un avoit vu des cavaliers à figures effrayantes; un autre, des Flamands et des Suisses, gens sans pitié, dont la régente devoit se servir pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemi. Il n'étoit pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étoient annoncés par des prophéties qu'on se communiquoit à la dérobée, et qui marquoient clairement le jour et le moment du désastre. Elles menaçoient aussi de cherté, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espece, dont on ne pouvoit manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuoient des libelles, des vers, des chansons, qui frappoient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche, en faveur de son ministre; de sorte qu'il y avoit comme une crainte inquiete répandue dans tous les esprits, et les têtes s'échaufferent même

beaucoup plus tôt que Gondi n'auroit voulu.

La reine comptoit beaucoup sur les vacances qui approchoient : mais le parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes et qui ne permettoient pas de délais (1). La régente refusa ; le parlement insista ; et enfin, comme il laissa appercevoir qu'il se continueroit de lui-même, la reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à la régente, dans les promenades. En passant par les rues, elle eut la mortification d'entendre des chansons faites contre elle, et de se voir poursuivie avec des huées. Persévérance du parlement dans ses entreprises, insolence de la populace : ces deux motifs déterminerent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Rueil. Il fut suivi du duc d'Orléans, des autres princes du sang, des ministres, du

(1) Journal du parlement, p. 83.

chancelier, et de toute la cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des marchands, qu'elle ne quittoit le Palais Royal que pour le faire nettoyer, et qu'elle rameneroit le roi dans huit jours.

Peut-être, en effet, n'avoit-elle dessein que d'éprouver ce que produiroit ce coup d'éclat, et si la crainte des suites ne rameneroit pas les frondeurs à la modération. En effet, les choses auroient pu tourner de cette maniere, si le coadjuteur avoit réussi à faire prévaloir son sentiment, qui étoit de ne pas forcer la cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avoit pas encore pris ses dernieres mesures. Mazarin et lui se faisoient une espece de guerre d'observation : mais le ministre y avoit un grand avantage, parce que, quand la ruse ne suffisoit pas, il étoit maître d'employer la force. Il s'en servit à l'égard de trois personnes, qu'il ne se flattoit pas de vaincre par finesse; Chavigni et Châteauneuf, trop liés avec les frondeurs du parlement ; et Goulas, secrétaire de Gaston, soupçonné de travailler avec le coadjuteur, à aigrir son maître contre le

ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il étoit gouverneur; les deux autres furent exilés.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer le ministre, et à travailler sur-le-champ à sa perte (1). De peur qu'il ne les prévînt, ils surent exciter, dans l'assemblée des chambres, du 22 septembre, la chaleur dont ils étoient animés, en représentant ce qui venoit de se passer à l'égard de Chavigni et des autres, comme une action de tyran de la part du ministre, et un attentat à la sûreté publique. Pour la premiere fois, Mazarin fut nommé dans les opinions, et traité d'homme ignorant, incapable, mal-intentionné, et on proposa de renouveler, à son occasion, l'arrêt porté en 1617, contre le maréchal d'Ancre : arrêt par lequel le ministere étoit interdit aux étran-

(1) Journal du parlement, p. 84. — Histoire du temps, p. 346.

gers, sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette opinion : mais il fut statué que les princes et pairs seroient convoqués, et il y eut un arrêt en conséquence. La reine le cassa par un arrêt du conseil, et se fit amener furtivement le duc d'Anjou, son fils, qu'elle avoit été obligée de laisser à Paris, parce qu'il étoit malade.

Cette espece d'enlevement fut comme un tocsin qui sonna l'alarme dans la capitale; on y prit les mesures ordinaires dans une ville qui va être assiégée. (1). Le parlement ordonna au prévôt des marchands et aux échevins, de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparerent leurs armes. Il paroît même qu'ils n'étoient effrayés ni de la fatigue, ni de la dépense, ni des dangers (2), et qu'ils se seroient

(1) Histoire du temps, p. 375.

(2) Le médecin Guenault, *plus redouté que la peste,* dit Boileau, interrogé, quelque temps après, par le prince de Condé, sur les dispositions du peuple de Paris, lui dit : *Personne n'a appréhendé le siége. Vous êtes un grand prince; mais je n'estime pas que vous en*

volontiers exposés aux hasards d'une guerre civile : mais le coadjuteur avoit encore intérêt de la suspendre ; et, par ce principe, moins que par amour de la paix, il adopta des moyens de conciliation, qui se présenterent au moment qu'il croyoit la rupture inévitable.

Il étoit prêt à faire partir pour Bruxelles un négociateur chargé d'engager le comte de Fuensaldagne, d'amener une armée espagnole au secours de Paris, lorsque le duc de Châtillon, confident de Condé, vint lui annoncer l'arrivée du prince, à laquelle le prélat ne s'attendoit pas si

*eussiez pu venir à bout. Tout le monde étoit muni de toutes les choses nécessaires ; chacun avoit fait mettre ses armes en état ; la dépense n'effrayoit personne. Pour moi, j'emploierois volontiers tout mon bien et tout mon crédit, pour conserver ma liberté ; et il y en a encore trente mille dans Paris qui sont plus en puissance, et qui ont plus de zele que moi.* Le prince, loin de se fâcher de cette franchise de son médecin, l'embrassa, et lui dit ces paroles remarquables : *C'est ainsi qu'il faut parler aux princes, et non pas comme ces flatteurs qui leur déguisent toutes choses, et qui les engagent dans des desseins périlleux pour leur honneur et pour leur gloire.* Voyez Histoire du temps, p. 376.

tôt (1). Il renonça sur-le-champ à son projet du côté de l'Espagne, et dressa son plan pour séduire le prince, et procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui étoit arrivé du temps des *importans* : la cour et la fronde se le disputèrent. Le coadjuteur eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il s'efforça de lui prouver que la reine avoit eu tort dans tout ce qui s'étoit passé; que c'étoit son mauvais gouvernement qui avoit provoqué la résistance du parlement, et les éclats qui s'en étoient suivis; que tout le mal prenoit sa source dans l'entêtement de la régente pour son ministre, et qu'il falloit la forcer de l'abandonner. Le prince convenoit assez avec Gondi sur le dernier point, parce-qu'il avoit à se plaindre lui-même du cardinal, qui s'étoit mal comporté à son égard en quelques occasions : mais il ne pouvoit accorder au coadjuteur, que les prétentions du parlement n'eussent été quelquefois outrées, et qu'il n'eût

(1) Retz, t. I, p. 154. — Joly, p. 33.

pas souvent excédé dans la maniere de les signifier. *Appuyer ces prétentions*, disoit-il, *c'est donner au parlement une puissance dont il sera bientôt tenté d'abuser au détriment de celle du roi : or, je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. La reine me presse de seconder sa vengeance ; je sens que, si je lui prête mon bras, je vais exposer ma réputation et ma vie, pour soutenir un étranger que je méprise. Encore, si le parlement pouvoit se modérer pour quelque temps ! Mais*, ajouta-t-il, dans un transport d'impatience, *mais ces .... de bonnets quarrés, sont-ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile, et à les étrangler eux-mêmes ?*

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, Condé décida qu'il falloit prendre un parti mitoyen : savoir, assoupir la querelle actuelle, et travailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de maniere qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin ; et, si elle ne vouloit pas le précipiter du rang

où elle l'avoit élevé, qu'elle le laissât du moins *glisser*, afin qu'on pût, après cela, l'éloigner tout-à-fait. Le coadjuteur goûta ce plan, non, comme le prince, par zele pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'étoit pas encore prêt, et, cependant, de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le ministre, ou de renouveler les troubles.

Pendant que le parlement, en conséquence de son arrêt, ordonnoit une députation aux princes et pairs, pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de Gaston et de Condé, qui l'exhortoient de consentir à une conférence où l'on pût régler les différends à l'amiable (1). Elle fut acceptée, et commença à Saint-Germain, le 25 septembre, et dura, à plusieurs reprises, jusqu'au 22 octobre. Le cardinal Mazarin eut la mortification de n'y être pas admis, et de

(1) Journal du parlement, p. 87 et suiv. — Histoire du temps, p. 381. — Talon, t. III, p. 398.

n'en pouvoir exclure ses plus mortels ennemis, comme il le désiroit; mais il prit la chose en homme de cour, et il se trouva sur le passage des députés, qu'il salua profondément. Cette affectation apprêta à rire aux membres du parlement, peu accoutumés aux manières des courtisans.

L'article qui éprouva les plus grandes difficultés, fut celui qu'on appeloit de la *sûreté*, parce qu'il y étoit question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des citoyens (1). Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigni et d'autres, détenus depuis long-temps par des ordres particuliers, sans forme de procès. Le parlement demandoit qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de vingt-quatre heures, sans l'interroger. Les princes s'opposoient à ce réglement, prétendant qu'en matiere d'affaires d'état, un interrogatoire trop prompt pourroit

(1) Histoire du temps, p. 373.

faire évanouir ou énerver des preuves qui se seroient fortifiées dans le silence. La régente offrit de s'engager à ne retenir que six mois, sans interrogatoire, ceux dont on seroit forcé de s'assurer : elle se réduisit ensuite a trois. Le parlement étoit tenté d'accepter cette espece de composition ; mais le président de Blanc-Mesnil s'y opposa, pour des raisons qu'un homme récemment échappé des fers, devoit trouver et faire valoir mieux qu'un autre. Il posa pour principe, que les rois, par privilége de leur couronne, ni par aucune loi de l'état, n'ont point de titres pour retenir leurs sujets prisonniers, sans leur faire faire leur procès. *Accorder trois mois de délais*, ajouta-t-il, *ce seroit leur accorder ce titre, au préjudice de l'ordonnance et de la sûreté publique : ce seroit hasarder le repos et la vie des princes et des officiers, de consentir à une si étrange loi ; car les ministres ayant trois mois pour exercer la violence sur les prisonniers qui seroient entre leurs mains, ils trouveroient beaucoup de moyens de les faire mourir ;*

*plutôt que de les rendre dans cet intervalle; et cela auroit été exécuté en la personne de M. de Bassompierre, et de plusieurs autres, pendant le gouvernement du cardinal de Richelieu: mais comme il avoit, par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui sembleroit, rien n'a pu l'obliger à se défaire de tant de personnes de condition et de naissance, qui s'étoient voulu opposer à la violence de son ministere. Tellement qu'il faut laisser la liberté de retenir les prisonniers, sans connoissance de cause, tant que l'on voudra, ou bien garder ponctuellement l'ordonnance des vingt-quatre heures; parce que, dans si peu de temps, les ministres, qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de faire mourir les prisonniers; outre que leur mort étant ainsi précipitée, ce seroit un soupçon, ou plutôt une conviction toute entiere de leur tyrannie.* Ces réflexions ramenerent tout le monde à la loi des vingt-quatre

heures. La reine demanda qu'elle fût de trois jours; et après bien des difficultés, on les accorda: mais elle ne voulut pas que cette restriction, mise au pouvoir absolu, fût insérée dans la déclaration qui devoit régler les autres objets contestés; elle dit qu'on devoit se contenter de la parole qu'elle donnoit, de ne faire arrêter personne, pendant son regne, sans le faire interroger dans les trois premiers jours de la détention. Le prince de Condé, qui ne prévoyoit pas qu'il se repentiroit un jour de n'avoir pas pris contre la reine d'autres précautions qu'une promesse verbale, engagea le parlement à n'en pas exiger davantage.

Comme on n'insista pas, dans les conférences, sur la nécessité de remettre en vigueur l'arrêt de 1617, contre le ministere des étrangers, la reine, qui voyoit son ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire, presque tous les objets présentés par la chambre de Saint-Louis; et elle s'en rapporta même au parlement, pour la confection de la décla-

ration et des édits et arrêts, qui furent publiés le 24 octobre (1). Ils portoient une diminution de tailles, suppression d'une partie des droits de tarif, des réglemens de finance, une assurance pour les officiers des cours souveraines, de n'être point troublés dans leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement. Ainsi finit cette grande affaire, et le roi rentra dans Paris, le dernier jour d'octobre, aux acclamations de tout le peuple.

*Il ne reste plus après cela, divine compagnie!* s'écrie l'auteur de l'histoire du temps, *qu'à vous consacrer nos vies et ces beaux jours, que vous avez tirés de tant d'obscurités et de ténebres, où nous étions ensevelis. Il ne reste plus qu'à vous faire des sacrifices, et à vous élever des autels, pour tant d'actions glorieuses et de victoires signalées. Vous avez, seigneurs, abattu tous ces monstres qui faisoient tant de maux et de ravages sur la terre, et qui avoient mis la France dans un si déplorable état. Partant,*

(1) Histoire du temps, p. 386.

*généreuse bande, glorieux héros, nous n'avons plus de voix que pour publier vos éloges, et célébrer votre gloire. Vous êtes à présent les maîtres du champ de bataille: vous saurez bien ménager le gain de la victoire et l'honneur du triomphe.*

Les frondeurs du parlement n'avoient pas besoin de cet encouragement, pour rentrer dans la carriere où ils avoient si heureusement combattu. Quand le parlement fut rentré, le 13 novembre, les assemblées des chambres recommencerent, sur l'inexécution de quelques articles de la déclaration (1). Le premier président représenta que ces infractions ne méritoient pas d'occuper la compagnie entiere, et que des commissaires suffiroient; mais la jeunesse étoit trop flattée de jouer un rôle dans les affaires d'état, pour écouter la voix du chef. Les assemblées continuerent; et non-seulement on y traitoit les points clairement énoncés dans la déclaration, mais encore toutes

(1) Journal du parlement, p. 105. — Retz, t. I, p. 169. — Talon, t. I, p. 225; t. VI, p. 1.

les matieres relatives à l'administration, pour peu qu'on trouvât jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du cardinal Mazarin, qui étoient en grand nombre, le représentoient ouvertement, en opinant comme l'auteur des atteintes portées aux articles de la déclaration faite en faveur du peuple, et ils le rendoient, par leurs déclamations, l'objet de la haine publique.

Mais, outre que les frondeurs avoient l'avantage de plaider dans le parlement la cause du peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnoit beaucoup de hardiesse, ils se trouvoient encore encouragés à tenir tête à la cour, parce qu'il s'y fomentoit des brouilleries dont ils espéroient tirer parti (1). Pendant les débats parlementaires que produisoit la déclaration d'octobre, le ministre, pour gagner le duc d'Orléans, qui ne voyoit jamais que par les yeux d'autrui, avoit été obligé d'intéresser Louis Barbier, abbé de la Riviere,

(1) Mém. de la Rochefouc., p. 51. — Mém. de Retz, de Motteville, de Montpensier et autres. — Passim. — Menagiana, t. I, p. 320.

son favori. Cet homme s'éleva, des derniers emplois de la maison de Gaston, jusqu'à être son confident et son conseil. Peu d'intrigans ont été peints avec des couleurs plus noires. Ce n'est pas qu'on l'ait accusé d'actions cruelles et atroces; mais on lui a reproché tous les défauts méprisables, l'adulation, le mensonge, la sordide avarice, l'abus de confiance, la trahison, la bassesse de vendre les intérêts de son maître et de trafiquer de son honneur (1). Il faut vivre à la cour, pour n'être pas surpris qu'il existe des hommes si vils, et que les princes en soient toujours dupes. Dans la crise des affaires, Mazarin avoit promis à la Riviere, le chapeau de cardinal, s'il lui rendoit le duc d'Orléans favorable : mais le danger passé, le ministre ne songea plus qu'à éluder l'accomplissement de sa promesse, et il imagina de faire demander ce chapeau

(1) Il disoit un jour à Mademoiselle, que Gaston son pere étoit *un prince très-sage, très-pieux, et qu'il valoit beaucoup*. *Vous devez le savoir*, lui répondit-elle, *car vous l'avez vendu assez de fois.* Voy. Menagiana, t. III, p. 188.

pour le prince de Conti. Condé voyant de l'avantage à faire entrer son frere dans l'état ecclésiastique, appuya la prétention de Conti. Alors la Riviere, incapable de soutenir la concurrence, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer; mais, aussi rusé que l'italien, il échauffa l'esprit de son maître, et lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considéroit, retomboit sur lui-même. Gaston éclata en plaintes; il menaça de reprendre son titre de lieutenant-général du royaume, et d'en faire valoir les droits : mais en même-temps qu'il parloit si haut, sur quelques mouvemens qu'il vit faire à la régente, il craignit d'être arrêté. La peur le disposa à écouter des propositions; et la Riviere, voyant que son maître mollissoit, se contenta, en échange du chapeau, d'obtenir l'entrée au conseil.

La hauteur et la fermeté de Condé, en cette occasion, piquerent au vif le duc d'Orléans, déjà travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens et de

Rocroy (1). Cependant, malgré les efforts de ceux qui vouloient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand les assemblées du parlement recommencerent, la régente les pria l'un et l'autre de s'y trouver, pour modérer la chaleur des esprits. Gaston y porta des manieres complaisantes, un air d'estime et de confiance, et sur-tout une éloquence insinuante qui le rendoit très-propre à représenter sur cette espèce de théâtre. Condé, jeune et bouillant, n'avoit pas la patience nécessaire dans ces assemblées, où tous ceux qui les composent, sages et fous, savans et ignorans, expérimentés et sans expérience, se croient, pour ainsi dire, en droit de penser tout haut. La longueur des délibérations l'ennuyoit; il écoutoit avec dédain, et ne pouvoit souffrir d'être contredit. Il lui arriva même, dans une séance un peu tumultueuse, de laisser

(1) Retz, t. I, p. 172. — La Rochefouc., p. 59. — Artagnan, t. I, p. 547.

échapper un geste menaçant. Il fut relevé, et le duc d'Orléans se chargea de faire, en son nom, une espece de réparation, qui humilia le prince, sans satisfaire les personnes offensées (1). Dès ce moment, Condé perdit beaucoup de son crédit dans le parlement, et lui-même se dégoûta d'un parti dans lequel il falloit perpétuellement jouer un rôle si peu analogue à son caractere. La cour, qui s'en apperçut, lui prodigua des caresses, et, à force de flatteries, le ministre le disposa à entrer dans ses intérêts.

Le coadjuteur tâcha de le retenir. Il lui répétoit ce qu'il lui avoit déjà dit, que ce n'étoit pas à l'autorité royale que le parlement en vouloit, mais à Mazarin seul, dont les défauts et l'incapacité lui étoient connus; qu'il savoit lui-même combien

(1) Ce fut à un conseiller nommé *Quatre-Sols*, que le prince fit un geste menaçant. Les amis de Condé, voulant appaiser le conseiller, lui dirent que ce n'étoit pas un geste de menace, mais un geste qui lui étoit naturel. *Si c'est son geste*, répondit Quatre-Sols, *il doit s'en corriger comme d'un fort vilain geste.* Voyez Mém. de Nemours, p. 13.

le gouvernement de cet homme étoit pernicieux à l'état, et qu'il ne tenoit qu'à lui d'en débarrasser le royaume, par le moyen du parlement. *Si vous n'avez pas un crédit sans bornes dans la compagnie*, lui disoit-il, *c'est que vous ne voulez pas vous plier à quelques égards. Ayez plus de popularité, plus de condescendence; marquez de la considération aux vieux conseillers, de l'amitié aux jeunes, et vous verrez que vous les menerez comme vous voudrez. Non*, répondit Condé, *il n'y a aucunes mesures sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart-d'heure à l'autre, puisqu'ils ne peuvent jamais se répondre un instant de leurs compagnies; je ne peux me résoudre à devenir le général d'une armée de fous, et il n'y a pas un homme sage qui voulût s'engager dans une cohue de cette nature. Je suis prince du sang, et je ne veux pas ébranler l'état.* Après cette ferme réponse, Condé offrit au coadjuteur de le réconcilier avec la cour, et lui conseilla

amicalement d'abandonner le parlement, qui se perdoit.

En effet, ce corps, dont la partie saine n'avoit en vue que le bien public, donnoit tête baissée dans tout ce qu'on lui présentoit sous un jour avantageux au peuple. Il demandoit de grosses diminutions sur les impôts, publioit des réglemens séveres pour arrêter la cupidité des traitans, et les empêcher de faire au trésor royal des avances qui chargeoient les finances d'intérêts ruineux. Emporté par son zele, le gros de la compagnie ne prenoit pas garde que cette gêne, avantageuse dans un sens, ôtoit au roi tout crédit, et l'empêchoit de trouver de l'argent dans la crise urgente de la guerre où le royaume étoit engagé; que cette conduite réduisoit la cour au désespoir, et la rendoit capable de tout tenter contre les auteurs de sa détresse. Aussi les Parisiens auroient-ils été bientôt affamés et forcés, comme disoit le prince de Condé, de venir, la corde au col, se jeter aux pieds de la régente, si le coadjuteur n'eût pourvu à leur défense, sans qu'ils le sussent.

Quand il vit qu'il ne devoit plus compter sur Condé, il chercha quelqu'un propre à le remplacer, et il le trouva, du moins quant au titre, dans la famille même du prince (1). Celui-ci avoit un frere et une sœur, dont le prélat sut faire servir les passions à ses fins. Conti, âgé de dix-huit ans, d'une complexion délicate, doux, poli, aimant les sciences et les arts, montroit presque toutes les qualités qui font le bon prince, peu de celles qui font le grand homme. Né pour la vie tranquille, il n'avoit ni la vivacité d'esprit, ni la force de santé nécessaire à un chef de parti; et jamais il ne seroit entré dans la faction, si la duchesse de Longueville, sa sœur, ne l'y eût entraîné. On prétend que cette princesse n'étoit pas non plus d'elle-même portée au mouvement et à l'intrigue; qu'elle ne s'y livroit que par complaisance pour ceux qui avoient acquis quelqu'empire sur son cœur. Naturellement nonchalante, elle adoptoit, dit-

(1) Retz, t. I, p. 182. — La Rochefouc., p. 58. — Nemours, p. 19. — Talon, t. VI, p. 1 et suiv. — Brienne, t. III, p. 53.

on, leurs goûts, plutôt qu'elle ne leur inspiroit les siens. Mais la langueur, qui faisoit un de ses principaux charmes, n'est pas toujours incompatible avec la vivacité; et il est difficile de se persuader que des hommes qui ne cherchoient qu'à lui plaire, eussent hasardé de demander à leur princesse des actions répugnantes à son caractere. Elle étoit alors fort irritée contre le prince de Condé, qui avoit eu autrefois pour elle une tendresse qu'on disoit passer les bornes de l'amitié fraternelle (1). On remarqua le même excès dans l'attachement du prince de Conti pour sa sœur; et c'est sur cette connoissance que le coadjuteur forma son plan.

En gagnant la duchesse, il étoit sûr d'avoir le prince. La vanité du prélat lui persuada qu'en l'absence du prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefou-

(1) Le coadjuteur, tout porté qu'il étoit à mal juger, justifie le prince et la princesse sur cet article. Il ajoute que l'attachement du prince de Conti pour sa sœur, *donna à cette maison un certain air d'inceste, mais très-injustement.* Voyez Mém. de Retz, t. I, p. 183.

oault, amant déclaré de madame de Longueville, il pourroit toucher son cœur. *Le bénéfice n'étoit pas vacant*, dit plaisamment Gondi, *mais il n'etoit pas desservi;* car il comptoit pour rien le duc de Longueville, son mari, qui n'étoit pas, ajoute-t-il, *l'homme de France le mieux avec elle.* Cependant, quoique époux indulgent, il trouvoit quelquefois mauvais qu'on fît la cour à sa femme. C'est pourquoi le coadjuteur, qui le ménageoit, parce qu'étant gouverneur de Normandie, il pouvoit être d'une grande utilité au parti, renonça à ses projets galans, et ne tenta la princesse que par l'appât de faire dépit au prince de Condé, son frère; moyen qui lui réussit. Il présenta d'autres amorces aux grands seigneurs, dont il connoissoit les mécontentemens ou les desirs. Vues d'intérêt, ambition, jalousies d'honneurs, liaisons ou picoteries de famille, grands et petits ressorts, il employa tout pour susciter des partisans à la fronde: de sorte qu'au moment où la cour se prépara à attaquer,

la cabale se trouva prête à une résistance beaucoup plus vigoureuse que la régente ne l'avoit imaginé.

Anne d'Autriche et son ministre, bien convaincus que le parlement ne cesseroit jamais de lui-même ses assemblées, résolurent de l'y contraindre. A force de prieres, ils firent consentir le duc d'Orléans à permettre que Paris fût investi, et ils déterminerent le prince de Condé à se charger du blocus. Ils se figuroient qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, et en occupant les postes qui commandoient les rivières et les grands chemins de la capitale, les provisions de toute espece cesseroient bientôt d'y arriver; que la famine et d'autres besoins ne tardant pas à s'y faire sentir, le peuple ne manqueroit pas de s'en prendre au parlement; qu'il le chasseroit de la ville, ou le mettroit dans une situation à désirer de s'accommoder avec la cour, et qu'alors elle feroit la loi. Les courtisans n'imaginoient pas que les choses pussent aller autrement, parce que, pour déboucher les chemins, il auroit fallu aux Parisiens des troupes

et des généraux, et on ne leur voyoit ni l'un ni l'autre : mais il y avoit beaucoup d'argent, et une grande animosité contre le cardinal. Avec ces deux moyens, bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux ?

Le parlement continuoit de molester la régente, par les obstacles qu'il ne cessoit de mettre à ses projets de finance (1). Le coadjuteur, de son côté, harceloit le ministre, par des libelles qui le rendoient l'objet du mépris public (2). A l'aide

(1) Motteville, t. II, p. 445. — Journal du parlement, p. 110. — Retz, t. I, p. 188.

(2) Pour prouver à Bouqueval, député du grand conseil, la nécessité et l'étendue de l'obéissance que les compagnies souveraines devoient au roi, il lui demanda s'il ne se croiroit pas obligé d'obéir, *en cas que le roi lui commandât de ne pas porter des glands à son collet. Sotte comparaison!* dit Gondi, qui la fit paraphraser en prose et en vers, par Marigny, le meilleur satirique du temps. Voyez Mém. de Retz, t. I, p. 188.

Ce Marigny étoit fils d'un marchand de fer de Nevers, et se trouva ensuite gentilhomme. Il étoit convive plaisant et friand, savoit les langues étrangeres, écrivoit bien en prose et en vers, et réussissoit en impromptu. Contre le proverbe qui dit *Grosses gens, bonnes gens*, quoique fort *corpulent*, il étoit très-caustique et très-

d'une assemblée de curés, de docteurs, de chanoines, de religieux, auxquels il donna à examiner les conditions d'un emprunt que le cardinal proposoit. *Je mis, dit-il, l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés; et en huit jours, je le fis passer pour le juif le plus convaincu de l'Europe:* de sorte que l'impatience de la reine étant montée à son comble, elle prit la résolution d'éclater; et, le 6 janvier, jour des Rois, vers les trois heures du matin, elle enleva le roi et son frere, et sortit de Paris. Le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la famille royale, à l'exception de la duchesse de Longueville, l'accompagnerent; les ministres suivirent; et ceux qu'on n'avoit pu prévenir, dans la crainte d'ébruiter le secret, furent avertis, par

malin. Aussi se fit-il par-tout des ennemis puissans; à Rome, des cardinaux; en Suede, le chancelier; en Hollande, le prince d'Orange; à Francfort, M. Serven; en France, Mazarin; et, chose étonnante! aucun ne se vengea de ses bons mots. Voyez Menagiana, tome II, p. 2.

des billets, de se rendre à Saint-Germain. Les plus diligens s'échapperent à la suite des princes. Quoique l'obscurité de la nuit et le froid retinssent encore tout le monde dans les maisons, le bruit des gens à cheval, envoyés dans tous les quartiers pour avertir ceux qu'on vouloit emmener, apprit aux bourgeois l'évasion de la cour. Ils prirent les armes, s'emparerent des portes, y mirent des corps-de-garde; et dès la pointe du jour, il ne fut plus possible de sortir sans passe-port.

Le parlement s'assembla malgré la solemnité de la fête, et il continua tous les jours suivans, soir et matin (1). Il n'y eut que trouble et confusion dans les premieres délibérations. On envoya chercher une lettre que la régente avoit fait porter à l'Hôtel-de-Ville, pour le prévôt des marchands et les échevins. Elle y disoit, au nom du roi, qu'il étoit sorti de Paris *pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de sa cour de parlement, lesquels, ayant*

(1) Journal du parlement, p. 121.

*intelligence avec les ennemis déclarés de l'état, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, et abusé longuement de sa bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne.* Elle leur ordonnoit ensuite de veiller à la sûreté et à la tranquillité de la ville. Cette lettre, et deux autres du duc d'Orléans et du prince de Condé, qui assuroient qu'ils avoient conseillé eux-mêmes à la reine d'emmener le roi hors de Paris, occasionnerent un arrêt assez bizarre, par lequel il étoit enjoint au lieutenant-civil, *de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres en sûreté à Paris; et au prévôt des marchands et autres officiers de ville, d'aller à la conduite d'iceux, et de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes et villages, à vingt lieues de Paris:* comme si de pareilles choses pouvoient s'exécuter sur le vu d'un simple arrêt du parlement !

Le lendemain, nouvel embarras. La régente ordonna aux gens du roi de se retirer à Montargis. Elle vouloit aussi y trans-

férer le parlement (1). Les lettres qui contenoient cet ordre furent présentées cachetées à l'assemblée des chambres : après bien des discussions, on conclut de ne pas les ouvrir, mais de faire à la régente des remontrances et prieres de nommer les personnes qui avoient calomnié le parlement, afin de procéder contre elles selon la rigueur des lois. Quelques-uns, dès ce jour 7 janvier, opinerent à demander l'expulsion du ministre. Cette opinion fut peu accueillie, parce qu'on vouloit attendre l'effet des remontrances : mais quand on vit que la reine avoit même refusé de voir les gens du roi, toutes les chambres assemblées, le matin du 8 janvier, porterent unanimement contre le cardinal Mazarin (2), le fameux arrêt qui prononce :

(1) Journal du parlement, p. 113. — Talon, t. VI, page 12.

(2) *L'arrêt passa tout d'une voix, hormis M. de Bernay, qui alloit à renvoyer à la reine.* Voy. Journal du parlement, p. 113.

Guy Patin dit que ce conseiller jouissoit de trente mille livres de rente en bénéfices, qu'il devoit au cardinal Mazarin. Mais du moins étoit-il reconnoissant.

*Qu'attendu que le cardinal Mazarin est notoirement auteur des désordres de l'état, la cour le déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son état, lui enjoint de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume dans huitaine; et, ledit terme expiré, enjoint à tous les sujets du roi de lui courre sus, et défend à toutes personnes de le recevoir.*

Cet arrêt perça, pour ainsi dire, la digue qui arrêtoit le débordement de la haine générale contre Mazarin (1). On parla, on dit des bonts-mots, on écrivit en vers et en prose, on fit des chansons; les esprits s'échaufferent, et passerent de l'abattement à l'audace. Le parlement tint la grande police, et il y fit des réglemens pour la subsistance et la défense de la ville. Il ordonna au prévôt des marchands, aux échevins, et au duc de Montbazon, gouverneur, de lever des troupes. Au contraire, la régente, par de nouvelles lettres, leur commanda de signifier au

(1) Retz, t. I, p. 191.

parlement de se rendre à Montargis, et de le contraindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la reine, le président le Feron, prévôt des marchands, pensa être massacré par le peuple, sur le simple soupçon de n'être pas sincérement attaché au parlement (1). A cette compagnie se joignirent la chambre des comptes et la cour des aides, qui eurent aussi ordre de quitter Paris. Elles bornerent leur obéissance à des remontrances très-fortes en faveur du parlement (2). Le seul grand conseil voulut

(1) Plusieurs personnes de la cour, qui étoient restées à Paris, furent maltraitées par la populace. Madame de Motteville décrit très-naïvement les frayeurs que lui firent des troupes d'hommes et de femmes, qui la poursuivirent jusque dans l'église Saint-Roch, où des filoux, profitant du vacarme, lui demanderent la *bourse* en plein jour. Voyez Mém. de Motteville, t. II, p. 472.

(2) M. Amelot, premier président de la cour des aides, ayant dit à la reine que le parlement étoit disposé à donner les marques les plus soumises de son obéissance, tant qu'on ne les exigeroit que dans *les formes prescrites par les ordonnances*, le chancelier releva ces mots d'un air mécontent. Le président Amelot reprit, devant toute la cour : *Oui, monsieur, suivant les*

se rendre à Mantes, où il étoit transféré; mais il ne put obtenir de passeport. Ses efforts pour obéir furent plus sinceres que ceux du coadjuteur. Il avoit été mandé à Saint-Germain, et il sortit de l'archevêché, comme pour s'y rendre; mais il avoit aposté des gens qui arrêterent ses chevaux et briserent son carrosse. La populace l'entoura, le serra, le reporta dans son palais; il crioit et conjuroit, les larmes aux yeux, qu'on lui laissât exécuter les ordres du roi. Enfin, il parut céder à la force, et écrivit une lettre d'excuse : mais la cour n'y fut pas trompée.

Pendant qu'il triomphoit de voir l'in-

*formes prescrites par les ordonnances. Vous avez assez vieilli dans le parlement, pour ne pas ignorer que les compagnies souveraines n'ont point d'obéissance aveugle. Ceux qui les composent se sont obligés, par serment, d'exécuter celles qui sont vérifiées par liberté de suffrage, et non d'autorité absolue. Mais, parce que vous avez cessé de les pratiquer depuis que vous êtes sorti du parlement, vous les avez oubliées, et il vous en faut ressouvenir.* Voyez Journal du parlement, p. 117.

cendie se répandre, il n'étoit pas sans inquiétude sur les suites. A la vérité, le clergé, la robe, la bourgeoisie, jusqu'aux artisans et au plus bas peuple, tous paroissoient brûler du même zèle pour la cause commune (1). Mais il étoit à craindre qu'au premier embarras, au moindre revers, ce feu ne se ralentît, faute d'un chef accrédité, qui l'alimentât et l'entretînt : événement d'autant plus possible, que le concert, entre tant de personnes, n'étoit pas si parfait qu'il paroissoit. On savoit que le prévôt des marchands, plusieurs officiers du corps de ville, les plus riches bourgeois, penchoient pour la cour. Les curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit de leur peuple, n'étoient pas bien persuadés de la rectitude des intentions du coadjuteur, ni livrés exclusivement à ses volontés. Enfin, bien des gens croyoient que le premier président ne restoit à la tête de son corps, et ne résistoit en apparence à la cour, que pour la mieux servir.

(1) Retz, t. I, p. 197.

À la vérité il disoit, d'une maniere très-ferme, les choses dont il étoit chargé par sa compagnie : mais on s'appercevoit qu'il ne manquoit aucune occasion de gagner du temps, et de faire valoir les opinions modérées. Gondi se défioit donc du présent, et craignoit pour l'avenir, d'autant plus que trois jours s'étoient déjà écoulés depuis la sortie de la cour, sans que, de tous ceux qui avoient promis de seconder le parlement, aucun eût encore paru.

Enfin, le 9 janvier, arriva le duc d'Elbœuf, de la maison de Lorraine, avec ses enfans. *Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain*, disoit le duc de Brissac, *et il vient voir s'il trouvera à souper à Paris* (1) : c'étoit assez désigner le motif qui l'amenoit ; c'est-à-dire, l'envie de faire fortune. Sa présence, loin de tranquilliser le coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord, il craignoit tout de la part d'un homme avec lequel il avoit eu des querelles mal assoupies, et qui, aisé à

(1) Retz, t. I, p. 198. — Journal du parlement, p. 122.

gagner, à cause de sa pauvreté, pouvoit être un émissaire de la cour. En second lieu, il attendoit d'heure à autre le prince de Conti, dont le nom et la qualité de prince du sang étoient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. On ignoroit cette ressource du coadjuteur; aussi, quand le duc d'Elbœuf se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvoient de gens de distinction, le reçurent comme leur sauveur, et le désignerent leur général. La nuit même du 9 au 10, arriva le prince de Conti, qui, soupçonné par la cour, étoit gardé à vue à Saint-Germain, et n'avoit échappé qu'avec peine à la vigilance du prince de Condé son frere. Il vint, accompagné du duc de Longueville, du duc de Bouillon, du maréchal de la Mothe, et de beaucoup d'autres gens de qualité. Cette troupe donna l'alarme à la bourgeoisie, qui gardoit la porte : elle refusa de l'ouvrir. Il fallut aller chercher le coadjuteur. Gondi courut à la porte avec une nombreuse escorte et des flambeaux, qui donnerent à l'entrée du prince un air de triomphe.

Mais, dès le matin de ce même jour, la gloire du triomphateur reçut un échec. Elboeuf fut nommé, par le parlement, général des troupes qu'on alloit lever, et il obtint cet avantage, en insinuant que Conti étoit d'intelligence avec la cour. Le même soupçon de trahison fut rétorqué le lendemain, avec succès, contre le duc d'Elbœuf, par le coadjuteur. Ces deux rivaux se choquerent le 11, dans l'assemblée des chambres. Le premier président et quelques magistrats, espérant que cette querelle pourroit éloigner la guerre civile, fomentoient la désunion. Mais lorsque les prétendans étoient le plus animés, des amis communs les accommoderent. Il fut convenu que le prince de Conti seroit généralissime, à condition qu'il ne sortiroit pas de Paris, et qu'il viendroit prendre sa place, en toute occasion, au parlement; que le duc de Longueville l'aideroit de ses conseils; que les ducs d'Elbœuf, de Bouillon, et le maréchal de la Mothe, seroient tous trois ses lieutenans-généraux, chacun leur

jour ; que M. d'Elbœuf commenceroit ; qu'il auroit la premiere place au conseil de guerre, et que ses enfans auroient les premiers emplois. Après le prince, il arriva à la file beaucoup de seigneurs, qu'on chargea des levées, des fortifications, de l'exercice des soldats, et auxquels on donna différens départemens dans les conseils qu'on créa. Cette troupe de mécontens fut renforcée par le duc de Beaufort, qui s'étoit depuis quelque temps sauvé de Vincennes. Il devint bientôt l'idole de la populace, et on l'appela *le roi des halles.* Enfin, il y eut peu de familles considérables qui ne fournissent des défenseurs à Paris, pendant que leurs plus proches parens l'attaquoient.

Comme les intérêts qui divisoient la cour et la ville, n'étoient pas de la premiere importance, qu'il y avoit dans les chefs plus de pique que de véritable haine, dans le peuple plus de prévention que d'animosité ; il arriva que les troubles n'enfanterent que rarement les atrocités

qui accompagnent ordinairement les guerres civiles (1). Au contraire, excepté quelques momens lugubres, après de petits combats, dans lesquels périrent des gens dignes de regrets, on ne vit régner, le reste du temps, que de la gaieté; les revues devenoient des spectacles, les expéditions militaires des espèces de fêtes publiques. Les femmes animoient, par leur présence, les bourgeois devenus soldats; l'artisan regardoit comme un jour de plaisir celui où il devoit paroître sous les armes. En revenant d'un combat malheureux, les fuyards se consoloient de leur défaite par de bons-mots ou des chansons sur leurs généraux. On n'entendoit ni plaintes ni murmures, parce qu'il y avoit abondance de toute espèce de denrées; et cette abondance venoit de celle de l'argent, qui attire tout à lui, malgré les plus forts obstacles.

A Saint-Germain-en-Laye, les choses

(1) Retz, Montglat, la Rochefouc., Nemours. — Passim.

étoient bien différentes. La cour avoit pris la fuite si précipitamment, qu'elle se trouvoit au milieu de l'hiver, sans meubles, sans habits, sans provisions, exposée, dans les appartemens délabrés, à toutes les injures de l'air, privée des choses les plus nécessaires, et réduite à éprouver les besoins les plus pressans ; de sorte que ceux qui n'étoient pas soutenus, comme la reine et son ministre, par le dépit et l'espoir de la vengeance, désiroient la paix, avant même que la guerre fût commencée (1). Condé l'entreprit avec six ou sept mille hommes, dont il plaça les principaux corps dans Lagny, Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denis, d'où on faisoit des détachemens pour battre l'estrade sur les routes voisines, et pour intercepter la communication de la capitale avec les provinces. Les soldats et les officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes et sur les bords des rivieres; la

(1) Motteville, tome II, page 481. — La Rochef., p. 66.

nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, envioient le sort des parlementaires, qui, étant plus nombreux, étoient moins chargés de gardes, et les faisoient à leur aise, bien couverts, bien payés et bien nourris. Cette différence découragea les soldats de Condé; et le peu d'intérêt qu'ils prenoient à cette guerre, qu'ils ne faisoient qu'à contre-cœur, les rendoit faciles à laisser passer les vivres, dont ils tiroient leur part et de l'argent.

La régente avoit si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris, elle ne songea pas seulement à s'assurer de la Bastille, qui auroit pu tenir la ville en bride : elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frere du fameux P. Joseph; garnison plus propre à garder des prisonniers qu'à défendre une place (1). Elle fut sommée le 11, et on tira deux coups de canon, qui *firent breche*, dit le journal du parlement;

(1) Journal du parlement, p. 124.

c'est-à-dire, apparemment, que les boulets emporterent quelques éclats de pierre. Le gouverneur promit de se rendre, s'il n'étoit pas secouru dans vingt-quatre heures, et il sortit en effet le 13 à midi : ainsi il abrégea les plaisirs des dames de Paris, qui, pendant le siége, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'arsenal. Plusieurs d'entre elles pousserent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie ; mais il fallut borner là leur curiosité, et se passer du spectacle agréable d'un assaut, dont quelques jeunes officiers parisiens les avoient peut-être flattées. Le parlement fit entendre qu'il souhaitoit qu'un de ses membres fût pourvu du gouvernement ; et les généraux, par complaisance, y nommerent le *bon homme* Broussel, qui eut la liberté de se faire suppléer par Lalouviere, son fils.

Pendant que les frondeurs mettoient à fin cette périlleuse entreprise, un de leur parti, fort de cinq cents chevaux, poussoit fierement quelques escarmoucheurs, qui venoient faire le coup de

pistolet jusque dans les faubourgs (1). Les troupes parisiennes étoient composées d'artisans et gens de boutique, qui, au premier coup de tambour, sortoient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, et suivoient le drapeau, ou le quittoient à volonté. A leur tête cependant marchoient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les généraux avoient fait venir des garnisons dépendantes d'eux. C'étoit à l'Hôtel-de-Ville que les jeunes officiers alloient prendre les marques de leurs dignités, des mains des duchesses de Longueville et de Bouillon, et c'étoit aux pieds de ces héroïnes qu'ils venoient déposer les trophées de leurs victoires. *Le mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles, le bruit des tambours, et le son des trompettes dans la place, donnoient,* dit Gondi, *un spectacle qui se voit plus dans les romans qu'ailleurs.* Le coad-

(1) Retz, t. I, p. 213. — La Rochefouc., p. 71. — Journal du parlement, p. 128. — Talon, t. VI, p. 18.

juteur connoissoit mieux qu'un autre le pouvoir de ces actions d'éclat ; il s'en étoit déjà servi utilement, pour concilier la faveur du peuple au prince de Conti, contre le duc d'Elbœuf, dans le temps que celui-ci jetoit sur le prince des soupçons de connivence avec la cour. Alors Gondi alla prendre le duchesse de Longueville, qu'il fit accompagner par la duchesse de Bouillon; il mena ces deux dames en grande pompe à l'Hôtel-de-Ville, les y déposa comme des gages de la fidélité, l'une de son frere, l'autre de son mari. *Elles parurent*, dit-il, *sur le péron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles, en ce qu'elles paroissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfans entre leurs bras, qui étoient beaux comme les meres. La Grêve étoit pleine de peuple jusqu'au-dessus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie; toutes les femmes pleuroient de tendresse.*

Le coadjuteur, si fertile en comparaison, auroit pu ajouter dans son style

familier, qu'il faisoit dans cette occasion le rôle de ces charlatans qui amusent le peuple pour attraper son argent. C'étoit, en effet, le but de ces scenes populaires. Elles jeterent un grand enthousiasme dans les esprits, et il en résulta une offre volontaire de près de deux millions, dont le parlement seul paya au moins cinq cent mille livres. Les autres cours souveraines se taxerent selon leurs moyens (1). On saisit les recettes royales; on arrêta chez les banquiers les deniers qu'on crut appartenir au cardinal Mazarin. On nomma des commissaires, qui alloient chez les particuliers soupçonnes de *Mazarinisme*, discuter leur fortune et les imposer à proportion. Avec ces secours, on leva des troupes plus régulieres (2); les cavaliers se monterent, partie avec les chevaux qu'on trouva dans les auberges, partie

(1) L'université donna dix mille livres, auxquelles la faculté de médecine contribua de trois mille, à condition qu'on ne lui en demanderoit pas davantage tant que la guerre dureroit.

(2) Les fantassins avoient dix sous par jour, et les cavaliers quarante.

rendre par la guerre, sa principauté de Sedan, ou obtenir un sort équivalent, que la cour lui promettoit, sans effets, depuis long-temps. Sa femme, d'ailleurs très-attachée aux Espagnols, aimoit tout ce qui pouvoit la mettre en liaison avec eux. Plusieurs étoient contre la cour, parce que Condé étoit pour elle (1); d'autres vouloient se venger (2); d'autres s'avancer (3); quelques-uns se rangerent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parce qu'ils y voyoient des parens ou des amis (4). Enfin, il y en

(1) Louis de la Trimouille, duc de Noirmoutiers, le marquis de Laigue et Clanleu, en vouloient au prince, parce qu'il leur avoit fait quelques plaisanteries, très-mal fondées, sur leur bravoure.

(2) Le maréchal de la Mothe vouloit se venger d'une prison de quatre ans, assez injuste; François-Marie de l'Hôpital, marquis de Vitry, de ce qu'on ne lui donnoit pas le brevet de duc de son pere; Maximilien Léchalat, marquis de la Boulaye, de ce que le ministre lui avoit refusé la charge de colonel des Cent-Suisses, possédée par son beau-pere.

(3) Le duc d'Elbœuf, chargé d'enfans, comptoit leur faire des états brillans et lucratifs par la guerre civile.

(4) Louis de Cossé, duc de Brissac, s'attacha au

avoit dont les motifs étoient absolument disparates à leur objet. Tel est celui qu'on prête au duc de Luynes. Il étoit fort dévôt; et l'austérité de la morale, qu'il remarquoit dans ceux qu'on appeloit *jansénistes*, l'attachoit à eux. Comme le coadjuteur les favorisoit, il se déclara pour le prélat, dont les vues n'étoient certainement pas aussi pures que celles du duc; car il avoue lui-même qu'il n'avoit pour les jansénistes des complaisances, que parce qu'il les trouvoit disposés à parler et à écrire contre le luxe et les plaisirs de la cour, contre le faste du cardinal Mazarin, et ses systêmes de finance : de sorte que, sans être obligé de se réformer lui-même, il jouissoit de l'avantage de faire passer son ennemi pour débauché et usurier.

A la suite des personnes qualifiées qui prirent le parti de la fronde, il entra dans

coadjuteur, parce qu'il étoit son parent; et Henri-Charles de la Trimouille prit le parti du parlement, à la sollicitation de sa mere, qui avoit beaucoup de procès.

Paris beaucoup d'officiers d'expérience et de valeur, qui rendirent l'entreprise du blocus plus difficile que le prince de Condé ne l'avoit cru. Il étoit jour et nuit à cheval, sans cesse occupé à parcourir ses postes, ne donnant aucun relâche à ses troupes, et n'en prenant aucun lui-même. Mais sa vigilance et son activité ne pouvoient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la place. Il n'avoit que sept à huit mille hommes, à la vérité tous bons soldats; mais, quoique bien distribués, ils ne suffisoient pas pour garnir tous les endroits qui devoient être gardés. Pendant que quelques troupeaux et quelques charrettes se montrant d'un côté, attiroient l'attention des garnisons, des convois plus considérables passoient de l'autre; et non-seulement Condé avoit à se garantir des surprises, mais aussi des coups de vigueur, que ces troupes, qu'il méprisoit, hasardoient quelquefois.

L'action la plus considérable de cette guerre, est l'attaque et la prise de Charenton, poste important qui commandoit

les rivieres de Seine et de Marne (1). Les Parisiens y avoient mis une forte garnison, sous les ordres du marquis de Clanleu. Le matin du 8 février, les royalistes se présenterent devant la place, ayant à leur tête le duc de Châtillon. Ils allerent droit à l'assaut, qui fût soutenu avec la plus grande intrépidité. Condé, placé sur les hauteurs de Saint-Mandé, couvroit les assaillans contre la diversion qu'il craignoit du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la ville, et au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avant-garde de cette armée s'avança jusqu'à Vincennes, pendant que l'arriere-garde étoit encore dans la Place Royale. Les généraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils alloient livrer bataille. Le coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinoit pour le combat. On tint conseil à Picpus. Ces guerriers entendoient de là

(1) Journal du parlement, p. 180. — Motteville, t. III, p. 521. — La Rochefouc., p. 71.

le bruit du canon et des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils déliberoient, les royalistes forcerent les barricades. Clanleu s'ensevelit sous la derniere, sans vouloir recevoir quartier, qu'on lui offroit; et le silence qui succéda, avertit l'armée parisienne que Charenton étoit pris.

Il lui restoit la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé, et de reprendre la place. Les généraux délibérerent de nouveau, admirerent la bonne contenance de leurs troupes, et les firent rentrer dans la ville : prudence dont ils se surent très-bon gré, et qui est applaudie dans le journal du parlement. *Car il y a beaucoup d'apparence*, y dit-on, *que le prince de Condé n'avoit fait cette attaque, que pour attirer les Parisiens à une bataille, et promettant de les défaire sans la prévoyance de généraux.* Il n'y a pas en effet de meilleur moyen de prévenir une défaite, que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, le prince de Conti en apprit aux chambres assemblées les motifs obli-

geans, en ces termes : *ayant tenu conseil de guerre pour savoir si nous donnerions bataille ou non, il a été résolu, tout d'une voix, de ne le pas faire, et de ne pas hasarder la vie du grand nombre d'infanterie des bourgeois de Paris, qui étoient sortis sous les armes, dont nous ne pouvons assez louer le cœur et le courage; de crainte, s'il arrivoit perte de quelques-uns d'entre eux, ce qui auroit été inévitable, de faire crier leurs femmes et leurs enfans* (1).

Ces empêchemens n'empêchoient pas que les Parisiens ne trouvassent la guerre onéreuse (2). Ils se lassoient de payer les contributions, et il leur tardoit de voir leurs maisons de campagne délivrées des soldats, amis et ennemis, qui les ravageoient. Dans ces circonstances, il n'y a pas de moyens que le coadjuteur ne tantât, pour ranimer l'ardeur près de

(1) *Condé disoit que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en vers burlesques, parce qu'on y passoit des jours entiers à se moquer les uns des autres.* Voyez Mém. de Nemours, p. 32.

(2) Retz, t. I, p. 218.—Saint-Evremont.

s'éteindre. Il étoit parvenu à se procurer séance au parlement, comme substitut de l'archevêque de Paris, son oncle, qui étoit absent. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint ce privilége. Le premier président s'y opposa ouvertement; il disputa ce droit au coadjuteur, incidenta ensuite sur le temps que dureroit ce privilége, sur la maniere dont il seroit permis au prélat de l'exercer, sur le serment qu'on lui feroit prêter. Gondi, content d'emporter le fond de l'affaire, ne chicana pas sur les formes, et se soumit à tout. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les conseillers; il les étudioit, approfondissoit leur caractere, pénétroit leurs dispositions secretes, et en adaptant à cette connoissance ses discours, ses reparties, ses gestes, il étoit sûr de faire passer ce qu'il proposoit.

Voici la marche qu'il s'étoit tracée dans l'assemblée des chambres, et dont il s'écarta peu. Quand il s'agissoit de quelque nouveauté, soit projet, soit maniere de l'exécuter, jamais il ne se chargeoit des

premieres ouvertures; il en laissoit l'honneur à de jeunes conseillers, que cette déférence flattoit, et il se réservoit l'emploi de dire et d'appuyer les raisons qui pouvoient procurer la réussite. C'étoit aussi lui qui se chargeoit de commenter et de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avoit souvent forgées lui-même. On ne manquoit pas alors d'événemens susceptibles d'embellissemens, parce que le feu de la rebellion éclatoit dans quelques provinces, et couvoit dans d'autres. Mais les avantages du parti n'étoient pas si grands dans tous ces lieux, que les frondeurs de Paris les faisoient pour leurrer le peuple.

C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer ce qui se publioit du duc de Longueville. Il étoit sorti de Paris, en se vantant qu'il alloit faire soulever son gouvernement de Normandie; et, quelques jours après, il écrivit qu'il amenoit, au secours de la capitale, mille gentilshommes et trois mille soldats. Ce nombre lui-même étoit enflé, et on l'exagéra encore dans les écrits qu'on répandit, qui

portoient que le duc de Longueville venoit, à la tête de dix mille hommes, au secours de la capitale; qu'en passant à Saint-Germain, il tenteroit d'enlever la cour, si elle ne se faisoit garder par les troupes qui investissoient Paris, et qu'ainsi le blocus alloit être levé. Le vrai de ce récit, c'est que le parlement de Rouen avoit répondu favorablement à la lettre du parlement de Paris, écrite tant à lui qu'aux autres parlemens du royaume, pour les engager de se joindre à celui de la capitale; qu'en conséquence le duc de Longueville pouvoit être censé puissant dans Rouen, que cependant il n'y étoit pas le maître, qu'il ne s'y soutenoit que par adresse, et que personne ne remuoit dans le reste de la Normandie. Il en étoit de même en Provence: le parlement d'Aix s'étoit uni à celui de Paris, en haine de Louis d'Angoulême, comte d'Alais, commandant de la province. La populace voulant le chasser de la ville, ainsi que le duc de Richelieu, qui étoit venu à son secours, leur fit courir à tous les deux risque de la vie; mais la bourgeoisie les

sauva des mains de ces furieux. Pareille chose arriva à Rheims, où le marquis de la Vieuville, lieutenant du roi, courut le plus grand danger de la part du peuple, et fut de même garanti par les premiers de la ville. Il y eut aussi des émeutes à Caen, à Rennes, à Bordeaux, et des courses dans le plat-pays, sous les ordres des gentilshommes, amis ou alliés des généraux de Paris. Les relations de ces différens exploits, qu'on répandoit dans Paris, étoient tellement circonstanciées et amplifiées, qu'elles faisoient croire aux Parisiens, que la Normandie, la Champagne, la Provence, la Guienne, en un mot, les trois quarts du royaume, combattoient pour eux. Enfin, ceux qui étoient capables de secret, on les flatta de l'espérance que le vicomte de Turenne, frere du duc de Bouillon, qui commandoit une armée contre les Espagnols, alloit l'amener au secours de Paris : agréable illusion qui ne se réalisa pas.

Cependant, quoique les feux allumés de tous côtés par les frondeurs, se dissi-

passent en fumée, il étoit à craindre qu'ils ne trouvassent à la fin des alimens plus solides, et que l'incendie ne devînt plus difficile à éteindre. C'étoit de même par des mécontentemens, des murmures, des plaintes, qu'avoit commencé l'embrasement affreux qui consumoit l'Angleterre. Charles I venoit de périr sur l'échafaud, victime d'un parti fanatique, qui subjugua la nation, et qui commit le plus étonnant des crimes. Sa veuve, réfugiée en France, vivoit à Paris, dans le palais de ses peres, et, par un fatal concours de circonstances, y étoit exposée aux plus grands besoins (1). La vue de cette reine désolée rappela aux plus raisonnables des Parisiens séduits, l'enchaînement des moyens par lesquels un peuple est quelquefois excité à des atrocités, qu'il détesteroit ensuite inutilement. Il se pouvoit aussi que

(1) M. de Motteville, allant voir la reine d'Angleterre, la trouva auprès du lit de sa fille, par un temps très-froid. Cette princesse lui dit : *Vous voyez la pauvre Henriette ; elle n'a pas pu se lever faute de bois pour se chauffer.* Le parlement lui envoya vingt mille livres. Voyez Mém. de Motteville, tome II, p. 542.

la régente ne songeât à cette effrayante catastrophe, et aux gradations qui l'avoient amenée, sans s'alarmer sur les effets à craindre des troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposerent les deux partis à la paix, sans qu'ils s'en apperçussent.

Le ministere fit les premieres démarches, mais de maniere qu'on ne put en inférer qu'il recherchoit l'accommodement (1). Il envoya un héraut qui parut le matin du 12 février, à la porte Saint-Honoré, revêtu de sa cotte d'armes. Il fit battre la chamade, et demanda à être introduit pour remettre des paquets de la régente au prince de Conti, au parlement, aux prévôt des marchands et échevins. Le coadjuteur n'étoit prévenu, ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avoit cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'auroit pas hésité d'opiner à recevoir

(1) Retz, t. I, p. 233. — Journal du parlement, p. 184.

le héraut. Mais, si ces lettres contenoient des choses obligeantes, il craignit que le parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, et n'abandonnât ses défenseurs. C'étoit donc un fâcheux contre-temps, que l'arrivée inopinée de ce héraut, et Gondi fut long-temps à chercher quelque biais pour le renvoyer, sans paroître manquer de respect au roi. A force de rêver, il en trouva un qu'il fit proposer par Broussel. Ce conseiller représenta que l'envoi du héraut étoit un piége que Mazarin tendoit à la compagnie; parce que ces sortes de formalités ne s'observent qu'à l'égard d'ennemis. Si le parlement le reçoit, ce sera, disoit-il, se déclarer ennemis du roi; il n'y a donc d'autre parti à prendre que de le renvoyer. Mais il faut le faire suivre par une députation chargée d'aller prendre les ordres de la régente, et de l'assurer de la fidélité de la compagnie. Cet avis passa avec acclamation. Gondi crut remporter une victoire, en empêchant que le héraut ne fût reçu; mais tout l'avantage fut pour la cour, qui gagna un acte de soumission de la part

du parlement, et eut l'espérance d'entamer une négociation; le seul but qu'elle se proposoit.

Il fallut quelques jours pour convenir de la forme des passe-ports, et fixer les objets des remontrances (1). Pendant cet intervalle, le coadjuteur imagina de partager l'attention qu'avoit excitée la venue du héraut, par une apparition aussi inattendue. Il savoit que toute la France souhaitoit la paix avec l'Espagne, que le parlement seroit certainement flatté d'en être l'instrument. D'ailleurs, les frondeurs de la compagnie, dans laquelle le desir d'un accommodement commençoit à dominer, avoient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque puissant secours. Certain que, quand la passion s'est une fois emparée d'un corps, il n'y a pas de ruse, si grossiere qu'elle soit, qu'on ne puisse hasarder pour le tromper, Gondi en employa une qui auroit à peine réussi auprès d'un homme médiocrement éclairé.

(1) Journal du parlement, p. 200. — Retz, t. I, p. 237 et 249. — Joly, t. I, p. 49.

Le prélat avoit à Bruxelles, pour agens, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues. Il entretenoit, par eux, une négociation sourde, assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandoient pas mieux que de se mêler des affaires de la France: mais le coadjuteur alloit bride en main, et n'osoit pas s'engager trop ouvertement avec eux, *dans la crainte*, disoit-il lui-même, *d'être réduit à devenir d'archevêque de Paris, aumônier de l'archiduc*. Cependant les choses commençoient à tourner de maniere qu'il falloit, ou céder la victoire à la cour, et recevoir les conditions qu'elle voudroit imposer, ou appeler des secours étrangers. Pour enhardir la partie frondeuse du parlement, et l'aider à subjuguer l'autre, il fut proposé, dans le conseil secret de la cabale, de renouveler la scene de Bussi le Clerc, qui traîna pendant la ligue, le parlement à la Bastille; et il faut avouer que cette violence auroit pu réussir par le moyen de la populace, qui étoit toute dévouée à la fronde. Mais Gondi et Bouillon, qui dirigeoient les mou-

vemens du parti, aimerent mieux se couvrir du manteau du parlement que de le détruire. Ils écrivirent donc à l'archiduc qu'on étoit disposé à accepter son secours.

Aussi-tôt le comte de Fuensaldagne, son ministre, dépêche un homme chargé d'examiner le fond des affaires, et propre à tous les rôles qu'on voudroit lui faire jouer. C'étoit un moine bernardin, nommé Arnolfini. Gondi lui fait quitter robe et capuchon, le revêt d'un habit de cavalier, et lui donne le nom pompeux de don Joseph de Illescas. On lui fabrique des instructions, des harangues, des lettres pleines de projets et de promesses, appropriées à l'état des choses et au caractere des personnes. Muni de ces pieces, et d'une lettre de créance courte et vague, après trois jours de leçons données en secret par Gondi et Bouillon, le moine Arnolfini, devenu don Joseph de Illescas, arrive avec grand fracas, au milieu de la nuit, chez le duc d'Elbœuf, qu'on vouloit tromper le premier, afin qu'il aidât à tromper les autres.

Elbœuf, flatté de la confiance des Espagnols, ses anciens amis, chez lesquels il avoit demeuré douze ans, sous le dernier regne, reçoit l'envoyé avec effusion de joie. Il questionne don Joseph, prend communication de ses ordres, y joint ses avis, et après avoir long-temps rêvé et raisonné sur la maniere d'entamer la négociation proposée, il invite à dîner le prince de Conti, les généraux et les frondeurs du parlement les plus zélés, sans oublier le duc de Bouillon et le coadjuteur. Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur l'état des affaires. Quelques-uns firent observer le danger de la position critique où on alloit se trouver sans défense contre la cour; et cette remarque fournit au duc d'Elbœuf l'occasion d'insinuer qu'il avoit sous la main le moyen de les mettre tous en sûreté. Cette insinuation, Elbœuf la fit avec des circonlocutions, un air de mystere, qui réjouirent fort Gondi et Bouillon, et qui inspiroient beaucoup de curiosité aux autres : à la fin, il nomma l'archiduc, et présenta la lettre de créance de son

envoyé. Cette vue effaroucha la plupart des parlementaires, sur-tout le président de Nemond, quoique déterminé frondeur; le président le Coigneux n'en fut pas si effrayé; les autres, à la fin, s'apprivoiserent, et, le premier moment de surprise passé, on se mit à examiner les avantages que le parti pouvoit tirer de l'intervention des Espagnols. On fit paroître le député. On convint des faits; et le prince de Conti fut chargé de le présenter le lendemain aux chambres assemblées.

C'étoit le 19 février, jour auquel les gens du roi devoient rendre compte de leur voyage à la cour, entrepris pour faire goûter les raisons sur lesquelles le parlement s'étoit déterminé à ne pas recevoir le hérault. La régente, les princes, les ministres, leur avoient fait l'accueil le plus favorable. A peine en finissoient-ils le récit, qu'afin de croiser les idées pacifiques qu'il pouvoit produire, le prince de Conti annonce qu'il y avoit à la porte un envoyé de l'archiduc, et demande qu'il soit entendu. Le président de Mesme se leve tout ému, et dit au prince: *Est-il*

*possible, monsieur, qu'un prince du sang de France propose de donner séance, sur les fleurs-de-lis, au plus cruel ennemi des fleurs-de-lis!* L'apostrophe étoit violente, et elle auroit peut-être réussi, si le président, emporté par son zele, n'eût ajouté: *quoi! monsieur, vous refusez l'entrée au héraut de votre roi, sous le prétexte le plus frivole, et...* C'étoit-là où le coadjuteur l'attendoit; il lui coupe la parole, et lui dit gravement: *Vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt.* A ces mots, *la cohue du parlement*, ainsi Gondi appelle-t-il les chambres des requêtes, la cohue jette un cri d'approbation. Le premier président et les anciens voulurent soutenir le président de Mesme. La querelle s'anime, et on vient aux reproches personnels: l'un affirme; l'autre nie; le temps s'écoule: il faut conclure; et la crainte de pire, force enfin les plus sages de céder. Jamais succès ne vérifia mieux cette maxime du coadjuteur: *que le moyen le plus sûr et le plus propre pour faire*

*passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, c'est d'échauffer la jeunesse contre les vieux.* Le faux don Joseph entra donc, prit place au bout du bureau, et prononça un discours dont la subtance se réduisoit à ceci: « Que » Mazarin avoit offert à l'Espagne une » paix très-avantageuse; mais que le » roi son maître, sachant ce qui se » passoit en France, n'avoit pas voulu » traiter avec un homme détesté de la » nation, qu'il croyoit plus convenable » à sa dignité, de s'adresser au parlement, » le regardant comme le conseil et le » tuteur de ses rois, et qu'il avoit si » grande confiance dans la sagesse de » cette illustre compagnie, qu'il la laissoit » maîtresse des conditions ». Le faux de cet exposé sautoit aux yeux: car, comment se persuader que le roi d'Espagne, dans la détresse où il se trouvoit, auroit rejeté des offres avantageuses faites par un ministre qui pouvoit les réaliser sur-le-champ, pour recourir à un corps hors d'état de rien céder ni garantir? Mais il y a des momens où tout passe. L'envoyé fut

remercié, et on décida qu'il seroit fait registre de son discours, pour en être référé à la régente. C'est tout ce que gagna le coadjuteur. On croiroit qu'il dût être honteux et fâché d'avoir pris tant de peine pour obtenir si peu: mais c'est tout ce qu'il demandoit, et plus même qu'il n'avoit osé espérer. L'espece d'engagement que venoit de prendre le parlement, en écoutant les Espagnols actuellement en guerre ouverte avec la France, étoit comme une autorisation et une sauve-garde pour Gondi, et tous ceux qui voudroient désormais prendre des liaisons avec l'ennemi. Le prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, et les avantages que son parti pouvoit en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'étoit pas seul à en connoître le danger. Molé, de Mesme, l'avocat-général Talon, et les plus éclairés du parlement, s'effrayerent de l'ascendant que les brouillons prenoient dans leur compagnie. Ils en craignoient les suites, et résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues et ramener la paix.

Malgré les efforts des frondeurs, ils soutinrent la négociation qu'ils avoient entamée à la cour (1). Les dégoûts qu'on leur donnoit quelquefois, ne les rebutoient pas. Lorsqu'il arrivoit aux princes et aux ministres de hasarder des propositions, des expressions, des manieres capables de choquer, ces prudens magistrats les passoient sous silence, ou les adoucissoient dans leur rapport. Enfin, ils dévoroient les désagrémens et ne s'attachoient qu'à l'essentiel. Par ces ménagemens, dignes des éloges de tous les bons François, ils amenerent les affaires à un point de conciliation qui effraya les frondeurs. Ceux-ci leur susciterent toutes sortes d'obstacles. Ils firent arriver un nouvel envoyé de l'archiduc, et signerent avec lui un traité qui devoit introduire les Espagnols en France, et mettre la capitale et le parlement dans la dépendance des ennemis. Ils ameuterent la populace, et les députés

(1) Retz, t. I, p. 271 et 289; t. IV, p. 93. — La Rochefouc., p. 79. — Monteville, t. III, p. 1. — Joly, t. I, p. 51. — Journal du parlement, p. 203, 338, 380. — Et Procès-verbal des conférences, p. 3 et 92.

avoient déclaré qu'ils seroient contens et poseroient les armes quand le parlement seroit satisfait, les députés ne parloient pas d'eux dans les conférences; et ce silence malin, de la part de Molé et de ses collegues, commença à inquiéter les généraux, qui n'étoient pas si désintéressés qu'ils vouloient le paroître. Ils résolurent de se faire considérer par eux-mêmes, si le parlement les abandonnoit. A force d'augmenter la solde, et en recevant tous les gens de service qui se présentoient, ils étoient venus à bout de former une armée d'à-peu-près dix mille hommes, composée d'assez bons soldats. Ils la tirerent de Paris, et la placerent sur la pointe que forme le confluent des rivieres de Seine et de Marne, dans un camp que Condé lui-même jugeoit inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils firent entendre qu'ils alloient y attendre les secours de l'archiduc et l'armée de Turenne. Cette contenance embarrassa Mazarin; il apprit en même-temps, que, pendant qu'il retenoit les députés pour conférer, les

frondeurs, profitant de l'absence de ces magistrats, prenoient le dessus dans l'assemblée des chambres, et qu'ils étoient même à la veille de faire révoquer la députation. Le ministre appréhenda, à son tour, que les généraux ne le forçassent de leur accorder des conditions préjudiciables à l'autorité royale, et il s'ouvrit de ses craintes au président de Mesme.

De Mesme lui fit alors cette réponse, digne d'être consignée toute entiere dans l'histoire : *Puisque les choses sont dans cet état, il faut que nous payions de nos personnes pour sauver l'état, il faut que nous signions la paix. Car, après la restriction que le parlement a mise aujourd'hui à nos pouvoirs, il n'y a plus de mesures, et peut-être il nous révoquera demain : nous hasardons tout; si nous sommes désavoués, on nous fermera les portes de Paris, on nous fera notre procès, on nous traitera de prévaricateurs et de traîtres. C'est à vous de nous donner des conditions qui nous donnent lieu de justifier*

*notre procédé. Il y va de votre intérêt : puisque, si elles sont raisonnables, nous les saurons bien faire valoir contre les factieux : mais faites-les telles qu'il vous plaira ; je les signerai toutes, et je vais, de ce pas, dire au premier président que c'est mon sentiment, et l'unique expédient pour sauver le royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix ; si nous sommes désavoués, nous affoiblissons toujours la faction, et le mal n'en tombera que sur nous.* Ces généreux sentimens trouverent un accès facile dans l'ame courageuse de Molé. On se remit à conférer avec plus d'ardeur, et un desir égal de réussir.

Enfin l'accommodement fut conclu à Rueil, le 11 mars, et signé par les princes, les ministres et tous les députés (1). Le cardinal Mazarin lui-même y souscrivit, quoique les députés s'y opposassent, sur cette raison, qu'ils n'oseroient présenter au parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par arrêt. Cet

(1) Procès-verbal, p. 1.

accommodement contient vingt-un articles, dont les principaux sont un engagement du parlement, d'aller à Saint-Germain, où le roi tiendra son lit de justice, et de ne point faire d'assemblée de chambres pendant toute l'année 1649; une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la capitale que dans les provinces, et une espérance que donna la régente, de ramener incessamment le roi à Paris. C'est à ces conditions, à quelques réglemens de finance, et une promesse assez vague de diminuer les tailles et de travailler à la paix générale, que se réduisit un traité, qui, vu la chaleur des esprits et les matieres agitées en public et en particulier, sembloit devoir embrasser toute l'administration, et donner une nouvelle forme à la monarchie.

Les frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étoient de bonne foi, furent fâchés, parce qu'ils croyoient qu'on avoit abandonné les intérêts du peuple; les autres, et sur-tout les chefs, parce qu'ils se voyoient déchus des espérances

qui leur avoient mis les armes à la main. Quand le premier président et ses collegues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des chambres. La séance fut très-tumultueuse; elle se passa en plaintes et en justifications. Celles qui suivirent cette premiere, ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquans des conseillers-frondeurs, se joignirent les fureurs du peuple. Répandu en foule dans les salles, il demandoit à grands cris qu'on leur abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler; et qu'on leur livrât les traîtres qui avoient fait cet infâme traité. Molé soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire; il brava également et le ressentiment de ses confreres, et l'emportement brutal de la populace. Les chefs des factieux eux-mêmes, qui, le haïssant, ne pouvoient s'empêcher de l'estimer, craignirent pour sa vie, lorsqu'il sortiroit de l'assemblée, et voulurent le faire sauver par des détours. Il répondit gravement : *La cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de périr;*

*je ne commettrois pas cette lâcheté, qui de plus ne serviroit qu'à donner de la hardiesse aux séditieux; ils me trouveroient bien dans ma maison, s'ils croyoient que je les eusse appréhendés ici.* Au milieu des factieux déchaînés, sous le poignard, pour ainsi dire, des mutins, il railloit le coadjuteur, qu'il croyoit auteur de la révolte, et qui paroissoit se donner beaucoup de mouvement pour le mettre en sûreté. *Eh! mon bon seigneur,* lui disoit-il ironiquement, *dites le bon mot.* Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans pencher la tête, Molé se contenta de lui dire: *Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre,* et il n'en alla pas un pas plus vîte. Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devoit à son roi; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Pendant la plus grande puissance que les frondeurs ayent eue dans le parlement, un des chefs ayant dit qu'il seroit bien fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venoient de

faire un traité avec les Espagnols, sou la sauve-garde de la compagnie: *Nommez les*, dit impétueusement Molé, *et nou leur ferons leur procès, comme à de criminels de lese-majesté.* Ainsi se vérifioit l'observation qu'avoit faite le coadjuteur dans une autre occasion: *Qu'i ne faut pas badiner avec ces compagnies, qui vous approuveront aujourd'hui, et qui vous feront demain votr procès.*

C'étoit cette difficulté de pouvoi compter sur l'appui constant du parlement, qui embarrassoit le plus les frondeurs (1). Entre eux, ils n'hésitoient pa à se permettre des maximes d'indépendance: mais dans les assemblées, il falloit bien peser toutes ses expressions; il falloit que les protestations de fidélit au roi, et de soumission à ses ordres, précédassent toujours les propositions de résistance; et encore n'obtenoient-ils rien, qu'ils n'eussent persuadé qu'il

(1) Procès-verbal, p. 93 et 170; et Journal du parlem. p. 420. — Retz, t. I, p. 367. — Talon, t. VI, p. 107. — Montglat, t. III, p. 38.

n'avoient en vue que le bien public. Cette espece d'imposture devint, après la signature de l'accommodement de Rueil, plus nécessaire que jamais, et cependant plus difficile : nécessaire, parce qu'il ne leur restoit que ce moyen d'empêcher l'enregistrement de l'accommodement ; et difficile, parce qu'on commençoit à n'être plus dupe de leur faux désintéressement. Néanmoins ils réussirent à soutenir encore quelques jours l'illusion, en paroissant s'oublier, et n'attaquant l'accommodement que par les articles qui pouvoient toucher le parlement : comme étoit la honte d'aller assister à un lit de justice à Saint-Germain ; l'affront de recevoir un pardon, qui, n'étant pas accompagné de graces, devenoit humiliant, et pouvoit, par la suite, ne pas mettre à l'abri de la punition ; le déshonneur de traiter d'égal à égal avec Mazarin, qu'ils avoient flétri par arrêt. Les frondeurs surent si bien faire valoir leurs observations sur ces articles et d'autres moins importans, qu'ils firent résoudre que les députés seroient renvoyés à la cour,

pour réformer les uns et éclaircir les autres. Cet arrêté occasionna de nouvelles conférences, qui commencerent à Saint-Germain-en-Laye, le 16 mars, et dans lesquelles les généraux, levant enfin le masque, firent connoître toutes leurs prétentions. Elles étoient exorbitantes (1), et ils les signifierent avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers, par la défection de l'armée de Turenne. Elle étoit composée de bandes veimariennes, troupes vaillantes, mais merce-

(1) Voici celles du duc de la Trimouille, par lesquelles on pourra juger des autres : *Que, conformément au contrat de mariage de sa trisaïeule, passé en 1481, le roi lui rendît la jouissance du comté de Bouillon, ou du moins vingt-cinq tant villes, places, que châteaux, châtelleries, bailliages, terres et seigneuries comprises dans ce comté; plus, les seigneuries d'Amboise, Montrichard, Bleri, le comté de Guînes, et la baronnie de l'Isle-Bouchard.* Voyez Procès-verbal de la conférence tenue à Saint-Germain-en-Laye, en 1649, p. 112.

Ceux qui veulent connoître les ruses qui s'emploient dans les négociations, et apprendre comment on mene les compagnies et les particuliers, doivent lire attentivement ces Procès-verbaux des conférences, le Journal du parlement, et les Mémoires du cardinal de Retz, qui en sont la clef.

naires. Turenne, qui les commandoit pour la France contre l'Espagne, promit une forte récompense aux colonels, s'ils vouloient se laisser mener au secours de Paris. Ils se mirent en chemin; mais Bouillon ne put obtenir d'argent du parlement, ni par conséquent en envoyer à son frere; et faute d'une somme assez modique, cette armée, la plus claire espérance de la fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du roi, par les insinuations pécuniaires des négociateurs que Mazarin y dépêcha, et le général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver en Allemagne. Un autre malheur qu'essuya encore le parti, fut la retraite de l'archiduc, qui, sur l'invitation des frondeurs, s'étoit avancé jusqu'au-delà de Rheims, avec une forte armée. Averti que le parlement avoit fait sa paix, et que les généraux traitoient aussi, il les abandonna à eux-mêmes, et retira ses troupes.

Mais ils payerent de hardiesse vis-à-vis du ministre, qu'ils connoissoient timide. D'ailleurs, comme il arrive toujours dans

les guerres civiles, ils avoient à la cour beaucoup d'amis et de parens, qui, les voyant abattus, n'auroient pas voulu souffrir qu'on les écrasât; et il auroit peut-être, en effet, été dangereux de les réduire au désespoir. Le duc de Bouillon avoit dit qu'il falloit *purger* le parlement: dans son style, c'étoit dire qu'il falloit au moins le décimer. Le coadjuteur s'étoit laissé emporter par sa passion, jusqu'à délibérer en lui-même, s'il se serviroit de la fureur du peuple contre les auteurs de la paix. Le duc de Beaufort, idole de la populace, dont il avoit le langage et les manieres (1), ne parloit que de la sou-

(1) La muse historique nous a conservé cet échantillon de son style :

Certains clercs, au nombre de trois,
M'ont conté qu'un maître bourgeois,
De tout son cœur flatte et pratique
Les gens de halle et de boutique.
Ils ont de lui maint doux regard;
Maint salut et maint Dieu vous gard;
Puis se mettant sur la harangue,
Il leur tient, en sa propre langue,
Dont le françois n'est pas trop bon,
A-peu-près un pareil jargon :

lever (1); et il y auroit réussi, si Gondi, poussé à bout, eût voulu le laisser agir (2).

*Messieurs, mes amis, je vous aime;*
*Mais Mazarin n'est pas de même:*
*Car il a grande aversité*
*Pour vous et pour votre cité!*
*D'ailleurs, il est tout manifeste*
*Que lui qui me hait et m'ateste,*
*Proclame toujours contre moi*
*Auprès de la reine et du roi.*
*Il seroit donc bon, ce me semble,*
*De nous associer ensemble,*
*Pour tâcher de le ruiner,*
*Puisqu'il nous veut déterminer.*
Voilà la belle rhétorique
Don se sert ce beau politique,
Pour ranger les cœurs sous ses loix,
Dans le pays du Badaudois.

Voyez Lauret, p. 247 et 248. Le duc de Beaufort se logea dans la rue Quinquempoix, et se fit marguillier de Saint-Nicolas-des-Champs, pour être à proximité des halles, le centre de son royaume. Voyez Montglat, t. III, p. 69.

(1) Beaufort, voyant que tout tournoit à la paix, demanda un jour au président Bellievre, si en donnant un soufflet au duc d'Elbœuf, il ne changeroit pas la face des affaires. *Je ne crois pas*, répondit gravement le président, *que cela puisse changer autre chose que la face de M. d'Elbœuf*. Voyez Mém. de Nemours, p. 39.

(2) Le duc de Beaufort ne se fit pas tant prier pour la paix, que le cardinal l'avoit craint. Il ne fit qu'une

Des gens capables de ces extrémités, étoient à ménager : aussi ne rejeta-t-on pas durement leurs prétentions, quelques outrées qu'elles fussent. Mazarin même ne leur montra point d'aigreur, de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on vouloit l'expulser de France; offre qui n'étoit faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagemens considérables du refus. Le ministere négocia, promit, pria; et cet homme, dont ils méprisoient hautement la capacité, fit si bien qu'il garda sa place, et qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre de cachet, adressée au parlement; lettre qui pouvoit passer plutôt pour une ironie perpétuelle, que pour un acte sérieux.

A la vérité, elle commençoit par une amnistie très-ample, et c'est tout ce qu'il y avoit d'important (1). Le roi reprenoit

foible résistance aux propositions de la cour. On dit alors, *que le coadjuteur, qui le gouvernoit comme on gouverne une pendule, ne l'avoit monté que pour deux heures*. Voyez Mém. de Nemours, p. 44.

(1) Procès-verbal de la conférence, p. 174. — Motteville, t. III, p. 73.

ensuite les demandes de chacun des prétendans, et y répondoit en termes très-obligéans. Pour le duc de Beaufort : « Sa
» majesté ayant toujours affectionné la
» maison de Vendôme, désire la favoriser
» en toutes les occasions qui se présen-
» teront, *et employera son autorité,*
» *pour faire que les états de Bretagne*
» *exécutent ce qui a été promis* pour le
» dédommagement de la démolition de
» ses châteaux.... Sa majesté trouve
» très-juste la priere que fait le duc
» d'Elbœuf, qu'on lui paye la somme due
» à sa femme, *et elle y fera pourvoir à*
» *son contentement*.... Sa majesté fera,
» en faveur des comtes d'Harcourt, de
» Rieux et de Lislebonne, *tout ce qui*
» *sera possible, et leur donnera les*
» *emplois que méritent leurs services*. Le
» comte de Rieux sur-tout, sera payé
» *aussi-tôt que les affaires de sa majesté*
» *le pourront permettre*.... On fera au
» duc de Bouillon un contrat de la valeur
» de la principauté de Sedan, qu'il céde
» au roi. Quand sa majesté mettra quel-
» que armée en campagne, *elle consi-*

» *dérera le sieur maréchal de Turenne,*
» *et le gratifiera dans les occasions qui*
» *se trouveront, de ce qui lui conviendra,*
» *selon sa qualité....* Le maréchal de
» la Mothe Houdancourt continuant à
» rendre ses services à sa majesté, *elle y*
» *fera toute la considération qui se doit,*
» *tant pour le passé que pour l'avenir,*
» *et lui répartira toutes les graces qu'il*
» *pourra mériter....* ».

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques, dans laquelle tout est obscur, sujet à interprétations et à restrictions. Elle fut apportée le premier avril aux chambres assemblées; on en fit lecture devant elles, et voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette piece singuliere. La régente y joignit une déclaration, contenant les mêmes clauses et conditions que celle du 11 mars, excepté qu'on n'y parloit plus de tenir un lit de justice à Saint-Germain, ni d'empêcher les chambres de s'assembler pendant l'année 1649: mais le premier président et les autres députés s'étoient engagés verbalement à ne le pas souffrir. Le par-

lement ajouta à son enregistrement, *que le roi et la reine régente seroient suppliés d'honorer Paris de leur présence.* Et comme les frondeurs marquerent leur mécontentement, de ce que les députés du parlement avoient obtenu pour eux si peu de chose, la compagnie, afin de leur donner quelque consolation, arrêta *qu'il seroit fait instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux, et qu'au surplus il seroit donné ordre au licenciement des troupes.* Le ministre acheta avec la même monnoie, c'est-à-dire, par des promesses, la soumission de ceux qui avoient pris les armes dans les provinces. Enfin, on donna des déclarations satisfaisantes aux parlemens de Normandie et de Provence, qui avoient porté leurs prétentions à la conférence de Saint-Germain; et ainsi finit la guerre.

Le caractere communicatif des François ne permit pas qu'on gardât une longue rancune. Le duc d'Orléans et le prince de Condé vinrent à Paris avec tous ceux qui leur étoient attachés, et y furent très-

bien reçus (1). Les ducs de Bouillon, d'Elbœuf et leurs adhérens, allerent à la cour; et si la majesté du trône les déconcerta à la premiere vue, ils reprirent bientôt l'air d'aisance naturel à la nation. Enfin, les gens de différens partis se virent, s'embrasserent, parlerent du passé, en raillerent ensemble, se picoterent, se raccommoderent, et se brouillerent de nouveau. Ces alternatives se remarquerent, sur-tout, dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se terminerent pas sans combats. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satires grossieres, des chansons sur l'attachement de la reine pour son ministre. Ces libelles entretenoient la prévention du public contre Mazarin, et leur effet réjouissoit fort le coadjuteur. *Nous avons encore pour long-temps*, disoit-il, *de la provision dans l'imagination des peuples.*

Entre les personnes qui porterent à la

(1) Retz, t. II, p. 12.

cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paroître ni le duc de Beaufort, ni le coadjuteur (1). Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la régente par une visite à son ministre; le second prit un milieu dont il ne convient pas, mais que Joly avoue: il fit sa harangue à la reine, sans daigner jeter un coup-d'œil sur le cardinal, qui étoit à côté d'elle; et ensuite il eut avec le ministre une entrevue secrete, dans laquelle il fut question du retour du roi à Paris, dont Gondi vouloit se donner l'honneur dans le public. Le ministre croyoit, en effet, ne pouvoir se montrer en sûreté dans la capitale, si le coadjuteur ne lui en ouvroit le chemin. La reine lui fit sentir qu'elle lui en auroit obligation; et Gondi, qui ne vouloit pas se fermer sans retour la porte de la faveur, adoucit les esprits pour ce retour, ou plutôt ne les aigrit pas; de sorte que, quand le roi fit son entrée le 18 août, les

(1) Joly, t. I, p. 59. — Motteville, t. II, p. 102. — Retz, t. II, p. 7.

Parisiens virent sans émotion le cardinal à la portiere du carrosse, auprès de Condé, qui lui servoit de sauve-garde. Ce fut le dernier service que ce prince rendit au ministre ; ce fut aussi le terme de la reconnoissance de Mazarin. On dit même qu'il y avoit déjà quelque temps que le cardinal portoit avec peine le fardeau du bienfait, et que le prince s'en étoit apperçu.

Il devoit ces lumieres à la princesse de Longueville, sa sœur, et à sa mere (1). *Dans les monarchies*, dit Montesquieu, *les brouilleries des femmes, leurs indiscrétions, leurs répugnances, leurs jalousies, leurs piques, cet art qu'ont les petites ames d'intéresser les grandes, ne sauroient être sans grande conséquence* (2). Cet art, habilement employé

(1) Retz, t. II, p. 12.— Motteville, t. III, p. 122.— Esprit des lois, *in*-12, t. I, p. 281. — Lenet, t. I, p. 24. — La Rochefouc., p. 87 et 118. — Nemours, p. 60.

(2) Nous citerons, à l'appui de cette réflexion, une conversation de Mazarin avec don Louis de Haro, premier ministre d'Espagne : *Vous êtes heureux*

par la mere et la soeur de Condé, triompha du prince, et fut la cause de ses disgraces. La premiere, fiere d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des Bourbons à la capacité militaire de Montmorenci, la rendoit la mere la plus illustre de l'Eu-

disoit l'italien à l'espagnol; *vous avez, comme par-tout ailleurs, deux sortes de femmes, des coquettes en abondance, et fort peu de femmes de bien. Celles-là ne songent qu'à plaire à leurs galans, celles-ci à leurs maris : les unes et les autres n'ont d'ambition que pour le luxe et la vanité. Elles ne savent écrire, les unes que par des poulets, les autres que pour leurs confesseurs. Les unes ni les autres ne savent comme vient le bled, et la tête leur tourne quand elles entendent parler des affaires. Les nôtres, au contraire, soit prudes ou galantes, vieilles, jeunes, sottes et habiles, veulent se mêler de toutes choses : elles veulent tout voir, tout connoître, tout savoir, et, qui pis est, tout faire et tout conseiller. Nous en avons trois entre autres, les duchesses de Chevreuse, de Longuéville et la princesse Palatine, qui nous mettent tous les jours en plus de confusion, qu'il n'y en eut jamais à Babylone. Dieu grace*, répondit l'espagnol, *les nôtres sont de l'humeur dont vous les connoissez; pourvu qu'elles reçoivent de l'argent, soit de leurs maris, soit de leurs galans, elles sont satisfaites; et je suis bien heureux de ce qu'elles ne se mêlent pas d'affaires d'état : car elles gâteroient tout assurément en Espagne, comme elles font en France.* Voyez Mém. de Lenet, t. I, p. 290.

rope, croyoit que toutes les prétentions étoient au-dessous des services de son héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec un frere dont le dépit, pendant leur brouillerie, marquoit encore l'excès de sa tendresse, vouloit trouver, dans ce retour d'amitié, le crédit qu'elle n'avoit pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagerent à demander au ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucratives pour ses créatures. Le cardinal accordoit quelque chose, et s'excusoit d'en faire davantage, par des raisons qui auroient pu contenter le prince, s'il n'avoit pas été entouré de personnes qui crioient sans cesse à l'*ingratitude*. Elles lui suggérerent d'exiger, pour le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche, et d'autres places, qui l'auroient rendu tout-puissant en Normandie. Condé, entraîné par les sollicitations de sa famille, signifia à Mazarin, avec hauteur, qu'il vouloit qu'on soutînt le comte d'Alais son parent, gouverneur de Provence, contre le parlement d'Aix, qui s'opposoit, les armes

à la main, à sa tyrannie; et, au contraire, qu'on abandonnât le duc d'Epernon, gouverneur de Guienne, qu'il haïssoit, à la discrétion du parlement de Bordeaux, aussi mécontent du ton altier du fils, qu'il l'avoit été de la fierté du pere. A ces demandes impérieuses, le ministre opposa les délais et les promesses. Il se servit aussi du bénéfice du temps, pour amortir le dessein ambitieux qu'on inspira à Condé, de se former une armée d'aventuriers, que sa réputation attireroit en grand nombre sous ses étendards, et de conquérir, avec la protection de la France, la Franche-Comté, dont il se feroit une souveraineté. Au défaut de cette entreprise gigantesque, le prince conçut le dessein d'acquérir la principauté de Montbeliard, qui étoit à vendre. Mazarin parut entrer dans ses vues, et envoya des acheteurs; mais ils avoient ordre de ne pas réussir. Enfin, Condé se rabattit sur l'amirauté enlevée à la maison de Vendôme, pendant ses disgraces.

Las de soutenir, contre la puissance royale, des combats qui leur avoient

toujours été funestes, le duc et la duchesse de Vendôme tâcherent alors de s'en faire un appui. Ils rechercherent Mazarin, et concerterent le mariage du duc de Mercœur, leur fils aîné, avec une Mancini, niece du cardinal, qui devoit apporter en dot l'amirauté. Cette charge, depuis la mort de Brezé, beau-frere de Condé, étoit toujours comme en dépôt entre les mains de la régente, qui se l'étoit appropriée sous le titre de surintendante des mers. Elle avoit pris cet expédient dans le temps, pour ne pas rendre cette charge aux Vendôme, qui la redemandoient : mais quand elle voulut, dans cette circonstance, les en gratifier, le prince de Condé s'y opposa; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté, qu'il regardoit comme un rempart dont le ministre vouloit se fortifier contre lui.

La hauteur de Condé, ses railleries ameres, ses manieres dédaigneuses, des propos outrageans qui lui échappoient journellement, au sujet de Mazarin, choquoient à la cour les personnes les

plus disposées à excuser les écarts des princes : le cardinal s'abaissa, s'humilia, et ne remporta d'autre récompense de ses empressemens, que des marques éclatantes de mépris. La reine témoigna du chagrin des procédés du prince, et il fit semblant de ne pas s'en appercevoir. Il paroissoit aussi indifférent sur l'amitié du peuple, que les grands ne dédaignerent pas toujours sans risque. Sa maison, son cortége étoient composés de jeunes gens badins, railleurs, suffisans, qui, fiers du crédit de leur maître, affectoient des airs de supériorité. On les appela *petits-maîtres*, nom qui est resté à la langue, comme celui d'*importans* et de *frondeurs*.

Après avoir refroidi la cour et la ville, Condé se mit à dos la noblesse. Il s'entêta du dessein de procurer les honneurs du Louvre à la princesse de Marsillac, dont le mari n'étoit pas encore duc de la Rochefoucault. Plusieurs gentilshommes prétendirent avoir un droit égal à cette distinction, et demanderent qu'on l'accordât à leurs femmes, ou qu'on ne la donnât

pas à la princesse de Marsillac. Il fut fait à ce sujet des représentations au prince de Condé. Mais comme il n'en étoit pas ébranlé, la noblesse tint d'abord des assemblées particulieres, pour discuter ses priviléges, et en indiqua ensuite de générales, auxquelles elle appela le clergé, et des députés des cours souveraines, qui se disposerent à s'y rendre. Ainsi les états se seroient trouvés assemblés, sans qu'on en eût eu le dessein. La reine avoit laissé volontiers commencer cette affaire, qui commettoit Condé avec la noblesse; mais quand elle vit les suites que ces assemblées pouvoient avoir, elle défendit au clergé de s'y trouver, et il obéit. On promit à la noblesse de ne rien innover, et elle se sépara : mais il resta à beaucoup de seigneurs du ressentiment contre le prince, qu'ils accusoient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ses fautes, qui aliénerent bien des esprits, si-tôt qu'on fut assuré qu'il avoit rompu avec le cardinal, l'estime qu'inspiroient ses belles qualités, fit qu'une foule de gens, distin-

gués par leurs emplois ou leur naissance, vinrent s'offrir à lui.

Les frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du roi à Paris, ils vivoient dans un état de perplexité fort alarmant, haïs de la régente, qui leur attribuoit les préventions outrageuses du peuple contre elle et son ministre (1). Si Anne d'Autriche avoit connu sa force, elle auroit pu se débarrasser d'eux par l'exil ou la prison, pendant que la majesté royale, reparoissant avec tout son éclat, en imposoit également aux corps et aux particuliers. Le coadjuteur et ses adhérens, convaincus de leur foiblesse, étoient dans des craintes perpétuelles, malgré la sécurité qu'ils affectoient, et cherchoient de tous côtés de la protection contre la vengeance de la cour. Quand ils virent Condé en brouillerie ouverte avec le ministre, ils crurent que jamais le ressentiment du prince ne finiroit que par l'éloignement du prélat, et, sans tergiverser, Gondi alla lui proposer

(1) Retz, t. II, p. 16.

d'unir leurs forces pour expulser Mazarin. On devoit, après cela, composer le ministere au gré de la faction; ôter les sceaux à Seguier, pour les donner à Châteauneuf; faire rentrer Chavigni dans le conseil; y appeler aussi Molé, non pour le récompenser, mais pour l'enlever au parlement, et mettre à sa place Bellievre, dont la fronde seroit plus sûre. Après avoir bien écouté le coadjuteur, Condé lui dit: *La reine est si attachée à son ministre, que tout cela ne peut réussir sans une guerre civile.* Gondi s'attendoit que le prince alloit s'y déterminer, lorsqu'il ajouta: *Il n'est ni de ma conscience, ni de mon honneur, de prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du Balafré ne convient pas.* Après ce peu de mots, il renvoya le tentateur confus, et donna les mains à un accommodement dont le duc d'Orléans se rendit médiateur. Ce fut l'abbé de la Riviere qui engagea Gaston à se mêler de cette affaire, dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avoit lieu, lui rendroit le chapeau de

cardinal. Condé mit à haut prix la promesse de laisser Mazarin dans le ministere. Il força la reine de s'engager, par un accord qui fut signé le 15 septembre, de ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, de ne point lever d'armées, ni nommer de généraux sans son consentement. Ce traité contenoit encore d'autres clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un prince qui lui donnoit des entraves si étroites, Mazarin aima mieux se jeter entre les bras des frondeurs, ses ennemis.

Au chagrin de n'avoir pas été écoutés par le prince, se joignoit le dépit de s'être inutilement montrés capables d'un crime (1). Ils craignirent que Condé, en s'accommodant avec la régente, ne se fût fait honneur auprès d'elle d'avoir résisté à leurs mauvais conseils, et ils se figuroient le cardinal riant, en son particulier, de leurs projets, et s'occupant des moyens de les punir. Ils ne voyoient de ressource pour échapper à sa vengeance,

(1) Joly, t. I, p. 63. — Talon, t. VII, p. 87.

que de se *reprendre*, selon l'expression de Gondi, de se *recoudre* avec le parlement, seul expédient de *sanctifier* leurs attentats passés. Ils l'avoient déjà plusieurs fois tenté; mais ils trouvoient toujours en tête l'inflexible Molé, qui, au risque de se décréditer dans sa compagnie, écartoit toutes les occasions ménagées pour la rengager dans les affaires publiques. Il s'en présenta cependant une qu'il ne fut pas le maître d'éluder.

Le surintendant d'Emery, privé du maniement des finances, pour complaire au public, venoit de rentrer dans sa charge, à la grande satisfaction de ce même public, qui, un an auparavant, avoit demandé sa destitution. Il fit précéder son retour par quelques largesses qui lui gagnerent la populace. Mais, moins jaloux de la faveur de la bourgeoisie, ou pressé par les dettes de l'état, il appliqua à des dépenses qu'il crut plus nécessaires, le revenu des gabelles, que plusieurs arrêts du parlement avoient destiné au payement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Les rentiers n'étant pas

payés, se plaignirent; et, comme le prévôt des marchands et les échevins, par égard pour la cour, ne prenoient pas assez chaudement leurs intérêts, ils élurent douze syndics, au nombre desquels se trouva le fameux Joly, conseiller au châtelet. Le premier président s'opposa à l'élection, comme faite sans droit de la part des électeurs, qui, ne formant pas un corps reconnu dans l'état, ne pouvoient se donner des chefs. Il prétendit aussi que cette affaire n'exigeoit pas l'assemblée des chambres. On tint à ce sujet des conférences à son hôtel; et, pendant qu'il temporisoit, la cour prenoit des mesures pour s'assurer des syndics les plus ardens, et en faire un exemple; et, au contraire, les frondeurs trouverent, dans cet événement, les moyens de procurer l'assemblée des chambres, que la cour redoutoit.

Ils y réussirent, en faisant soulever le parlement et le peuple par une imposture très-habilement ménagée (1). On fit

(1) Joly, t. I, p. 70. — Retz, t. II, p. 24.

d'abord circuler dans le public les mauvaises intentions de la cour, vraies ou supposées, contre les syndics; on ajoutoit, dans les cercles, que ne pouvant se venger par la prison, l'italien étoit bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, Joly, le plus hardi des syndics, le plus véhément dans ses discours contre le ministere, et par-là le plus cher à la foule des rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du cardinal. On ajusta le pourpoint et le manteau de Joly sur un morceau de bois dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'Estainville, perça la manche d'un coup de pistolet, et Joly se fit, pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras, correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 11 décembre, Joly sort dès le matin dans son carosse. Estainville paroit dans le lieu convenu, rue des Bernardins (1) : Joly,

(1) C'étoit la rue du président Charton, chez qui Joly alloit tous les jours. Il s'imagina, parce que le coup avoit été tiré devant sa porte, que c'étoit à lui qu'on en vouloit : il vint au parlement comme un

qui l'apperçoit, se baisse, Estainville tire, et la balle perce le carrose dans l'endroit où auroit dû être appuyée la manche trouée. Joly s'écrie; le peuple s'assemble et le porte chez un chirurgien voisin, qui prend l'égratignure de la nuit, pour une blessure véritable, et y met un appareil. Le bruit du coup retentit en un instant jusqu'au palais, où se trouvoient beaucoup de rentiers. On crie de toutes parts qu'un des rentiers vient d'être assassiné. L'audience est interrompue. Les enquêtes se jettent dans la grand'chambre, avec les rentiers, et demandent qu'on informe. Le premier président soutient l'assaut : il fait voir que cette affaire n'est pas de celles qui exigent l'assemblée des chambres, et fait décider qu'on suivra, dans la procédure, la forme ordinaire. La comédie auroit peut-être fini à cet acte, sans un

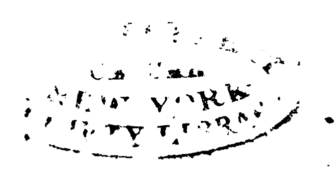
homme troublé, l'épée au côté, et demanda des gardes. Comme il s'obstinoit, Violé Duranceau, conseiller-clerc, dit qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au président, *mais qu'il falloit un charpentier qui les fît*. Voy. Joly, t. I, p. 72.

nouvel incident qui suspendit le dénouement, et pensa le rendre tragique.

Il faut que par un hasard des plus singuliers, le même jour que les frondeurs vouloient faire émeute, la cour eût le même dessein; ou bien elle méditoit une supercherie à-peu-près du genre de celle des frondeurs, et qui eut un succès pareil; ou enfin, l'imposture du matin fit imaginer celle du soir (1). Le marquis de la Boulaye, connu des Parisiens, qu'il avoi servis pendant le siége, n'eut pas plutô apperçu que le coup de pistolet tiré contr Joly, avoit causé quelque émotion dan le peuple, qu'il se jeta dans la grand'sall comme un *démoniaque*, dit Gondi (2) criant qu'on n'a assassiné Joly que par qu'on redoutoit sa fermeté à défendre l intérêts publics; qu'il faut prendre l armes, se mettre en défense, parce qu'o est menacé d'un massacre général, do

(1) Retz, t. II, p. 24.

(2) *Suivi de quinze ou vingt coquins, dont le p honnête homme étoit un misérable savetier.* Voy. Mé de Retz, t. II, p. 26.



le meurtre du duc de Beaufort et du coadjuteur sera le signal. L'éloquence de la Boulaye et les cris de ses satellites ne firent pas grande impression, ni au palais, ni dans les rues. Broussel et Gondi, chez lesquels il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimanderent fortement, et le renvoyerent. Le zele inconsidéré de cet homme, qui n'étoit pas commandé, a fait écrire aux frondeurs qu'il avoit été aposté par la cour, et que ce qu'il fit ensuite, il le fit de concert avec elle (1).

La Boulaye promena, une grande partie de la journée, sa troupe dans Paris, avec des tambours, sans la voir grossir. Le soir, il posa à l'entrée de la place Dauphine, des cavaliers, en forme de vedettes, qui

(1) *Laigues m'a dit*, écrit le coadjuteur, *que le cardinal, en mourant, recommanda au roi la Boulaye, comme un homme qui l'avoit toujours fidelement servi; et vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été frondeur de profession.* Voyez Mém. de Retz, II, p. 26.

paroissoient embusqués pour faire quelque irruption sur le Pont-Neuf : le guet vint les reconnoître, et fut reçu à coups de pistolets. Les bourgeois de la place, craignant quelque violence de ces inconnus, prennent les armes et tirent sur eux. Quelque coup perdu atteint l'équipage du prince de Condé, qui passoit à vuide sur le Pont-Neuf. C'étoit apparemment tout ce qu'on demandoit. Condé étoit au Palais Royal, où il avoit couru à la premiere alarme du matin. Il étoit près de s'en retourner ; mais des gens effrayés viennent, coup sur coup, lui dire qu'on en veut à sa vie. Il se moque de l'avis. On l'assure qu'il y a une conspiration formée contre lui ; que depuis trois ou quatre jours, on ne parle d'autre chose. La reine le prie de ne se pas exposer ; le cardinal se met presque à genoux devant lui, pour le retenir ; tous les courtisans le supplient, le conjurent de rester. Il traite leurs craintes de terreur panique, et veut aller lui-même juger de la vérité. Enfin, on obtient à grande peine qu'il renverra son

équipage avec un laquais dedans. Le carrosse passe sur le Pont-Neuf. Deux hommes à cheval approchent : l'un, qu'on croit être la Boulaye, tire un coup de pistolet, et blesse le laquais. Quelques écrivains disent qu'il n'en eut que la peur : mais, quoi qu'il en soit, il résulta toujours de cet attentat, que le prince de Condé crut réellement qu'on avoit voulu l'assassiner. Après les instances qu'Anne d'Autriche et Mazarin venoient de faire pour le retenir, Condé ne pouvoit leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tombèrent donc naturellement sur les frondeurs : il résolut d'en avoir raison ; et la reine, épousant le ressentiment du prince, envoya au parlement ordre d'informer. Cette affaire absorba celle de Joly.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement du coadjuteur, quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparoit aux autres (1). Il avoit voulu charger la

(1) Retz, t. II, p. 29.

cour de l'assassinat de Joly, et la cour le chargeoit de celui de Condé : car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du ministre. Ce fut lui qui fournit les témoins, qui concerta la procédure avec le premier président, et sur-tout qui répandit si bien dans Paris l'opinion du crime du coadjuteur et du duc de Beaufort, qu'ils se virent les premiers jours regardés de mauvais œil par presque tous ceux qu'ils rencontrerent. Ce changement d'affection du public jeta l'alarme parmi les frondeurs. Les femmes s'effrayerent. La duchesse de Montbazon résolut de s'enfuir à Péronne ; elle vouloit entraîner avec elle le duc de Beaufort, son amant, et le coadjuteur, à qui elle proposoit d'emmener avec lui mademoiselle de Chevreuse, si la mere ne vouloit pas l'accompagner (1).

(1) Le coadjuteur, réfutant ce projet par de bonnes raisons, madame de Montbazon lui dit : *Avouez le vrai, ce n'est pas ce qui vous tient ; vous ne sauriez quitter vos nymphes : amenons l'innocente avec nous ; je crois que vous ne vous souciez guere de l'autre.* Elle traitoit

Cette fuite étoit suggérée par des émissaires de la cour, qui auroient voulu que les frondeurs prissent l'épouvante, et pussent la débarrasser de leur présence: mais Gondi, sans être effrayé des suites d'un procès criminel intenté par une partie si puissante, devant un juge prévenu, commença par aller chez le prince, par le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. Voyant que cette déférence n'avoit rien produit; que Condé, au contraire, non content de demander justice, mettoit dans ses sollicitations une ostentation insultante, et ne paroissoit au palais qu'avec un cortége de mille personnes, tant gentilshommes,

fort cavalierement le duc de Beaufort, qu'elle ne nommoit ordinairement que l'innocent. *Elle disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit imp.... Ce qu'il y a de vrai, ou presque vrai,* dit Gondi, *c'est qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, et qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet, il paroissoit au désespoir quand elle mangeoit de la viande le vendredi; ce qui lui arrivoit souvent.* Le coadjuteur n'étoit ni si réservé, ni si scrupuleux. Voy. la fin de cette conversation, Mém. de Retz, t. II, p. 31.

qu'officiers du roi, le coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Il fit venir des provinces d'autres gentilshommes et des militaires, qui, réunis aux frondeurs de Paris, lui formerent une escorte brillante : mais il ne se donna ces airs d'égalité, que quand le public commença à revenir de ses préjugés ; ce qui arriva si-tôt qu'on connut les témoins et leurs dépositions.

On ne pouvoit avoir plus mal choisi l'un et l'autre. Les témoins étoient des hommes également ridicules et infâmes : *Canto, Pichon, Sociande, la Comete, Macassar, Gorgibus, noms aussi sogrenus*, dit Gondi, *que ceux des Escobar et des Tambourin des petites lettres de Port-Royal.*

L'un d'entre eux avoit été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troisieme étoit décreté pour crime de faux ; les deux autres avoient la réputation de *filoux fieffés*. Ces hommes méprisables étoient porteurs de *brevets* signés par la régente, et contre-signés par un secré-

taire d'état, qui les autorisoient à assister aux assemblées des rentiers, à y parler, agir, délibérer, sans qu'ils pussent jamais être repris pour tout ce qu'ils y auroient dit ou fait. C'étoit dans ces assemblées, disoient-ils, qu'ils avoient entendu dire que le coadjuteur et le duc de Beaufort devoient faire assassiner M. le prince et le premier président; ils ajoutoient que le conseiller Broussel étoit du complot.

Lorsqu'on eut lu ces dépositions devant l'assemblée des chambres; lorsqu'on vit que ce prétendu complot, dont on faisoit tant de bruit, jusqu'à le comparer à la conjuration d'Amboise, se réduisoit à de simples ouï-dire avancés par des gens dignes du gibet, contre un petit-fils d'Henri IV, un archevêque et un magistrat respectable, les idées changèrent. On soupçonna bien un complot, mais formé contre les accusés et non par eux. Gondi, dans un discours précis, exposa ses moyens avec une force qui fit impression; il peignit sur-tout avec des couleurs si vives l'infamie des *accusateurs*

*à brevet*, et la bassesse du ministre qui employoit un pareil espionnage, qu'il s'éleva dans toute la chambre un murmure d'indignation. Cependant, comme l'accusation subsistoit, le premier président prononça que le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, étant parties, ne pouvoient rester juges, et qu'ils eussent à se retirer. *Et monsieur le prince*; s'écria le coadjuteur. *Moi! moi!* répondit Condé, d'un ton vif et piqué. *Oui, oui, monsieur,* reprit fierement Gondi; *la justice égale tout le monde.* Le prince, dans ce moment, ne dut pas savoir bon gré à ceux qui, par leurs conseils, l'avoient engagé à descendre dans une arene où il étoit forcé de se battre contre des champions qu'il auroit dédaignés par-tout ailleurs. Le coadjuteur ne remporta que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait assaut avec un prince du sang. Comme accusés, lui, Beaufort et Broussel, furent obligés de se retirer pour laisser délibérer, mais les applaudissemens d'un peuple nombreux qui remplissoit les salles,

donnerent à leur retraite un air de triomphe.

Le 29 décembre, la scene changea. A leur tour, ils firent descendre le premier président de son siége, en demandant à le récuser. Ils disoient dans leur requête qu'il s'étoit toujours montré leur partie; que d'ailleurs ils étoient accusés d'avoir voulu l'assassiner, et que, quoique la calomnie fût notoire, elle pouvoit laisser dans son esprit des préventions qui devoient l'empêcher de rester juge. Molé répondit qu'il n'étoit choqué ni épouvanté de rien, et qu'il ne se sentoit pas le moindre préjugé contre les accusateurs ni contre les accusés. Néanmoins, soit qu'il se fût glissé quelque apparence de partialité dans sa conduite, soit que la jeunesse se fît un malin plaisir de mortifier son chef, qui la *gourmandoit* quelquefois, on voulut délibérer sur la requête, et Molé fut obligé d'aller attendre au greffe la décision. Elle lui fut favorable; on jugea qu'il n'y avoit pas matiere à récusation : mais le premier président

ne tint pas contre cette espece d'affront ; cet homme si ferme, en quittant sa place laissa échapper des larmes.

Pendant tout le cours de cette affaire, le palais fut plein de gens armés. Il y avoit peu de conseillers et de présidens qui n'eussent des poignards sous leurs robes (1). Gondi en portoit un lui-même; et quelqu'un en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria : *voilà le bréviaire du coadjuteur*. La plupart des gentils-hommes et des officiers que les deux partis appeloient à leur secours, se connoissoient. Ils causoient ensemble familierement dans les salles : mais au moindre bruit qui se faisoit entendre dans la grand'chambre, ils se démêloient brusquement les uns des autres, et se rangeoient chacun de leur côté, prêts à se charger ; c'est-à-dire, les militaires appelés par le coadjuteur, de son côté, et tous ceux de la cour, du côté du prince : *et, ce qui est rare*, ajoute Gondi, *c'est que*

(1) Retz, t. II, p. 57. — Nemours, p. 60.

*ceux qui nous eussent égorgés, eussent été ceux-là mêmes avec qui nous étions d'accord.* Cette énigme s'explique d'un mot: alors le coadjuteur étoit raccommodé avec le ministre.

Ce phénomene, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du prince. Madame de Nemours dit à cette occasion, dans ses mémoires: *presque tous les grands princes, même ceux qui deviennent les plus modérés et les plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes, ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Il n'est pas plus aisé de dépersuader ceux-là de la terreur que cause leur nom, que de détromper celles-ci de l'effet de leurs charmes*. Cette confiance dans ses forces, fit hasarder au prince bien des démarches qu'il auroit dû mesurer davantage. Il se brouilla ouvertement avec les frondeurs, sans être entierement réconcilié avec Mazarin, dont il ne parloit

jamais qu'en termes de mépris. Les lenteurs de son procès, qui exigeoit de lui l'assiduité aux audiences, dans lesquelles il entendoit souvent des choses peu agréables, lui causoient un dépit mortel; et il lui arriva souvent de faire entendre qu'il se vengeroit un jour du ministre, qui l'avoit jeté dans cet embarras, en lui disant que ce ne seroit que l'affaire de quelques jours. Les frondeurs lui proposerent de l'abréger, en se réconciliant avec eux, et il dédaigna leurs offres. Dans le particulier, il reconnoissoit leur innocence, mais il vouloit qu'ils fussent punis, pour avoir osé lutter contre lui, et il exigeoit que le coadjuteur s'éloignât pour quelque temps: permis néanmoins de lui donner l'ambassade de Rome ou d'Allemagne, pour cacher sa disgrace. Condé taxoit la reine de ne pas l'aider comme elle auroit dû, dans la poursuite de son procès; il harceloit le ministre; il fatiguoit le duc d'Orléans, qu'il traînoit malgré lui à l'audience, et qui faisoit souvent le malade pour s'en dispenser:

comme si tout le monde devoit plier sous ses lois, il voulut que le jeune duc de Richelieu épousât mademoiselle de Pons, dont il étoit amoureux, et il les fit marier malgré la duchesse d'Aiguillon, tante du duc. Le prince espéroit par-là se rendre maître du Havre-de-Grace, dont Richelieu étoit gouverneur, et en gratifier le duc de Longueville, son beau-frere; mais la duchesse d'Aiguillon prit les devants, s'assura du commandant et de la garnison, et ferma les portes à son neveu. Condé fit deux fautes en cela: la premiere, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvoient lui être funestes; la seconde, de redoubler le mécontentement des frondeurs, en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptoient faire épouser à mademoiselle de Chevreuse.

Mais ce qui combla la mesure, fut une insulte faite à la reine. Il y avoit à la cour un marquis de Jarsay, homme avantageux et frivole, qui s'avisa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses con-

quêtes (1). Cette folie étoit héréditaire dans sa famille. Le maréchal de la Vardin, son grand-pere, s'étoit donné pour amant public de Marie de Médicis, et en avoit été puni. Le petit-fils le fut aussi, mais assez foiblement, puisque la régente, après s'être quelque temps amusée de ses galanteries, qu'elle croyoit sans conséquence, voyant que le marquis en prenoit avantage, se contenta de lui défendre de paroître devant elle. Jarsay, qui étoit de la cour de Condé, alla se plaindre à lui de sa disgrace. Le prince, qui avoit enhardi le marquis à parler et à écrire, se fit un point d'honneur de le faire rappeler. *Il vint trouver le cardinal*, dit madame de Nemours, *et lui dit qu'il vouloit que la reine vît Jarsay dès le même jour. Le cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre femme du monde; il ne*

(1) Motteville, tome III, p. 350. — Lenet, tome I, p. 27. — Nemours, p. 60.

*répondit autre chose, selon la coutume de ce temps-là, sinon: il le faut pourtant bien, parce que je le veux. La reine se trouva donc forcée à le voir.*

Ce dernier acte de tyrannie détermina la régente et son ministre à tout sacrifier, pour n'y être plus davantage exposés (1). Mazarin fit quelques avances à la duchesse de Chevreuse. Anne d'Autriche écrivit un billet flatteur au coadjuteur : il vola auprès d'elle ; et en trois ou quatre conférences nocturnes, tout ce qui pouvoit assurer la vengeance de la régente et des frondeurs, fut réglé et arrêté. Quelque secret qu'on apportât à ces entrevues, le prince en eut vent, et en parla au cardinal, mais comme d'une chose plus plaisante que sérieuse. Mazarin le prit sur le même ton. *Sans doute*, dit-il à Condé, *ce seroit une chose fort plaisante, de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge, et*

(1) Retz, t. II, p. 51. — Joly, t. I, p. 82. — Nemours, p. 61.

*l'épée au côté. Je promets à votre altesse de la réjouir de cette vue, s'il prend envie à ce prélat de me visiter dans cet équipage.* Le cardinal donna tout cela au prince d'un air si libre et si dégagé, que Condé y fut trompé.

L'italien employa, auprès du prince, une autre espece d'ironie, que l'événement rendit bien piquante (1). Il lui dit qu'un nommé Descoutures, témoin décisif dans son affaire contre les frondeurs, venoit d'être arrêté hors Paris; mais qu'il y avoit à craindre, lorsqu'on l'ameneroit, qu'il ne fût enlevé; qu'il falloit donc envoyer des troupes à sa rencontre. Condé y consentit, et signa lui-même l'ordre aux gendarmes et aux chevaux-légers, de conduire au château de Vincennes le prisonnier qu'on leur

(1) Lenet, tome I, page 80. — Nemours, page 62. — Retz, tome II, page 58. — Joly, tome I, page 88. — Bussi, tome I, page 239. — La Rochefoucault, page 122. — Talon, tome VII, page 88. — Artagnan, tome II, page 2. — Motteville, tome III, page 355.

remettroit. Il ne manquoit plus que le consentement du duc d'Orléans. Quoique Gaston répugnât à la violence, la reine l'obtint à force de prieres, et en réveillant sa jalousie contre le vainqueur de Rocroy. Elle gagna même sur lui qu'il en feroit mystere à l'abbé de la Riviere, son favori, dont les liaisons avec la maison de Condé, faisoient craindre une indiscrétion. Quand toutes les mesures furent prises, on attira au Louvre, sous prétexte d'un conseil, les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, et ils furent arrêtés, le 18 janvier. Ce coup imprévu terrassa Conti et Longueville; Condé ne marqua que de la surprise; et, quand il se vit livré aux gendarmes et aux chevaux-légers, auxquels il avoit donné lui-même l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria: *Amis, ce n'est point ici la bataille de Lens.*

Il seroit difficile de peindre l'étonnement de la cour et de la ville (1).

(1) Retz, t. II, p. 62.

Comme la résolution prise contre la liberté des princes, quoique confiée à une douzaine de personnes, n'avoit pas transpiré, chacun les croyoit toujours en faveur, et continuoit auprès d'eux ses assiduités; de sorte que tous furent surpris dans les démonstrations d'attachement aux disgraciés; surprise très-désagréable pour des courtisans. Plusieurs craignirent de partager leur malheur; mais ils durent être rassurés par la conduite et les discours de la régente. Elle marqua une vraie douleur d'avoir été forcée d'en venir à cette extrémité contre un prince qu'elle estimoit, et de causer ce chagrin à la douairiere de Condé, princesse qui avoit toujours été son amie, et sa consolation dans ses peines : mais les frondeurs ne continrent pas leur joie; ceux qui auparavant ne paroissoient presque pas à la cour, se répandirent autour de la reine, qu'ils environnoient d'un air de triomphe. L'accusation criminelle intentée contre Beaufort et le coadjuteur, tomba d'elle-même: à peine se permit-on de faire précéder

l'arrêt en leur faveur par les formalités d'usage. On n'apporta pas plus de difficulté à l'enregistrement de la déclaration envoyée au parlement contre les prisonniers. Le peuple de Paris fit des feux de joie. Les deux princesses de Condé eurent ordre de se retirer à Chantilly. La duchesse de Longueville, qu'on vouloit arrêter, se sauva en Normandie: Turenne, la Rochefoucault, Bouteville, beaucoup de seigneurs et de gentilshommes attachés au prince, allerent se cacher dans les provinces où ils espéroient trouver de la protection. Enfin, l'abbé de la Riviere, jugeant bien qu'après les marques de défiance que lui avoit données Gaston, il ne devoit plus compter sur ses bonnes graces, quitta la cour, et perdit l'espérance du chapeau rouge, qui lui avoit fait imaginer tant d'intrigues (1).

(1) Le coadjuteur dit que Mazarin lui fit *un détail des infidélités de la Riviere, qui faisoit horreur. Cet homme croit*, dit-il, *que je suis la plus grosse bête du monde, et qu'il sera demain cardinal : j'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui essayer des étoffes rouges qu'on*

A juger de l'avenir par les premiers événemens qui suivirent la prison des princes, on auroit cru qu'elle seroit de longue durée. La duchesse de Longueville ne trouva point d'aide dans la Normandie, qu'elle comptoit faire révolter. La régente ne fit qu'y montrer le roi à la tête de quelques troupes; et tous ceux qui auroient eu envie de remuer, se cacherent. La duchesse s'enfuit en Flandres, d'où, après plusieurs courses, elle se rendit à Stenai, où Turenne s'étoit réfugié. Les partisans des princes n'eurent pas plus de

*m'a apportées d'Italie; je les ai approchées de son visage, pour voir ce qui y revenoit le mieux, ou de la couleur du feu, ou de l'incarnat.* Gondi ajoute qu'il a su depuis à Rome, que l'italien n'étoit pas en reste de perfidie, et que, leurrant la Riviere de l'espérance d'être admis dans le sacré collége, c'étoit lui qui lui en fermoit l'entrée. La Riviere mourut évêque de Langres. Il laissa cent écus pour celui qui feroit son épitaphe, et il fut récompensé de sa vanité par ces deux épigrammes:

Monsieur de Langre est mort testateur olographe;
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui promis à cet effet?

succès en Bourgogne : la présence du roi, qui s'y rendit en quittant la Normandie, calma tout d'un coup le peu d'émotion qu'une premiere chaleur en faveur de Condé, gouverneur de cette province, avoit excité. Le feu de la rebellion se concentra en Guienne. Il s'y nourrit par la mal-adresse du ministre, qui, d'un souffle, auroit pu l'éteindre au commencement. *Mais*, dit Gondi, *le bonheur monta un peu trop à la tête du cardinal.*

Le pri dence Condé, soit haine contre le duc d'Epernon, soit persuasion que les plaintes des Gascons étoient fondées, avoit toujours soutenu ces peuples contre

Parbleu, l'argent est bon dans le siecle où nous sommes;
Comptez toujours : Ci gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

Ci gît un très-grand personnage
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage;
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

Voy. Mém. de Retz, t. II, p. 56.

leur gouverneur ; et, le jour même qu'il fut arrêté, il devoit plaider leur cause au conseil (1). Cette circonstance inspira aux Bourdelois beaucoup de compassion pour le prince leur bienfaiteur, quand ils apprirent sa prison ; de sorte que ceux de ses partisans qui se réfugièrent dans cette province, y trouvèrent beaucoup de gens disposés à les seconder. Le gouverneur avoit aussi des gens disposés à le défendre contre les assauts du parlement. La noblesse et les troupes étoient pour lui ; la bourgeoisie et le peuple pour le parlement : mais il y avoit division dans ces corps mêmes, et schisme dans les familles. La diversité des intérêts et des caracteres *faisoit*, dit le coadjuteur, *un galimatias inexpliquable dans les affaires de la Guienne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroi, infusé dans*

(1) Retz, t. II, p. 69. — La Rochefouc., p. 127. — Joly, p. 90. — Lenet, t. I, p. 172. — Nemours, p. 70.

*la cervelle du cardinal de Richelieu, eût même été assez bon.* Mais cette confusion, très-fâcheuse pour qui aime la paix, est excellente pour des chefs de parti qui cherchent à brouiller.

Au moment de la prison des princes, le duc de la Rochefoucault, échappé aux recherches de la cour, se déclara ouvertement pour eux. Il prit les armes, et commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parce qu'il étoit trop foible. Après une défaite, il se sauva à Turenne, auprès du duc de Bouillon, qui s'y étoit mis à l'abri des ordres donnés pour l'arrêter. Ces deux hommes, habiles en expédiens, formerent le projet de lier la cause des Bourdelois à celle des princes, et de conclure avec les Espagnols une alliance qui donneroit de la consistance au parti. Ils se flatterent de faire de la ville de Bordeaux comme une espece de place d'armes, d'où ils étendroient le feu de la guerre dans le midi de la France, pendant que le maréchal de Turenne, qui avoit rassemblé à Stenai

un petit corps de troupes, inquiéteroit les frontieres du nord, et feroit une diversion avantageuse : mais ils sentirent bien qu'eux seuls ne seroient pas capables de soutenir dans les esprits l'enthousiasme qui est nécessaire dans les guerres civiles. Il faut du spectacle au peuple, la Rochefoucault et Bouillon le servirent selon son goût, en faisant marcher devant eux la jeune princesse de Condé, épouse du prisonnier, et le duc de Bourbon leur fils, encore enfant.

Claire-Clémence de Maillé de Brezé n'avoit pas joui jusque-là d'une grande considération dans la famille de son mari, parce qu'elle étoit fille d'un simple gentilhomme, et que son mariage ne s'étoit fait que pour ne pas désobliger le cardinal de Richelieu, dont elle étoit niece (1). Quand le prince fut arrêté, la cour, qui ne la regardoit pas comme fort dangereuse, s'étoit contentée de la reléguer à Chantilly, avec son fils. Cependant on

(1) Lenet, t. I, p. 123, 172 et 335.

les y gardoit à vue. La vie qu'on mena quelque temps dans ce beau lieu, étoit bien capable de rassurer le ministre. Lenet, conseiller au parlement de Dijon, un de ces hommes qui s'attachent aux grands, qui s'intriguent, qui sont de tout, affaires et plaisirs, raconte dans ses Mémoires, qu'il y avoit, dans cette cour, peu d'hommes résidens, mais qu'il y arrivoit tous les jours beaucoup de jeunes officiers, dont les uns venoient prendre les ordres pour la guerre où ils alloient s'engager; les autres, sous ce prétexte, venoient faire leurs adieux aux belles qui accompagnoient la princesse. Ces visites donnoient lieu à des promenades et à des rendez-vous, sous des berceaux fleuris. Les adieux étoient tendres, les lettres fréquentes; les confidences enfantoient de petites jalousies, d'où naissoient des élégies, des madrigaux, des chansons, et, excepté quelques regrets donnés de temps en temps aux prisonniers, les intérêts du parti étoient ceux dont cette troupe folâtre s'occupoit le moins.

Ces agréables passe-temps furent interrompus par les exprès du duc de Bouillon, qui demandoit auprès de lui la princesse et son fils. On trompa l'espion de la cour, en supposant qu'elle étoit malade, et en lui substituant, dans une chambre obscure, une de ses filles, qui lui ressembloit beaucoup, avec le fils du jardinier, du même âge que le jeune duc; de sorte que, quand la régente fut instruite de cette supercherie, Clémence avoit déjà gagné Montrond, forteresse assez importante en Bourgogne. La princesse se vit bientôt menacée d'y être investie; et elle en sortit, y laissant une garnison capable de résistance, qu'elle paya de caresses: *Caresses des grands*, dit Lenet, *monnoie qui passe par-tout. Les sots s'en payent, et les honnêtes gens les souhaitent.*

Clémence possédoit supérieurement l'art de donner cours à cette monnoie(1). Agréable sans être belle, d'un caractere

(1) La Rochefoucault, page 129. — Motteville, tome III, page 528.

doux, accessible, prévenante, elle parloit avec grace et facilité, et se montroit avantageusement dans des occasions qui demandoient de la présence d'esprit et de la vigueur. De Montrond, elle passa à Turenne, et de Turenne les ducs de Bouillon et de la Rochefoucault la menerent, avec une forte escorte, à Bordeaux. Ils croyoient y être reçus sans difficulté, parce qu'ils avoient pour eux le peuple : mais les bons bourgeois, et sur-tout le parlement, répugnoient à admettre dans leur ville un parti armé, capable de les maîtriser et de les mener plus loin qu'ils ne voudroient. Craignant donc que leur jonction avec les partisans des princes ne les plongeât dans une longue guerre, ils consentirent de recevoir dans leur ville la princesse et son fils; mais ils refuserent d'ouvrir leurs portes à un gros corps de noblesse et de troupes réglées, dont elle étoit accompagnée, ainsi qu'aux ducs de Bouillon et de la Rochefoucault, tant qu'ils seroient à la tête de cette espece d'armée. Les deux

dues resterent dans les faubourgs : mais tous les jours ils entroient dans la ville, sous prétexte d'aller faire leur cour à la princesse ; ils voyoient les conseillers et les bons bourgeois qu'ils croyoient les plus aisés à séduire ; ils caressoient le peuple, dont ils gagnerent le plus grand nombre par quelque argent distribué à propos, et se conduisirent si habilement, qu'ils firent recevoir leurs troupes dans la ville.

Il fut ensuite question de faire paroître le parlement d'accord avec le parti (1). Comme les ducs surent que la compagnie ne se prêteroit pas volontairement à cette apparence, ils résolurent de la forcer, et de lui arracher des arrêts qui liassent publiquement le parlement à leur cause. Lenet proposa l'expédient de faire à Bordeaux ce qu'on avoit fait à Paris, d'ameuter la populace : mais, comme les Gascons sont plus vifs que les Parisiens, peu s'en fallut que, dès la premiere fois, ils ne passassent les bornes auxquelles ceux-ci

(1) Lenet, t. I, p. 192.

s'étoient arrêtés. Ils entourerent le parlement, qui délibéroit sur le parti qu'il prendroit, de se joindre aux princes, ou de les abandonner ; ils se mirent à crier, à menacer : quelques conseillers eurent peur, et voulurent se sauver ; ces forcenés les repousserent dans la chambre, et en blesserent plusieurs. Le parlement fit avertir la princesse du danger où il se trouvoit ; et, en même-temps, appela à son secours les bourgeois, qui prirent les armes et vinrent au palais, tambour battant. Lenet, qui n'avoit pas cru que les choses dussent être portées à cet excès, engage la princesse d'aller appaiser le tumulte. Elle prend deux femmes avec elle ; elle paroît sur le perron du palais, au moment que les deux troupes, celle des mutins et celle de la bourgeoisie, étoient prêtes à se charger. Déjà quelques coups avoient été tirés : Clémence fait signe de la main, et s'écrie : *Qui m'aime me suive !* En même-temps elle tourne vers son logis : toute la populace la suit, en criant : *Vive la princesse !* et le parlement

est délivré. Condé, apprenant cet événement dans sa prison, ne put s'empêcher de rire du contraste de sa situation avec celle de son épouse. *Qui auroit cru*, dit-il, *que j'arroseroit des fleurs, pendant que ma femme fait la guerre*(1)?

(1) Mademoiselle de Scudery, trouvant dans la prison du prince, le lendemain de sa sortie, les fleurs qu'il s'amusoit à cultiver, écrivit ces quatre vers sur la muraille :

En voyant ces œillets, qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagne les batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier.

Voy. Mém. de Motteville, t. III, p. 539.

*Fin du tome troisieme.*

